

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

# Rapport annuel 2022-2023

# Table des matières

Liste des tableaux.....	3
Message du président.....	5
Message du directeur général.....	6
Conseil d'administration.....	8
Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques.....	8
Comité de la surveillance stratégique et de la gouvernance.....	8
Au sujet de la CAJO.....	10
Vision.....	10
Mandat.....	10
Mesures législatives régissant l'organisme.....	10
Filiale de la CAJO.....	10
Structure organisationnelle.....	12
2022—2023 : Rétrospective de l'année.....	18
Initiatives, priorités et lettre de mandat du gouvernement.....	18
Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses.....	18
Transparence et responsabilisation.....	18
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario : Rapport d'audit de l'optimisation des ressources de la CAJO 2020.....	19
Gestion des risques.....	20
Gestion de la main-d'œuvre.....	21
Diversité et inclusion.....	22
Renforcer et intégrer la culture de DI+A de la CAJO.....	22
Responsabilité.....	23
Collecte de données.....	24
Prestation numérique et service à la clientèle.....	24
Rétablissement de la COVID.....	25
Activités de base de la CAJO.....	27
Initiatives clés.....	27
Jeux en ligne.....	27
Modernisation du secteur de l'alcool.....	28
Cannabis.....	29

Modernisation du jeu.....	29
Jeux de bienfaisance .....	30
Bien-être des chevaux .....	30
Direction Stratégies et expérience .....	31
Mesures de service.....	31
Titulaires de permis et de licences et personnes inscrites et possédant des autorisations.....	33
Délivrance de permis et de licences et inscriptions.....	35
Activités de conformité .....	39
Opérations .....	39
Partenariats .....	40
Programme des clients mystères .....	40
Activités de formation.....	41
Réglementation en matière de technologie et conformité en matière de jeux en ligne .....	43
Conformité des jeux en ligne.....	44
Appels et arbitrage .....	45
Enquêtes et activités d'application des lois.....	46
Modernisation, transformation et intégration .....	46
Admissibilité et enquêtes majeures.....	46
Lutte contre le blanchiment d'argent .....	46
Lutte contre la traite des personnes .....	48
Mesure du rendement.....	50
Objectifs et sujets de planification stratégique .....	50
Cadre d'évaluation du rendement.....	50
Organisme de réglementation moderne .....	51
Excellence du service .....	52
Priorité aux personnes .....	54
Analyse du rendement financier.....	57
Annexe I : États financiers vérifiés .....	59
Annexe II : Comité d'appel des courses de chevaux .....	83
Membres du Comité .....	83
Rétrospective de l'année .....	84
Rapport statistique pour 2022-2023.....	84
Annexe III : Rapport annuel de Jeux en ligne Ontario .....	86

## Liste des tableaux

Tableau 1 — Conseil d'administration et indemnités quotidiennes .....	9
Tableau 2 — Prestation de services.....	31
Tableau 3 — Communications avec les intervenants de la CAJO .....	31
Tableau 4 — Demandes de renseignements et plaintes .....	32
Tableau 5 — Service en ligne et renouvellement automatique .....	32
Tableau 6 — Nombre total de titulaires de permis et de licences et personnes inscrites à la CAJO.....	33
Tableau 7 — Nombre total de permis d'alcool.....	33
Tableau 8 — Nombre total d'inscriptions pour les jeux.....	34
Tableau 9 — Nombre total de licences et d'autorisations liées au cannabis.....	35
Tableau 10 — Nombre total de licences de courses de chevaux .....	35
Tableau 11 — Permis d'alcool délivrés, renouvelés et modifiés .....	36
Tableau 12 — Inscriptions pour les jeux délivrées, renouvelées et modifiées .....	37
Tableau 13 — Licences de loterie de bienfaisance délivrées, renouvelées et modifiées .....	37
Tableau 14 — Licences et autorisations liées au cannabis délivrées, renouvelées et modifiées .....	38
Tableau 15 — Licences de courses de chevaux délivrées, renouvelées et modifiées .....	39
Tableau 16 — Réponse aux avis publics — Alcool et cannabis .....	39
Tableau 17 — Inspections par les Services de conformité — Alcool .....	41
Tableau 18 — Inspections par les Services de conformité — Détaillants de produits de loterie .....	41
Tableau 19 — Inspections par les Services de conformité — Tombolas .....	42
Tableau 20 — Inspections par les Services de conformité — Cannabis.....	42
Tableau 21 — Inspections des magasins de vente au détail privés de cannabis.....	42
Tableau 22 — Inspections par les Services de conformité — Courses de chevaux .....	42
Tableau 23 — Décisions des officiels de courses .....	43
Tableau 24 — Laboratoire .....	44
Tableau 25 — Avis de proposition et ordres de payer une amende émise — Alcool.....	45
Tableau 26 — Règlements liés aux alcools sans audience .....	45
Tableau 27 — Avis d'ordre envisagé ou de suspension immédiate — Courses de chevaux .....	45
Tableau 28 — Nombre de règlements liés aux jeux sans audience .....	45
Tableau 29 — Enquêtes sur l'admissibilité .....	48

Tableau 30 — Nombre d'enquêtes par le BEAL.....	48
Tableau 31 — Enquêtes liées aux loteries .....	49
Tableau 32 — Incidents relatifs à des casinos et des salles de machines à sous .....	49
Tableau 33 — Priorité au numérique.....	51
Tableau 34 — Service en ligne et émission automatique .....	52
Tableau 35 — Expérience des employés .....	54
Tableau 36 — Diversité, inclusion et accessibilité (DI+A).....	55

# Message du président

19 juin 2023

Alors que j'entame ma quatrième année à titre de président du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel 2022-2023 de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO).

Le dernier exercice a été particulièrement significatif pour la CAJO, compte tenu du rôle essentiel que cet organisme a joué dans le lancement du premier marché ouvert et réglementé des jeux en ligne (jeux sur Internet) au Canada. Comme c'est le cas en beaucoup d'autres endroits, le jeu sur Internet en Ontario se produisait principalement depuis des années dans un espace non réglementé. Afin de prendre un autre tournant, il a fallu les efforts collectifs de nombreuses entités, notamment le gouvernement de l'Ontario et des intervenants de l'ensemble de l'écosystème du jeu.

La CAJO a joué un rôle de chef de file dans l'établissement d'un cadre de réglementation qui appuyait les objectifs du gouvernement, notamment en offrant aux consommateurs un plus grand choix, en améliorant la protection des joueurs et en soutenant la croissance d'un nouveau marché légal. L'organisme de réglementation a travaillé en étroite collaboration avec Jeux en ligne Ontario pour assurer un lancement en douceur sur le marché en avril 2022.

Selon la plupart des mesures, la première année du marché ouvert et réglementé des jeux sur Internet en Ontario a été un succès remarquable. De nombreuses administrations dans le monde ont souligné que le modèle de l'Ontario était un modèle à analyser et à reproduire. En effet, la CAJO a été fière d'avoir reçu le prix d'excellence en réglementation de l'International Association of Gaming Regulators, ainsi que le prix d'excellence en réglementation du jeu de la North American Gaming Regulators Association pour l'élaboration du cadre réglementaire des Jeux en ligne en Ontario.

En plus du jeu, la CAJO a continué d'appuyer bon nombre des importantes priorités du gouvernement en matière de politiques publiques au cours de la dernière année. Il s'agissait notamment de la mise en œuvre du nouveau cadre juridique de l'Ontario pour la vente et le service des boissons alcoolisées, du soutien continu à un marché privé de vente au détail du cannabis sécuritaire et prospère et du soutien continu à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario alors qu'elle continuait de se remettre des effets de la pandémie sur le secteur.

Par l'entremise de ses comités des finances, de la vérification et de la gestion des risques, ainsi que de ses comités des finances, de la vérification et de la gestion des risques, le conseil d'administration a fourni à la CAJO l'orientation et le soutien nécessaires pour que l'organisme continue de respecter ses exigences en matière d'efficacité, de transparence et de responsabilisation. Cela comprenait une surveillance continue de la réponse de la CAJO aux recommandations formulées par la vérificatrice générale de l'Ontario dans son audit de 2020 de l'organisation.

Le conseil d'administration continue d'être un fervent partisan des objectifs de l'organisme en matière de diversité, d'inclusion et d'accessibilité (DI+A). Nous avons été heureux de constater certains des résultats positifs de cette initiative, y compris la mise en œuvre continue d'une stratégie pluriannuelle de DIA et l'établissement d'un nouveau bureau dédié. Cette nouvelle

capacité aidera l'organisme à s'assurer que l'équité et l'inclusion sont enracinées dans les valeurs de la CAJO et intégrées de façon durable à ses activités quotidiennes.

Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier sincèrement tout le personnel et les dirigeants de la CAJO pour leur engagement indéfectible envers l'organisme et les secteurs et les collectivités que nous servons.

Plus tôt cette année, notre chef de la direction et registrateur, Tom Mungham, a annoncé qu'il prendra sa retraite à l'automne 2023, après près de 33 ans de service public dévoué. Au nom du conseil d'administration, nous remercions Tom pour son engagement extraordinaire envers la modernisation de la réglementation, l'amélioration de la protection des consommateurs et la prestation de services de haute qualité aux secteurs que nous réglementons. Nous lui souhaitons bonne chance dans le prochain chapitre de son parcours.

Je suis heureux d'annoncer que le conseil d'administration a lancé le processus de recrutement afin de nommer le prochain registrateur et chef de la direction de la CAJO. Même si cette personne aura de gros souliers à chausser, j'ai la plus grande confiance que le conseil d'administration trouvera un candidat qui partage le dévouement de Tom à l'égard de l'intérêt public, de l'efficacité et de la modernisation pour le bien-être des Ontariennes et des Ontariens, ainsi que de la CAJO.

## Message du directeur général

9 mai 2023

Au cours des dernières années, des changements importants et des transformations positives ont continué de faire partie du parcours de la CAJO, et l'exercice 2022-2023 n'a pas fait exception.

Le 4 avril 2022 a marqué une étape historique : l'Ontario a été la première province canadienne à lancer un marché ouvert et réglementé des jeux en ligne (jeux sur Internet). Depuis, les Ontariennes et Ontariens ont pu jouer sur des sites de jeu en ligne de classe mondiale dans un cadre plus sûr et entièrement réglementé. D'un point de vue général, la première année du marché réglementé a été un grand succès. Au 31 mars 2023, 45 exploitants sont présents en Ontario et la CAJO a approuvé l'utilisation de plus de 5 000 jeux certifiés dans la province. Nous continuons de travailler avec la filiale de la CAJO, Jeux en ligne Ontario, pour atteindre les objectifs du gouvernement d'offrir du choix aux consommateurs, d'assurer la protection des joueurs, de soutenir la croissance du marché légal des jeux sur Internet et de générer des revenus provinciaux au profit des Ontariennes et des Ontariens. Au cours de la dernière année, de nombreuses administrations ont souligné que le lancement sur le marché de l'Ontario était un exemple de réussite. En octobre 2022, la CAJO a reçu le prix d'excellence réglementaire de l'International Association of Gaming Regulators (IAGR) pour son travail sur l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de réglementation destiné aux jeux sur Internet.

Tout au long de la pandémie de COVID-19, la CAJO s'est engagée à fournir un soutien à nos titulaires de permis et à nos registrateurs alors qu'ils faisaient face à des défis sans précédent. En 2022-2023, la CAJO a adopté de façon permanente plusieurs mesures qui avaient été initialement mises en place sur une base temporaire pour alléger le fardeau causé par la pandémie des particuliers et des entreprises. Parmi les exemples marquants, mentionnons les

réformes du secteur de l'alcool, comme la vente à emporter et la livraison avec de la nourriture provenant d'établissements admissibles détenant un permis de vente d'alcool, ainsi qu'un nouveau cadre pour les agrandissements temporaires des espaces extérieurs (terrasses temporaires). Des réformes des jeux de bienfaisance ont également été apportées, notamment en permettant les transactions par carte de crédit et en réduisant le nombre de représentants d'organismes de bienfaisance tenus d'être présents dans les salles de modèles de recettes de bingo.

Notre travail avec le secteur du cannabis cette année comprenait des modifications en juin 2022 aux Normes du registrateur pour les magasins de vente au détail de cannabis, en mettant l'accent sur la réduction des pratiques anticoncurrentielles de l'industrie. La CAJO a également apporté son expertise et son soutien au groupe d'experts chargé de l'examen en ce qui concerne d'éventuelles modifications de la loi fédérale sur le cannabis.

Au cours de la dernière année, des changements importants ont également été apportés au secteur de l'alcool, à commencer par l'approbation d'un nouvel avenant relatif au traiteur pour les fabricants, qui est entré en vigueur en avril. De plus, nous avons mis en œuvre un nouveau cadre d'approbation pour les extensions physiques extérieures temporaires (patios temporaires) pour les titulaires de permis de vente d'alcool. Ce nouveau cadre d'approbation est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

Tout au long de 2022-2023, la CAJO a continué de travailler en étroite collaboration avec les experts de l'industrie des courses de chevaux sur les réformes du bien-être des chevaux, dont plusieurs devraient prendre effet au printemps 2023. De plus, la CAJO a travaillé avec la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et les casinos de la province pour soutenir les efforts de rétablissement après la pandémie, avec une approche équilibrée de la sécurité publique avec une réduction du fardeau réglementaire.

La CAJO a continué de démontrer son engagement à donner suite aux constatations de l'audit de l'optimisation des ressources de 2020 de la vérificatrice générale de l'Ontario. Depuis la publication du rapport, la CAJO a mis en œuvre 40 % des mesures de suivi recommandées par la vérificatrice générale dans des domaines comme les activités de conformité et d'inspection, les processus réglementaires et la transparence publique. Un autre 21 % sont en cours et demeurent une priorité pour la CAJO au cours de l'année à venir.

En nous appuyant sur notre réponse à l'audit de l'optimisation des ressources, un examen du cadre de financement a été entrepris par la CAJO avec le ministère du Procureur général (MPG) afin de devenir un organisme de réglementation plus autonome sur le plan financier.

Conformément à l'orientation et à l'engagement du gouvernement de l'Ontario en matière de services numériques à l'égard de nouvelles pratiques et technologies numériques afin d'offrir des services plus simples, plus rapides et de meilleure durée à la population ontarienne, la CAJO a accordé la priorité à l'élaboration d'une stratégie numérique pour guider les efforts de numérisation de l'organisme et en établir la priorité.

La CAJO est fière de servir la population de l'Ontario et de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle sur la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (DI+A). Nous nous engageons à l'intégration durable de la DI+A à nos opérations afin d'améliorer l'efficacité organisationnelle et de maintenir notre approche « Les gens d'abord ».



En plus des services que nous fournissons à l'externe, notre parcours de DI+A nécessite une attention égale sur notre main-d'œuvre interne. Cette année, les dirigeants de la CAJO ont reçu une formation sur l'Inventaire du développement interculturel (IDI), un programme complet de formation sur la diversité et l'inclusion offrant des moyens concrets de s'engager dans des interactions respectueuses et positives. Un recensement des employés a été lancé afin d'élaborer une base de référence pour les données démographiques des employés, ce qui nous permettra de recueillir, de comprendre et de rendre compte des résultats mesurables des efforts de DI+A. L'exercice 2022-2023 a apporté des changements positifs et des progrès à la CAJO. Nous sommes fiers de nos efforts constants et continus pour soutenir les secteurs que nous réglementons tout en maintenant un engagement inébranlable envers la sécurité des Ontariennes et des Ontariens.

## Conseil d'administration

Le conseil d'administration (conseil) de la CAJO est chargé de la gouvernance générale de la Commission et les membres se rencontrent régulièrement. Dans l'exercice de ses fonctions relatives à la gouvernance, le conseil fixe des objectifs, élabore des politiques et établit des orientations stratégiques pour permettre à la Commission de remplir son mandat; Il s'agit notamment de collaborer avec le président-directeur général et les cadres supérieurs sur les activités de réglementation et de gouvernance.

Il travaille notamment avec le directeur général et les cadres supérieurs à la réalisation des activités ayant trait à la réglementation et à la gouvernance. Pour remplir ses fonctions de gouvernance, le conseil d'administration compte sur deux comités permanents, soit le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques et le Comité de la surveillance stratégique et de la gouvernance. Ces comités rendent des comptes au conseil et lui fournissent des mises à jour régulières lors de ses réunions. Ils soulignent les principaux points devant faire l'objet de décisions et les sujets nécessitant des discussions. Ils lui font aussi des recommandations.

### Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques

Le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques, est chargé de surveiller les aspects liés aux résultats financiers. Ce comité assure également la surveillance de la cybersécurité, des activités de vérification interne, et de la gestion des risques et des situations d'urgence, y compris les systèmes de contrôle interne et les plans annuels de gestion des risques et de vérification.

### Comité de la surveillance stratégique et de la gouvernance

Le Comité de la surveillance stratégique et de la gouvernance est chargé de s'assurer que l'organisme dispose d'un cadre de gouvernance efficace, qu'il s'acquitte de ses responsabilités et qu'il remplit son mandat prévu par la loi. En particulier, ce comité est chargé de surveiller et d'évaluer le rendement de la CAJO par rapport aux stratégies et objectifs clés et d'assurer une

surveillance stratégique de son programme de responsabilité sociale d'entreprise et de sa stratégie relative aux ressources humaines.

La liste ci-dessous renferme le nom des membres du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 mars 2023, y compris leur date de nomination initiale.

Nombre total d'indemnités quotidiennes de toutes les personnes nommées pour 2022-2023 :  
**122 080,10 \$**

**Tableau 1 — Conseil d'administration et indemnités quotidiennes**

Nom	Poste au 31 mars 2023	Nomination initiale	Date de début du mandat actuel	Date d'expiration du mandat actuel	Exercice 2022-2023 Indemnités quotidiennes (\$)
<b>Lalit Aggarwal</b>	Président Temps partiel	6 juin 2019	6 juin 2020	5 juin 2024	43 504,03 \$
<b>Heidi Reinhart</b>	Vice-président et membre Temps partiel	29 octobre 2020	16 septembre 2021	15 septembre 2023	13 986,64 \$
<b>Neil Desai</b>	Membre Temps partiel	17 septembre 2020	17 septembre 2022	16 septembre 2025	18 145,39 \$
<b>Dave Forestell</b>	Membre Temps partiel	12 décembre 2018	20 juin 2020	19 juin 2024	7 308,94 \$
<b>Douglas McLarty</b>	Membre Temps partiel  Président, Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques	20 février 2020	20 février 2022	19 février 2025	15 321,00 \$
<b>Paul Stoyan</b>	Membre à temps partiel	29 juillet 2021	29 juillet 2021	28 juillet 2023	14 142,98 \$
<b>Cara Vaccarino</b>	Membre Temps partiel  Président, Comité de la surveillance stratégique et de la gouvernance	14 février 2020	14 février 2022	13 février 2025	9 671,12 \$

# Au sujet de la CAJO

## Vision

Être un organisme de réglementation de premier ordre innovateur, proactif, inclusif et socialement responsable.

## Mandat

Réglementer les secteurs en respectant les principes de l'honnêteté et de l'intégrité tout en veillant à l'intérêt public.

## Mesures législatives régissant l'organisme

La CAJO est un organisme de réglementation indépendant du gouvernement de l'Ontario qui relève du ministère du Procureur général (MPG). *Elle a été créée le 23 février 1998 en vertu de la loi de 1996 sur la réglementation et la protection publique en matière d'alcool, de cannabis et de jeux (ACGRPPA)*. Elle continue d'agir à titre de société en vertu d'une nouvelle loi sur la gouvernance, soit la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*.

La CAJO est chargée de veiller à l'application de ce qui suit :

- *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*
- *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools*
- *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*
- *Décret 1413/08 (tel que modifié)*
- *Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis*
- *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux*

## Filiale de la CAJO

Jeux en ligne Ontario a été créé le 6 juillet 2021 en tant que filiale de la CAJO. Jeux en ligne Ontario est responsable de la conduite et de la gestion des jeux en ligne par l'intermédiaire d'opérateurs privés en Ontario. À partir du 4 avril 2022, les exploitants privés de jeux en ligne qui se sont enregistrés auprès de la CAJO et qui ont signé un accord d'exploitation avec Jeux en ligne Ontario pourront légalement proposer leurs jeux aux joueurs de l'Ontario. Les entreprises qui parviennent à s'implanter sur le marché ontarien sont tenues de respecter des normes rigoureuses en matière d'intégrité des jeux et des opérateurs, d'équité, de protection des joueurs et de responsabilité sociale.

Le rôle de la CAJO en tant qu'organisme de réglementation demeure le même et est tenu à l'écart du rôle commercial de Jeux en ligne Ontario. La CAJO continue d'être responsable de la

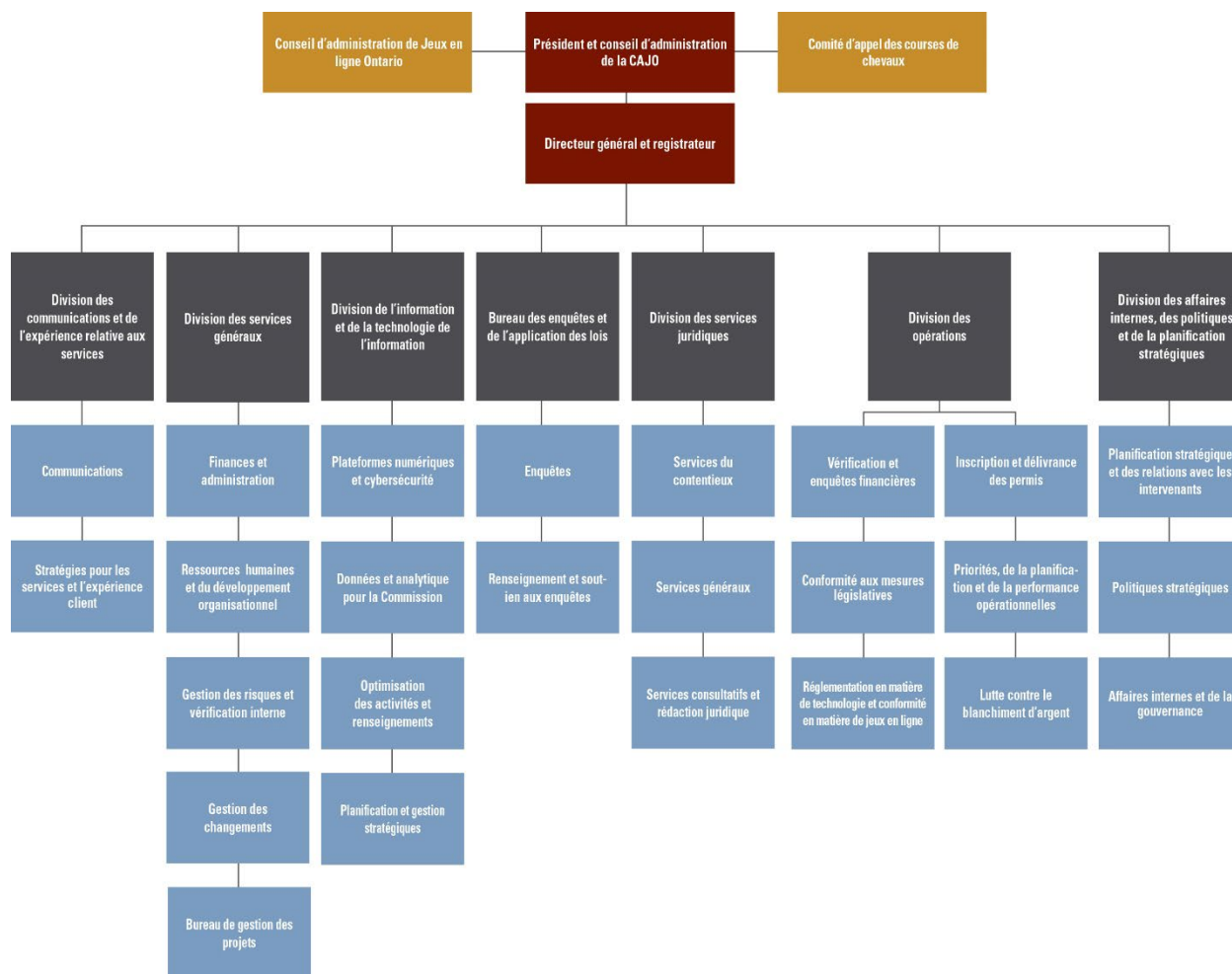
surveillance réglementaire de toutes les activités de jeu en Ontario, y compris les exploitants et fournisseurs de jeux privés ainsi que de Jeux en ligne Ontario.

En tant que régulateur du marché des jeux en ligne de l'Ontario, la CAJO est responsable des activités suivantes :

- Élaborer des normes réglementaires (Normes du registrateur pour les jeux).
- Déterminer l'admissibilité et inscrire les exploitants de jeux sur Internet, les fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu, les particuliers et les technologies de manière à garantir l'intégrité de tous les intervenants du secteur.
- Enregistrer les laboratoires d'essai indépendants (LEI) qui testent et certifient que la technologie des jeux en ligne est conforme aux Normes du registrateur pour les jeux.
- Contrôler les exploitants de jeux en ligne, les fournisseurs et les offres de jeux numériques pour s'assurer qu'ils respectent les obligations réglementaires, y compris les normes du bureau d'enregistrement pour les jeux en ligne.
- Lorsque des problèmes de conformité sont relevés, ramener les opérateurs et les fournisseurs à la conformité en appliquant des sanctions progressives, notamment des avertissements, des suspensions, des sanctions pécuniaires et, dans les cas les plus graves, des révocations.
- Travailler avec les exploitants et les fournisseurs de jeux sur Internet pour qu'ils comprennent bien leurs obligations réglementaires et pour améliorer leur conformité générale.
- Traiter les plaintes et les demandes réglementaires, y compris celles relatives à l'intégrité et à l'équité des jeux, à l'utilisation abusive d'informations privées, aux violations des règles du jeu responsable et au blanchiment d'argent.

Le rapport annuel de la CAJO doit contenir le rapport annuel de sa filiale. À ce titre, le rapport annuel de Jeux en ligne Ontario est annexé ci-dessous.

# Structure organisationnelle



## Division des communications et de l'expérience en service

La Division des communications et de l'expérience relative aux services fournit des conseils et des services en communication stratégique, gère les relations avec les médias et la réputation de la CAJO, et supervise l'élaboration du matériel et des publications de communication interne et externe. La Division favorise la compréhension et l'acceptation des objectifs et des priorités stratégiques de l'organisation grâce à une communication régulière avec les membres du personnel et les intervenants.

La direction Stratégies pour les services et l'expérience client travaille avec des partenaires de toute l'organisation pour renforcer sa culture et ses compétences en matière de services. Elle veille à ce que les besoins des clients soient le principe sous-tendant la conception et la prestation des services. L'InfoCentre de la CAJO, qui a plus de 100 000 interactions avec des clients par année, par le truchement de divers canaux, fait partie de cette direction. La Commission supervise également la politique et les pratiques de l'organisme en matière de traitement des demandes de renseignements et des plaintes, et veille à ce que l'expérience client soit contrôlée, mesurée et gérée.

## Division des services généraux

La Division des services généraux fournit des conseils et une orientation pour tous les aspects de l'administration au quotidien et des services à la clientèle de la CAJO, et joue un rôle stratégique proactif en tant que catalyseur des principales initiatives de transformation de l'organisme.

La Direction générale des ressources humaines et du développement organisationnel est chargée d'appuyer l'objectif stratégique « Priorité aux personnes », y compris les services opérationnels des ressources humaines du cycle complet, le mieux-être, l'engagement des employés, l'encadrement, les relations de gestion et de travail, la gestion des talents et la planification de la relève, l'analyse et la production de rapports sur les données sur les talents et la formation interne et externe. La Direction générale des ressources humaines et du développement organisationnel supervise le cadre de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité (DI+A).

La direction Finances et administration fournit les services et ressources qui suivent : planification et rapports financiers, comptabilité, paie, approvisionnement (y compris la supervision de la gestion des fournisseurs), gestion des installations, et services de courrier et de messagerie.

La Direction de la gestion des risques et de la vérification interne effectue des vérifications internes, ce qui procure une assurance raisonnable que les processus de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne de la CAJO sont efficaces. Cette direction appuie aussi le cadre de gestion globale des risques et coordonne le système de gestion des urgences de l'organisme, ce qui inclut le Plan de continuité des activités.

Le Bureau de gestion des projets gère les projets prioritaires de la CAJO. Il veille à ce que les grands projets restent sur la bonne voie, que les résultats soient alignés sur les objectifs stratégiques et que les ressources adéquates soient au bon endroit en fonction des besoins internes.

Le Bureau de gestion des changements soutient l'organisme en ayant recours à des processus et des outils structurés pour aider les gens à faire face au changement organisationnel, et facilite la transition des personnes en les faisant participer et en les amenant à adopter et apporter des changements.

## Division de l'informatique et de l'informatique

La Division de l'information et de la technologie de l'information (I+TI) aide la CAJO à remplir son mandat de réglementation en gérant et en transformant nos portefeuilles de données et de technologies, en mettant en œuvre des solutions novatrices et en fournissant des services qui améliorent le rendement de l'organisme et nos méthodes de travail (modèle opérationnel). L'I+TI s'efforce de permettre à la CAJO de mener ses activités numériques avec agilité, rapidité et innovation tout en continuant à faire progresser les objectifs stratégiques pluriannuels d'I+TI.

La Direction générale des plateformes numériques et de la cybersécurité est composée de cinq ministères qui assurent la prestation et l'exploitation des services et des produits numériques. Le service d'architecture d'entreprise crée des feuilles de route technologiques et assure l'alignement sur la stratégie commerciale. Le service de cybersécurité s'efforce de minimiser les

risques et l'impact des menaces internes, externes, délibérées et accidentelles sur les actifs d'information numérique de la CAJO. Le service de livraison de produits numériques fournit, maintient et soutient les produits numériques grâce à l'intégration, au développement, au soutien et à la mise à l'essai d'applications internes et d'offres tierces. Le service d'infrastructure et opérations travaille de façon proactive et stratégique pour assurer la disponibilité, les performances et la récupérabilité des services et produits numériques de la CAJO. Le bureau de service est un point de contact unique pour tous les besoins informatiques des utilisateurs finaux, la résolution des problèmes et l'équipement de soutien pour assurer la productivité.

La Direction des données et de l'analytique mûrit la façon dont la CAJO valorise les données en tant qu'actif stratégique et maximise sa valeur opérationnelle. Cela se fait grâce à l'innovation et au développement de produits de données modernes, qui utilisent mieux les données pour éclairer les actions proactives dans les politiques et les opérations réglementaires. De plus, grâce à une fonction de gouvernance des données et de gestion de l'information, ils renforcent la confiance dans nos données en s'assurant qu'elles sont bien définies, détectables et de haute qualité, tout en maintenant un accès et une utilisation appropriés des données.

La Direction Optimisation des activités et renseignements apporte une perspective commerciale à l'échelle de l'entreprise à trois services numériques essentiels. Premièrement, elle optimise l'efficacité de la main-d'œuvre et améliore la qualité des résultats du travail grâce à l'amélioration continue des processus pour les secteurs d'activité de la CAJO et les fonctions de services partagés. Ensuite, grâce à la fonction de planification des produits numériques, ils guident la croissance du portefeuille de produits numériques de la CAJO, assurant l'alignement avec les résultats opérationnels stratégiques et l'architecture de l'I+TI. Enfin, elle est chargée d'établir une culture de responsabilisation en évaluant continuellement l'efficacité et l'efficacités des programmes, des projets et des opérations de base de la CAJO par l'entremise du programme de mesure du rendement.

Nouveau dans le domaine de l'I+TI au cours du dernier exercice, la Direction générale de la planification stratégique et de la gestion est chargée de promouvoir la vision de l'I+TI et de promouvoir sa valeur opérationnelle dans l'ensemble de la CAJO tout en s'efforçant de mieux optimiser le portefeuille de l'I+TI et de favoriser l'excellence globale de la prestation. Cette équipe dirige également l'élaboration de la stratégie numérique de la CAJO, qui établira le plan de vision et la feuille de route sur la façon dont la CAJO mûrit ses capacités commerciales numériques, gère ses investissements numériques et prévoit les ressources de soutien et l'architecture technologique nécessaires.

### **Bureau des enquêtes et de l'application des lois**

Le Bureau des enquêtes et de l'application des lois (BEAL ou Bureau) est un bureau de la PPO en détachement à la CAJO. Il est constitué de quelque 164 membres civils et assermentés et est entièrement intégré à la Commission. Le surintendant en chef relève d'un sous-commissaire de la Police provinciale de l'OPP ainsi que du chef de la direction de la CAJO. Les directions du Bureau mènent des enquêtes pour tous les secteurs réglementés par la CAJO. Le Bureau fournit aussi une expertise en matière d'enquêtes et transmet des renseignements à d'autres organismes d'application des lois et de réglementation, ainsi qu'à des intervenants de l'industrie afin d'assurer l'intégrité et la sécurité publique dans ces industries et ces secteurs réglementés.



## Division des services juridiques

La Division des services juridiques fournit des conseils et des services juridiques à la CAJO. Cela consiste à fournir des conseils sur l'application de la loi, des règlements et des normes que fait appliquer la CAJO, à aider à la rédaction de mesures législatives, de contrats et de politiques, ainsi qu'à fournir des conseils et des avis sur des questions et des initiatives internes. Elle fournit également des conseils juridiques sur les questions touchant l'admissibilité et la conformité des titulaires de permis et de licences et des personnes inscrites au cadre de réglementation et représente le registrateur lors des audiences d'appel devant le Tribunal d'appel en matière de permis, le Comité d'appel des courses de chevaux, la Cour divisionnaire et la Cour d'appel.

## Division des opérations

La Division des opérations a un vaste mandat qui porte sur les opérations quotidiennes et stratégiques de la CAJO.

La Direction de l'inscription et de la délivrance des permis (DIDP) est chargée de passer en revue et de traiter tous les types de demandes, notamment celles visant à obtenir des licences, des permis, des autorisations et des inscriptions pour tous les secteurs que la CAJO réglemente. La Direction travaille également avec les municipalités et les Premières Nations pour superviser la délivrance de licences pour les loteries de bienfaisance.

Les Services de conformité sont composés d'équipes régionales de conformité réglementaire interfonctionnelles qui adoptent une approche globale, axée sur les risques et les résultats en matière de conformité réglementaire, ainsi qu'un soutien centralisé aux programmes et à l'administration de la conformité. Plus précisément, les Services de conformité sont composés de trois directions générales : La Direction de la conformité aux mesures législatives, la Réglementation en matière de technologie et conformité en matière de jeux en ligne et la direction Vérification et enquêtes financières.

En mars 2023, la Réglementation en matière de technologie et conformité en matière de jeux en ligne est passée aux Services de conformité. Ce changement permet une collaboration et une prestation accrues entre les équipes des services de conformité de la CAJO à mesure que le programme de conformité continue d'évoluer, notamment dans le secteur des jeux. La nouvelle structure des services de conformité vise à refléter l'interdépendance opérationnelle croissante entre les équipes de conformité, compte tenu de la convergence croissante des modèles de conformité des jeux terrestres et en ligne.

La DCML englobe les officiels de courses (juges et commissaires) qui supervisent et arbitrent les courses de chevaux se déroulant dans des hippodromes pourvus d'une licence de l'Ontario, ainsi que des services vétérinaires pour surveiller la santé et le bien-être des chevaux lors des courses. Les services vétérinaires travaillent en collaboration avec les vétérinaires officiels qui sont employés par les hippodromes, mais supervisés par la CAJO.

L'Unité des drogues équine est composée d'inspecteurs de la DGRC et des enquêteurs de la Police provinciale de l'Industrie, de l'immigration et de la jeunesse du BEAL, qui travaillent ensemble pour mener des inspections et des enquêtes sur les infractions liées au contrôle des médicaments équins. Leur objectif principal est de réduire l'utilisation et la distribution de



drogues améliorant la performance dans le sport grâce à une combinaison d'inspections et de techniques d'enquête.

La Direction générale de la planification opérationnelle, des priorités et du rendement (DGPOPR) a été créée en 2022 pour s'assurer que la Division des opérations se concentre sur les questions de conformité les plus prioritaires auxquelles font face les secteurs réglementés par la CAJO. Pour s'acquitter de son mandat, la DGPOPR détermine les priorités opérationnelles de façon récurrente et officielle, coordonne l'exécution des plans des priorités opérationnelles tout en gérant les questions réglementaires importantes, complexes et très médiatisées, oriente les efforts des divisions pour atteindre les objectifs de rendement et évalue l'efficacité opérationnelle.

L'Unité de lutte contre le blanchiment d'argent maintient un programme efficace de lutte contre le blanchiment d'argent conçu pour atténuer les risques de blanchiment d'argent dans les secteurs réglementés par la CAJO. L'équipe met en œuvre une approche fondée sur les risques et les données probantes en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, y compris des activités de surveillance ciblées pour évaluer la responsabilité transactionnelle et les résultats en matière de rapports sur les sites de jeu et l'atténuation des risques, la prévention, la perturbation et la dissuasion des activités soupçonnées de blanchiment d'argent. L'équipe entretient et favorise de solides relations avec les partenaires et les intervenants de la CAJO, notamment la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Jeux en ligne Ontario, la Police provinciale de l'Ontario et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

### Division des affaires internes, des politiques et de la planification stratégiques

La Division des affaires internes, des politiques et de la planification stratégiques s'acquitte de diverses fonctions stratégiques pour appuyer la réalisation du mandat de l'organisme.

La Direction des affaires internes et de la gouvernance aide le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en matière de gouvernance, notamment en veillant à ce que les principales mesures de responsabilisation ministérielles soient prises et en surveillant la conformité au protocole d'entente conclu entre le gouvernement et la CAJO. La Direction générale agit également à titre de principale agente de liaison avec les partenaires gouvernementaux pour appuyer les initiatives gouvernementales et mener la gestion des enjeux, et elle sert de responsable des demandes d'accès à l'information reçues par la CAJO. Une unité indépendante distincte au sein de la Direction générale fournit un soutien administratif au Comité d'appel des courses de chevaux (CACC).

La Division des stratégies et des politiques assure un leadership stratégique en matière de politiques pour appuyer l'exécution du mandat de réglementation de l'agence et les priorités émergentes du gouvernement, des titulaires de permis et des intervenants en matière de politique réglementaire dans les secteurs des boissons alcoolisées, du cannabis, des jeux et des courses de chevaux. La Direction générale est responsable de l'élaboration des normes du registraire, qui sont un élément clé du cadre de réglementation global pour chacun des secteurs réglementés par la CAJO.

La Direction générale de la participation des intervenants et de la planification dirige la mobilisation externe et interne des intervenants, y compris la gestion des protocoles d'entente

avec d'autres organismes de réglementation, et détient la fonction de planification stratégique et ministérielle de l'organisme.

# 2022—2023 : Rétrospective de l'année

## Initiatives, priorités et lettre de mandat du gouvernement

La CAJO, un organisme du gouvernement de l'Ontario, appuie les priorités quant aux politiques publiques et aux objectifs financiers du gouvernement provincial. La CAJO continue de faire en sorte que ses priorités et ses opérations soient conformes à l'orientation du gouvernement et que les services soient axés sur les clients et offerts de façon efficiente. Notre approche est fondée sur les priorités du gouvernement, comme le démontrent nos efforts déployés en ce qui a trait aux jeux en ligne, à la modernisation du secteur de l'alcool et au Rapport de la vérificatrice générale de l'Ontario, qui découle directement de l'orientation donnée par le procureur général dans [notre lettre de mandat](#) pour l'exercice 2022-2023.

## Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

La CAJO a entrepris un examen du cadre de financement avec le ministère du Procureur général (MPG) afin d'atténuer son déficit continu et de donner suite à l'engagement du gouvernement à l'égard de la durabilité du programme, et en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale pour que la CAJO devienne un organisme de réglementation plus autonome sur le plan financier.

Cet examen permettra de cerner les possibilités d'assurer une plus grande uniformité dans les autorisations et les processus juridiques pour recouvrer les coûts dans l'ensemble des secteurs réglementés par la CAJO. Il permettra également d'harmoniser davantage les recettes provenant des frais et les recouvrements de la CAJO par secteur dans le but de réduire le plus possible l'allocation nette annuelle de la CAJO par le gouvernement. Les modifications apportées au cadre de financement actuel de la CAJO nécessiteront l'appui du gouvernement et pourraient nécessiter des modifications législatives. Les conclusions et les recommandations de l'examen seront formulées en 2023-2024.

En 2022-2023, la CAJO a pris la décision de délaïsser ses bureaux régionaux, qui sont situés dans toute la province, car ces baux respectifs expiraient naturellement. Cette décision fait suite à un examen en 2020 qui a examiné la façon dont les bureaux régionaux de la CAJO sont utilisés par le personnel. Elle appuie également le modèle de travail hybride et le modèle de service à la clientèle de l'agence tout en maintenant des services de haute qualité. Depuis le 31 mars 2023, la CAJO a fermé tous les bureaux régionaux, à l'exception de son emplacement à London, en Ontario. Sur recommandation du gouvernement, le bail du bureau de Londres a été prolongé de deux ans afin d'aider le personnel dans la région conformément à la recommandation de MAG et d'Infrastructure Ontario, qui coïncide avec les mesures immobilières provisoires mises en place par le ministère de l'Infrastructure.

## Transparence et responsabilisation

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, le président, le chef de la direction et le chef du service administratif de la CAJO ont attesté au gouvernement que la CAJO est en conformité substantielle avec toutes les lois, tous les règlements, toutes les directives et toutes les politiques applicables et qu'elle a maintenu un système efficace de contrôles internes; et a

établi et maintenu un système de contrôles internes qui appuie l'intégrité et la fiabilité des rapports financiers de l'Agence pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

## Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario : Rapport d'audit de l'optimisation des ressources de la CAJO 2020

En décembre 2020, la vérificatrice générale de l'Ontario a publié le rapport Audit de l'optimisation des ressources — Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Le rapport contenait 26 recommandations et proposait 62 mesures de suivi, ainsi que les réponses de la direction de la CAJO et du ministère du Procureur général. Cinquante-six des 62 mesures de suivi ont été confiées à la CAJO pour qu'elle y donne suite.

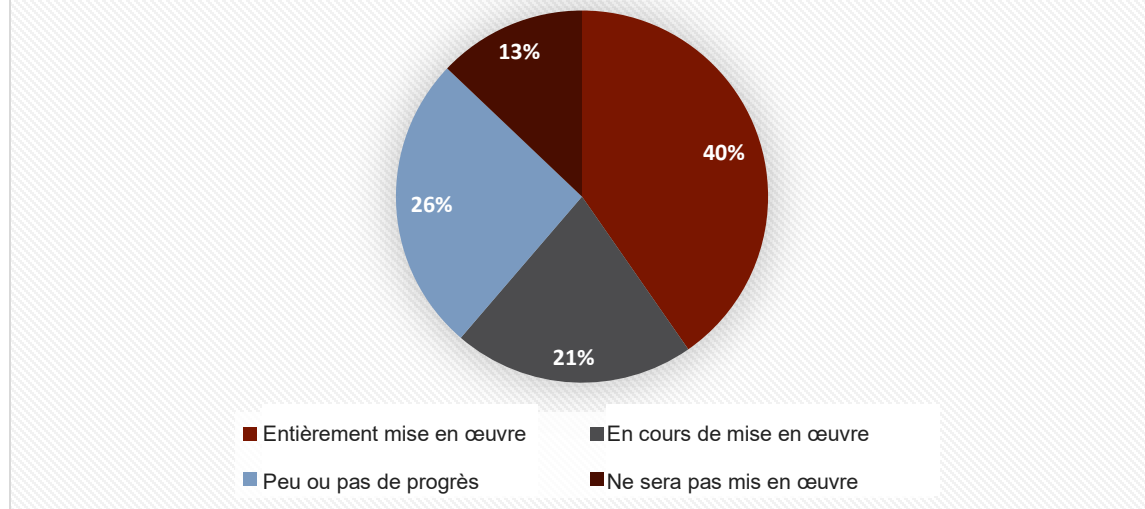
La CAJO a mis sur pied une équipe chargée du projet de mise en œuvre du plan d'action ayant trait à l'audit de l'optimisation des ressources qui supervise des groupes de travail devant donner suite à chaque recommandation et aux mesures connexes. Tout au long de 2021, la CAJO a fourni des mises à jour trimestrielles à Vérification interne Ontario. Elle a aussi fourni une mise à jour décrivant les engagements réalisés et en cours pour chaque recommandation au Comité permanent des comptes publics en avril 2021.

En 2022-2023, la vérificatrice générale a effectué un examen de suivi de deux ans afin d'évaluer les progrès de la CAJO à l'égard de chacune des mesures de recommandation. Le rapport final a été publié en décembre 2022 et indiquait que la CAJO avait entièrement mis en œuvre 25 (40 %) des mesures de suivi recommandées et que 13 (21 %) mesures de suivi étaient en cours de mise en œuvre.

À la suite de ces recommandations, la CAJO a amélioré et renforcé les processus réglementaires dans le cadre de ses activités et a introduit de nouvelles fonctionnalités dans la iCAJO, sa plateforme de prestation de services en ligne. Les recommandations ont été mises en œuvre grâce à de solides partenariats gouvernementaux qui appuient les mandats de réglementation de la CAJO.

En mars 2023, la vérificatrice générale a lancé son processus de suivi continu des recommandations en suspens. La CAJO est toujours déterminée à mettre en œuvre son plan d'action et reconnaît la valeur des recommandations de la vérificatrice générale de l'Ontario pour améliorer son efficacité en tant qu'organisme de réglementation moderne. Cela demeure une priorité organisationnelle pour l'exercice 2023-2024.

## Rapport final de la vérificatrice générale de 2022



### Gestion des risques

La CAJO utilise un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) pour aider l'organisation à identifier les domaines de risque et à y répondre de manière disciplinée et intégrée.

La gestion globale des risques est un processus continu, proactif et systématique mis en œuvre pour comprendre, gérer et communiquer les risques pour l'ensemble de l'organisme et pour aider la direction à prendre des décisions stratégiques favorisant l'atteinte des objectifs de la CAJO.

Le cadre de gestion globale des risques vise à intégrer la gestion des risques à toutes les activités et à tous les niveaux du personnel. Le cadre définit un processus permettant de déterminer et d'évaluer les risques, ainsi que de mettre en évidence et d'examiner les contrôles et les stratégies d'atténuation.

Voici quelques-unes des principales mesures prises pour faire face aux risques cernés dans le cadre :

- Veiller à ce que la stratégie Priorité aux personnes tienne d'abord compte des tendances actuelles de la main-d'œuvre et des pratiques exemplaires afin d'accroître l'attraction et le maintien en poste des talents.
- Établir une solide approche de sécurité de l'information, y compris une récupération rapide en cas d'incident important de sécurité de l'information.

- Élaborer le cadre financier et la dépendance afin de répondre aux attentes en matière de fonctionnement et de rendement.

Un processus semestriel de gestion des risques propres aux divisions permet aux divisions de mieux gérer leurs risques particuliers. Dans le cadre d'un cycle annuel de gestion des risques, on détermine les principaux risques et expositions auxquels la CAJO continue de faire face. Le personnel et la direction participent à ces évaluations des risques qui aident la CAJO à cerner ses principaux risques et à y donner suite. Un atelier annuel sur les risques est tenu par la suite C afin d'identifier et d'évaluer les principaux risques courus par la CAJO et de prévoir des mesures d'établissement des priorités et d'atténuation.

Les principaux risques sont examinés et approuvés par la haute direction, le Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques et le conseil d'administration.

Ces activités d'évaluation des risques contribuent à l'élaboration du plan de travail de vérification interne de la CAJO et jouent un rôle fondamental pour l'élaboration du plan général de la CAJO.

### Risque lié à la gestion de la main-d'œuvre

La CAJO continuera d'élaborer son plan stratégique « Priorité aux personnes » qui comprendra des mesures visant à maintenir en poste, à perfectionner et à attirer l'effectif nécessaire pour s'acquitter de son mandat.

### Risques à l'égard de la sécurité de l'information

La CAJO continuera d'évaluer, de développer et de mettre en œuvre les politiques et les protocoles de sécurité de l'information et d'accroître la sensibilisation afin d'atténuer les cybermenaces actuelles et nouvelles et d'augmenter la qualité de la sécurité des contrôles existants. En outre, l'amélioration de la sensibilisation à la sécurité et de la formation à ce sujet permet d'accroître les connaissances et de renforcer la vigilance du personnel.

### Risques financiers

La CAJO examine et renforce ses mesures d'atténuation des risques financiers afin de maintenir ses opérations et de remplir son mandat.

### Gestion de la main-d'œuvre

La CAJO continue d'entreprendre un vaste programme de transformation afin de moderniser son approche réglementaire et ses processus opérationnels, notamment en mettant l'accent sur l'excellence du service et l'environnement de travail. Les efforts de modernisation de la CAJO s'alignent sur les objectifs clés du gouvernement de dispenser des services publics de façon plus efficiente et d'alléger le fardeau réglementaire.

La Direction générale des ressources humaines et du développement organisationnel de la CAJO a mis à jour sa vision, sa stratégie et sa feuille de route afin de mieux offrir des solutions qui permettent aux talents de l'organisation de contribuer activement à la réalisation du mandat et de la vision de la CAJO. Un élément clé a été le lancement de la nouvelle fonction de développement organisationnel afin de mieux soutenir l'efficacité organisationnelle. Cela se fait

par le développement continu et le renforcement des programmes, des structures et des processus pour soutenir et développer le talent de l'organisme.

La CAJO tire parti d'un modèle de travail hybride pour répondre aux besoins des employés afin d'équilibrer leur vie professionnelle et leur vie familiale, tout en maintenant une main-d'œuvre engagée et productive. Il permet aux employés de la CAJO, lorsque cela est possible sur le plan opérationnel, de travailler à partir d'autres endroits, comme les bureaux à domicile. À l'appui de l'évaluation de la réussite de l'organisme dans la gestion de ces priorités, la CAJO réalise un sondage éclair à l'intention de tout le personnel et des dirigeants. 98 % des employés qui ont répondu au sondage déclarent que le modèle de travail hybride contribue à leur bien-être général; et 93 % des dirigeants du personnel qui ont répondu au sondage signalent que leur personnel accomplit régulièrement les tâches qui leur sont assignées avec un haut niveau de qualité dans le temps imparti. Afin d'assurer une prestation optimale des services, la CAJO continue d'utiliser une approche de gestion des risques pour déterminer les secteurs prioritaires et redéployer le personnel qui effectue des activités de réglementation clé dans les domaines où les besoins sont les plus grands.

## Diversité et inclusion

Depuis 2019, la diversité, l'inclusion et l'accessibilité (DI+A) est une initiative ministérielle prioritaire dans le cadre du plan stratégique quinquennal de la CAJO. La CAJO a réalisé d'importants progrès dans l'avancement des DI+A, notamment grâce à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de DI+A en 2021, qui a suivi une évaluation à l'échelle de l'organisation menée par un consultant tiers. La stratégie établit les objectifs de DI+A d'avoir une main-d'œuvre qui reflète la diversité démographique de l'Ontario, l'établissement d'une culture de travail inclusive exempte de discrimination et de harcèlement, et la prestation de services d'une manière accessible, culturellement consciente, pertinente et adaptée. Pour assurer un parcours réalisable et réussi, notre stratégie de DI+A comprend quatre piliers fondamentaux dans les domaines suivants :

1. Recrutement et maintien en poste
2. Renforcer et intégrer la culture de DI+A de la CAJO
3. Porte-parole et communication narrative
4. Responsabilité

En 2022-2023, la CAJO s'est concentrée sur deux des piliers, comme suit :

### **Renforcer et intégrer la culture de DI+A de la CAJO**

La CAJO a continué de reconnaître les fêtes et les célébrations importantes qui célèbrent l'inclusion raciale et sexuelle, notamment la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée internationale de la femme.

Pour soutenir les employés dans leurs parcours personnels et professionnels de DI+A, plusieurs possibilités de formation et de perfectionnement axées sur le DI+A ont été offertes aux employés. Cela comprenait des vidéos mensuelles sur divers sujets tels que les préjugés

inconscients, le racisme systémique, l'alliance et la lutte contre le harcèlement. De plus, 69 membres du personnel dans des rôles de leadership ont reçu une formation sur l'inventaire du développement interculturel pour aider à évaluer, à refléter et à apprendre la sensibilité culturelle.

La CAJO a également mis à jour son programme d'encadrement et de rendement afin de soutenir davantage le perfectionnement et la croissance des employés conformément à sa stratégie de DI+A. À compter d'avril 2022, tous les employés sont tenus d'établir au moins un objectif axé sur la DI+A dans le cadre de leur plan de développement du rendement.

Afin de reconnaître les personnes de la CAJO qui sont des catalyseurs de changement dans les domaines de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité, un prix de DI+A a été créé et ajouté à notre programme existant de prix et de reconnaissance des employés. Le prix inaugural a été remis à une personne pour ses efforts en 2022 afin d'aider à promouvoir un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, antiraciste et diversifié.

Dans le cadre de nos efforts continus pour atteindre nos objectifs de DI+A, le Comité de la DI+A, y compris sa fonction, sa gouvernance et sa composition, a été renouvelé à la fin de 2022. Quinze membres du comité ont été choisis dans le cadre d'un processus d'examen minutieux, qui consistait en une déclaration d'intérêt à l'échelle de l'organisme. Les membres représentent un véritable échantillon représentatif de notre main-d'œuvre diversifiée et, ensemble, servent de groupe consultatif pour s'assurer que diverses idées et perspectives sont entendues sur toutes les questions liées à l'équité à la CAJO. Pour mener à bien ce travail, des groupes de travail ont été formés et des progrès importants ont déjà été réalisés dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la collecte de données et de la production de rapports, de l'amélioration des procédures de recrutement et de l'élargissement des partenariats externes. Le Comité de la DI+A participe également à la promotion des initiatives de DI+A et agit en tant qu'agents de changement pour défendre, renforcer et intégrer la culture de DI+A au sein de notre organisation.

## **Responsabilité**

Depuis 2020, la CAJO est signataire de l'Initiative BlackNorth (BNI), qui vise à mettre fin au racisme systémique envers les Noirs au Canada. La CAJO a poursuivi son engagement à l'égard de l'initiative en rencontrant d'autres signataires tous les mois pour partager des mises à jour, des objectifs et des progrès, et pour comprendre les pratiques exemplaires afin de nous tenir responsables.

Au début de 2023, la CAJO a lancé un recensement des employés afin de mieux comprendre les données démographiques de notre main-d'œuvre à tous les niveaux de l'organisation. Le recensement volontaire et anonyme demandait au personnel d'auto-identifier certains aspects d'eux-mêmes, tels que leur race, leur origine ethnique, leur sexe et leur orientation sexuelle. Avant le lancement du recensement, nous avons adopté un processus de mobilisation inclusif qui consistait en deux séances d'information pour aider à fournir au personnel un contexte sur la collecte de données, l'établissement de la confiance et la sensibilisation. Les données recueillies seront utilisées pour orienter la stratégie de DI+A de la CAJO et nous aideront à rester responsables dans notre parcours de DI+A. Au cours de la première phase du



recensement, nous avons un taux de participation de 51,7 %. La prochaine phase suivra la mobilité et la progression au sein de la CAJO au sein de nos diverses populations.

À l'avenir, la CAJO continuera de mettre en œuvre sa stratégie de DI+A, en s'appuyant sur nos quatre piliers fondamentaux, en renforçant notre organisation inclusive et axée sur les personnes et en mesurant nos progrès.

## Collecte de données

La CAJO a entamé la première phase de l'élaboration et de l'établissement d'un programme de données et d'analyse à l'échelle de l'entreprise, en conjonction avec une stratégie numérique d'entreprise. L'objectif du programme est de s'associer aux intervenants de la CAJO dans toutes les divisions afin de mieux tirer parti des données en tant qu'actif stratégique. Le programme vise à améliorer l'efficacité et l'efficacité de notre surveillance réglementaire en produisant et en gérant des produits d'analyse de données et d'information, en guidant l'organisation sur la façon d'exploiter efficacement les données pour éclairer la prise de décisions opérationnelles et d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur des données probantes. Le programme établira également une gouvernance d'entreprise des actifs de données et d'information pour s'assurer que ces ressources sont gérées en fonction de leur risque et de leur valeur, et optimisées pour être utilisées par la CAJO, ses partenaires et les intervenants.

La CAJO a élaboré un cadre de gouvernance des données qui permettra aux utilisateurs de travailler en toute confiance avec les données et l'information, augmentant ainsi leur qualité et leur disponibilité tout en continuant à protéger de manière appropriée les données sensibles et confidentielles. Le catalogue de données d'entreprise fournira une vue faisant autorité du paysage des données et de l'information, reliant les actifs corporels à des rôles et des responsabilités bien définis, et fournissant ainsi un soutien essentiel pour le développement d'une culture axée sur les données au sein de l'agence. La confidentialité des données est encore améliorée grâce à des conseils continus aux équipes de projet et d'affaires lors de la conception du système et du programme, ainsi qu'à la coordination et à la direction des interventions en cas d'atteintes ou d'autres incidents.

Pour améliorer les capacités techniques et créer une pratique évolutive en matière de données et d'analyse, la CAJO a commencé à migrer les données et les outils d'analyse sur site vers la plateforme infonuagique Microsoft Azure. Cela permettra à l'organisme de tirer parti des capacités d'analyse modernes pour aider à traiter de grands ensembles de données et à créer des produits d'analyse agiles, opportuns et informatifs. Ces outils appuieront également la capacité de l'organisme de fournir au ministère des conseils et de l'information opportuns et pertinents pour appuyer la prise de décisions et l'élaboration de politiques, au besoin.

## Prestation numérique et service à la clientèle

La CAJO s'appuie sur des plateformes numériques pour offrir des services accessibles, fiables, sécurisés et axés sur les Ontariennes et les Ontariens. Conformément à l'orientation et à l'engagement du gouvernement de l'Ontario en matière de services numériques à l'égard de nouvelles pratiques et technologies numériques afin d'offrir des services plus simples, plus rapides et de meilleure durée à la population ontarienne, la CAJO a commencé l'élaboration

d'une stratégie numérique en 2022-2023 pour guider les efforts de numérisation de l'organisme et en établir la priorité.

La stratégie numérique de l'organisme définira les besoins en matière d'architecture opérationnelle et technologique de l'état futur et décrira une feuille de route pour la maturité numérique qui soutiendra la priorisation des initiatives, assurera l'alignement continu sur la stratégie d'entreprise et optimisera les investissements numériques. Dans le cadre de la Stratégie numérique, la CAJO élaborera un plan de mise en œuvre complet qui tracera l'évolution positive des capacités et du portefeuille d'affaires numériques de l'organisme, avec des approches novatrices et avant-gardistes actuelles, des méthodes de travail et l'alignement sur les tendances numériques.

La Stratégie numérique de la CAJO renforcera la pratique de conception de services qui est en place pour soutenir la conception et la prestation centrées sur les clients et l'utilisateur, et mieux surveiller l'expérience de nos clients. La feuille de route de l'expérience client de la CAJO a été mise à jour pour inclure un nouvel accent sur l'avancement de l'utilisation de la recherche sur les utilisateurs afin de mieux éclairer notre compréhension des services de CAJO numériques et non numériques au cours de l'année à venir.

## Rétablissement de la COVID

La CAJO continue de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour fournir un soutien continu aux secteurs que nous réglementons en raison de la pandémie de COVID-19. La CAJO a rapidement répondu aux demandes des secteurs réglementés et du gouvernement de l'Ontario d'adapter ses exigences réglementaires pour aider à protéger la santé publique tout en soutenant la viabilité économique continue des secteurs de boissons alcoolisées, du jeu, des courses de chevaux et du cannabis au détail.

La CAJO a collaboré avec le secteur de la vente au détail de cannabis pour permettre aux magasins de vente au détail de cannabis d'offrir la collecte en bordure de trottoir et la livraison et continuera de soutenir ces détaillants. Dans les jeux de bienfaisance, bon nombre des flexibilités temporaires liées à la COVID-19 ont été mises à jour pour offrir une flexibilité permanente dans la mesure du possible. Dans le secteur des boissons alcoolisées, bon nombre des réformes qui ont été introduites pour soutenir les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 sont depuis devenues permanentes, comme la vente à emporter et la livraison d'alcool avec de la nourriture à partir de locaux admissibles de permis de vente d'alcool et la prolongation des heures d'ouverture des magasins de vente au détail d'alcool.

Conformément aux exigences de santé publique, toutes les transactions de service de la CAJO ont été mises à la disposition des clients à distance lorsque les restrictions de collecte étaient en place. Avec la réouverture des services commerciaux et gouvernementaux, les clients ont continué de montrer une forte préférence pour les services en ligne, bien que les services de jour de course aient de nouveau été mis à disposition pour soutenir les transactions urgentes disponibles en personne sur certains hippodromes. D'autres services en personne sont maintenant disponibles sur demande sur rendez-vous.

La décision de passer d'un modèle de service sans rendez-vous à un modèle de rendez-vous est le résultat d'une baisse des visites de service en personne à la suite de l'introduction des

services en ligne qui ont commencé bien avant la pandémie, bien qu'elle ait été accélérée par celui-ci.

La CAJO continue d'utiliser sa trousse d'outils de mobilisation améliorée pour établir des liens avec son réseau diversifié d'intervenants en Ontario, ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale, afin d'obtenir des commentaires sur les questions qui lui tiennent à grand compte. Cela comprend la plateforme d'engagement connectCAJO.ca, qui lui fournit un accès à des approches accessibles et novatrices pour mobiliser ses intervenants ainsi que la population de l'Ontario. Le portail d'engagement continue de permettre à la CAJO d'entreprendre virtuellement des consultations et des mobilisations exhaustives et permet aux intervenants intéressés de participer aux occasions de mobilisation afin de fournir des commentaires sur les projets, les politiques et les initiatives de la CAJO.

# Activités de base de la CAJO

## Initiatives clés

### Jeux en ligne

Le lancement du marché des jeux en ligne en Ontario, le 4 avril 2022, a été une étape importante.

La CAJO a élaboré un modèle de réglementation pour ce nouveau marché concurrentiel qui protège les consommateurs et leur offre un choix, réduit les formalités administratives et soutient la croissance du marché juridique et les rendements provinciaux.

Ce modèle reflète les objectifs réglementaires de la CAJO pour les jeux en ligne tout en répondant aux exigences uniques du marché libre des jeux en ligne. Il a été éclairé par une série d'engagements avec les intervenants de [l'industrie sur les normes du registrateur pour les jeux sur Internet](#) (normes) et les approches d'admissibilité et de conformité pour les jeux en ligne. À la suite [de la légalisation par le gouvernement fédéral des paris à événement sportif unique](#), la CAJO a également entrepris la mobilisation des intervenants sur les normes réglementaires pour les paris à événement sportif unique, qui s'appliquent à tous les sports, sports électroniques, nouveautés et échanges de paris.

Grâce au modèle de réglementation des jeux en ligne, la CAJO a entrepris plusieurs changements stratégiques dans ses activités opérationnelles de conformité et d'admissibilité afin de s'assurer que les participants au marché agissent conformément à la loi, avec honnêteté et intégrité, et dans l'intérêt public.

Des engagements ont également été entrepris avec d'autres administrations pour éclairer la création du modèle de service aux joueurs de la CAJO afin de s'assurer que l'information et les services assistés répondent aux besoins des joueurs.

Le modèle d'inscription fondé sur les risques mis à jour met l'accent sur la capacité des demandeurs à respecter les normes et l'expérience antérieure des demandeurs, y compris les antécédents dans les principales administrations. Les activités de conformité visent à s'assurer que les objectifs réglementaires sont atteints au moyen d'approches novatrices et ciblées. Cela comprend l'établissement d'attentes en matière de conformité pour l'entrée sur le marché par le biais de tests de jeu et de systèmes critiques, la confirmation de la conformité complète du système aux normes, ainsi que l'établissement et la surveillance des domaines de conformité prioritaires avec une surveillance et des interventions ciblées, le cas échéant.

La CAJO a fourni une prestation de services fluide et transparente aux clients de jeux en ligne, y compris :

- publier des guides sur son site Web pour aider les exploitants potentiels de jeux en ligne et les fournisseurs liés aux jeux dans le processus d'inscription (par exemple, le [Guide d'application pour les exploitants de jeux en ligne](#)) et pour les aider à comprendre les exigences de conformité lorsqu'ils participent au marché réglementé de l'Ontario (par exemple, le [Guide de conformité aux jeux sur Internet](#));

- collaborer avec Jeux en ligne Ontario à l'élaboration et à la coordination d'un processus d'intégration robuste pour s'assurer que les exploitants de jeux en ligne ont satisfait à toutes les exigences pour entrer sur le marché;
- mettre en œuvre un modèle de service à la clientèle robuste pour traiter les questions de réglementation et de Jeux en ligne Ontario, y compris répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements; et
- apporter des améliorations au portail de jeux en ligne de la CAJO, y compris la création [d'une nouvelle section de soutien aux joueurs](#) pour fournir aux joueurs de l'information sur le nouveau modèle de jeux en ligne et des ressources supplémentaires.

La CAJO a aussi apporté des modifications aux systèmes en vue de la mise en place du nouveau marché des jeux en ligne. Cela comprenait des mises à jour du portail en ligne [iCAJO](#) pour inclure les applications de jeux en ligne, les processus de plaintes et de demandes de renseignements et l'élaboration d'un système numérique pour surveiller et gérer les activités de conformité en cours au moyen de données de renseignements réglementaires.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la CAJO a aidé 45 exploitants à se lancer en Ontario et à satisfaire aux exigences de conformité de la CAJO. Cela comprend la transition de 33 exploitants du marché non réglementé vers le marché réglementé.

## **Modernisation du secteur de l'alcool**

La *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools* est entrée en vigueur le 29 novembre 2021, marquant une étape importante pour la réglementation des alcools en Ontario. Le nouveau cadre de réglementation des alcools mis en place en vertu de cette loi permet à la CAJO de moderniser la façon dont elle réglemente la vente, le service et la livraison de l'alcool et permet une approche plus souple.

Le nouveau cadre régissant les alcools vise à réduire le fardeau, à améliorer la surveillance et la conformité, et tient compte de l'évolution du secteur de l'alcool dans l'intérêt de la population ontarienne. Il comprend la mise en place d'une nouvelle structure pour les permis d'alcool et de circonstance, et le transfert à la CAJO du pouvoir de réglementation de certaines activités que possédait la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).

Les « normes et exigences provisoires du registrateur » pour les alcools (normes provisoires) sont entrées en vigueur en vertu de la Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools et maintiennent et consolident principalement un grand nombre des exigences précédentes. Au cours des prochaines années, la CAJO s'appuiera sur ce travail pour élaborer tout un modèle de réglementation axé sur les résultats, conformément à notre approche stratégique globale pour les autres secteurs réglementés.

Des mesures de responsabilité sociale renforcées ont également été instaurées avec l'établissement d'une nouvelle exigence pour les titulaires de permis d'obtenir une nouvelle attestation concernant la formation sur la vente, le service et la livraison responsables (comme Smart Serve). La CAJO a adopté cette pratique exemplaire de l'industrie tenant compte de la modernisation importante du secteur de l'alcool de l'Ontario et de la nécessité d'un engagement

soutenu à l'endroit de la responsabilité sociale et de la protection du public dans le secteur de l'alcool.

## **Cannabis**

En juin 2022, la CAJO a modifié les règles relatives aux incitatifs dans les *Normes du registrateur pour les magasins de vente au détail de cannabis afin* de créer une exemption supplémentaire permettant des ententes entre les détaillants et les producteurs titulaires d'une licence fédérale (LP) pour les produits de marque en magasin. L'objectif de ces changements était de réduire les pratiques anticoncurrentielles. À mesure que le secteur du cannabis évolue, la CAJO continuera d'être réceptive, notamment en soutenant l'innovation et la flexibilité dans le secteur tout en réglementant conformément aux principes d'honnêteté et d'intégrité et dans l'intérêt public.

S'appuyant sur les relations établies entre la CAJO et les Premières Nations au cours des consultations sur le cannabis, l'équipe de conformité de la CAJO a renforcé davantage sa relation avec les dirigeants de plusieurs collectivités des Premières Nations grâce à l'établissement de mécanismes de communication réguliers. La CAJO a mis sur pied des tables rondes trimestrielles avec plusieurs représentants des Premières Nations afin de maintenir des voies de communication ouvertes et de tenir les Premières Nations au courant de tout nouveau développement.

En novembre 2022, le registraire a adressé une lettre au groupe d'experts chargé de l'examen de la loi sur le cannabis, dans laquelle il expose le point de vue de la CAJO sur d'éventuelles modifications de la loi fédérale sur le cannabis visant à donner aux autorités de réglementation provinciales une plus grande marge de manœuvre dans l'élaboration et l'application des exigences réglementaires relatives à l'exposition, à la promotion et à la publicité en matière de cannabis.

## **Modernisation du jeu**

La modernisation du jeu est axée sur la détermination des réussites et des leçons tirées de la mise en œuvre du cadre réglementaire des jeux en ligne et de leur applicabilité aux jeux de casino, ainsi que sur l'identification des possibilités spécifiques de réduction du fardeau et de la façon de mieux cibler les préjudices potentiels dans le secteur des casinos. Cette stratégie englobe également le travail de réglementation visant à soutenir l'expansion de la loterie de la SLJO, qui comprend l'introduction de 1 400 terminaux libre-service dans la province à compter de novembre 2023, et la transition continue des cadres de jeu en ligne et de paris sportifs et événementiels vers des activités régulières.

Les principales réalisations de l'année 2022-2023 comprennent :

- terminer le travail interne pour examiner les normes actuelles, l'admissibilité et la conformité dans le secteur des casinos en vue des consultations externes en 2023. Ce travail s'appuie sur bon nombre des innovations introduites dans les jeux en ligne et vise à répondre aux préoccupations des casinos concernant la création d'un environnement réglementaire équitable et concurrentiel dans tous les secteurs du jeu;

- appuyer le MPG dans son travail visant à apporter les modifications réglementaires nécessaires en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* afin d'autoriser les terminaux de loterie libre-service, ainsi que l'*achèvement de l'analyse réglementaire afin de déterminer les répercussions potentielles sur les Normes de jeu du registrateur : Secteur de la loterie*; et
- la réalisation d'un certain nombre de missions externes liées à l'apport de modifications aux *Normes du registrateur pour [les jeux en ligne](#)*.

## Jeux de bienfaisance

À l'hiver 2022, la CAJO a soutenu l'industrie du jeu de bienfaisance par le biais d'un certain nombre de mises à jour stratégiques visant à simplifier les processus et à réduire le fardeau dans le but de fournir une collecte de fonds plus efficace aux organismes de bienfaisance. Ces mises à jour visaient à :

- clarifier les possibilités de collecte de fonds collaboratives;
- mettre à jour les flexibilités temporaires liées à la COVID-19 afin d'offrir une flexibilité permanente dans la mesure du possible;
- mettre à jour les règles pour les salles modèles de recettes de bingo afin de réduire le fardeau en permettant l'utilisation de cartes de crédit et de débit et en diminuant le nombre de représentants d'organismes de bienfaisance requis pour être présents à la salle;
- la mise à jour des modalités des billets à fenêtres afin qu'elles soient davantage axées sur les normes et les résultats; et
- accroître l'utilisation permise des produits pour les clubs philanthropiques et la Légion royale canadienne et clarifier d'autres façons dont ces organismes peuvent utiliser les fonds de bienfaisance pour les coûts généraux d'exploitation et d'entretien de leurs propres locaux.

## Bien-être des chevaux

Dans le cadre de l'engagement continu de la CAJO à protéger les chevaux de course de l'Ontario, à améliorer l'intégrité des courses de chevaux et à fournir un cadre de réglementation approprié pour l'industrie des courses de chevaux d'aujourd'hui, nous avons travaillé avec les participants de l'industrie sur quatre réformes du bien-être qui devraient entrer en vigueur au printemps 2023, notamment :

- une nouvelle règle et une révision des *règles relatives aux courses de chevaux de race Thoroughbred* afin d'assurer des pratiques de chargement sécuritaires et acceptables dans la barrière de départ, tant pour les chevaux que pour le personnel de la barrière de départ;
- certains médicaments et certaines substances seront maintenant réglementés chez les chevaux participant à une séance d'entraînement officielle (pur-sang et quarter horse) ou à une course de qualification (Standardbred);

- une nouvelle règle qui exigera que les formateurs autorisés signalent tous les emplacements de stabulation qu'ils exploitent en vertu de leur permis, y compris tout changement d'emplacement au registrateur dans les cinq (5) jours civils; et
- une révision de l'article 22.19 des Règlements sur les courses de chevaux de race Standardbred mettra à jour le libellé et la structure de sanction qui interdit au pied d'un conducteur d'entrer en contact avec le cheval de quelque manière que ce soit, en l'alignant plus étroitement sur les dispositions pressantes.

## Direction Stratégies et expérience

### Mesures de service

Les équipes du Centre de contact et des Communications de la CAJO desservent les Titulaires de permis et de licences et personnes inscrites et possédant des autorisations ainsi que les membres du public de l'Ontario. Les tableaux suivants montrent les interactions via les canaux de service à la clientèle de la CAJO, les communications avec les parties prenantes et les demandes de renseignements et les plaintes en date de mars 2023. Les tableaux comprennent également les volumes de l'exercice précédent.

**Tableau 2 — Prestation de services**

	2021-22	2022-23
Contacts au téléphone (centre de communication)	60 826	87 330
En personne (bureau central)	0 (Les services dispensés en personne au bureau central ont été interrompus et sont passés à des services en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.)	0 Services en ligne avec rendez-vous de service en personne disponibles sur rendez-vous
Clients ayant eu recours au système automatisé de messages téléphoniques	28 874	29 058
Clavardage	5 295	9 287

**Tableau 3 — Communications avec les intervenants de la CAJO**

	2021-22	2022-23
Accès au site Web de la CAJO	1 204 640	1 228 717
Fréquentation globale du site Web par rapport à celle de l'exercice précédent	-0,25 %	2,00 %



	2021-22	2022-23
Nombre d'interactions (rediffusions, réponses et réactions) sur le compte Twitter de la CAJO de la part des utilisateurs*	841	990
Nombre de campagnes de courriels « directs de la CAJO	145	55
Nombre total de messages par courriel envoyés par la CAJO aux groupes de titulaires de permis et de licences et d'intervenants dans tous les secteurs d'activités réglementés	327 547	184 374

**Tableau 4 — Demandes de renseignements et plaintes**

	2021-22	2022-23
Demandes de renseignements — Nombre total de demandes de renseignements généraux reçues dans iCAJO au cours de l'exercice 2022-2023 (nouvelles, annulées exclues)	34 719	29 929
Plaintes — Nombre total de plaintes reçues dans iCAJO au cours de l'exercice 2022-2023 (nouvelles, annulées exclues)	3 899	8 630
% de plaintes traitées en 30 jours (sauf les plaintes retirées)	77 %	86 %

**Tableau 5 — Service en ligne et renouvellement automatique**

Le tableau suivant montre le pourcentage de licences, d'enregistrements et d'autorisations dans les secteurs réglementés qui ont été automatiquement renouvelés, ce qui a contribué davantage à simplifier le processus et à réduire le fardeau.

	2021-22	2022-23
Autorenouvellement des inscriptions relatives aux jeux	89 %	87 %
Autorenouvellement des licences de courses de chevaux	44 %	63 %
Autorenouvellement des permis d'alcool	37 %	43 %

	2021-22	2022-23
Autorenouvellement des licences de cannabis	100 %	68 %

Remarque : Les renouvellements de cannabis ont considérablement augmenté en 2022-2023 en raison du nombre accru de magasins de vente au détail de cannabis dans la province. Cela a entraîné une augmentation du nombre total d'autorenouvellements des licences de cannabis signalées en fonction des critères d'admissibilité de la CAJO, ce qui les a disqualifiés du renouvellement automatique et a diminué le pourcentage de renouvellements automatiques de cannabis.

### Titulaires de permis et de licences et personnes inscrites et possédant des autorisations

La CAJO fournit des services à un grand nombre de titulaires de permis et de licences, et de personnes inscrites et possédant des autorisations. Les tableaux suivants montrent les titulaires de permis et de licences et personnes inscrites et possédant des autorisations qui étaient actifs au mois de mars 2023. Les tableaux comprennent également les volumes de l'exercice précédent.

**Tableau 6 — Nombre total de titulaires de permis et de licences et personnes inscrites à la CAJO**

	2021-22	2022-23
Secteur de l'alcool/Titulaires de permis (sauf de permis de circonstance)	32 381	32 845
Personnes inscrites pour les jeux et les loteries	25 828	25 622
Titulaires de licences de courses de chevaux	12 106	13 183
Cannabis	5 485	4 902

**Tableau 7 — Nombre total de permis d'alcool**

	2021-22	2022-23
Établissements pourvus d'un permis de vente d'alcool	17 872	18 076
Centres de fermentation libre-service	403	378
Services de livraison d'alcool	707	568
Fabricants (y compris la vente au verre)	1 307	1 327

	2021-22	2022-23
Représentants de fabricants	1 097	1 124
Permis d'épicerie	502	585
Magasins de vente détail sur place et hors site	1 034	1 055
Autres avenants et autorisations	9 459	9 629

**Tableau 8 — Nombre total d'inscriptions pour les jeux**

	2021-22	2022-23
Préposé au jeu	13 450	14 546
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — Loterie (excluant la SLJO ou les billets à fenêtres)	17	13
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — fabrication	50	117
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — autre	76	87
Fournisseur non relatif au jeu	280	267
Exploitant — Organisme de bienfaisance — 3 événements ou moins par semaine	7	5
Exploitant — Organisme de bienfaisance — 4 événements ou plus par semaine	56	57
Exploitant — Commercial	36	36
Exploitant de site de jeu sur Internet	—	76
Vendeur	10 449	10 398
Syndicat	18	19
<b>Total</b>	<b>24 440</b>	<b>25 622</b>

Remarque : Le rapport annuel 2021-2022 incluait la filiale de la CAJO (iGO) dans ce tableau, mais la filiale n'est pas un déclarant de la CAJO. En conséquence, Jeux en ligne Ontario a été supprimé du rapport annuel de cette année.

**Tableau 9 — Nombre total de licences et d'autorisations liées au cannabis**

	2021-22	2022-23
Autorisations de magasins de vente au détail de cannabis	1 584	1 745
Licence d'exploitation pour vente au détail de cannabis	1 407	1 156
Licence de gérant de magasin de vente au détail de cannabis	2 494	2 001
Total	5 485	4 902

**Tableau 10 — Nombre total de licences de courses de chevaux**

	2021-22	2022-23
Standardbred	7 267	7 818
Thoroughbred	4 651	5 139
Quarter Horse	375	495
Salles de paris	51	50
Hippodromes	15	15

## Délivrance de permis et de licences et inscriptions

La Division des opérations de la CAJO est responsable de l'examen et du traitement des nouvelles demandes de renouvellement et de modification de licences, de permis, d'autorisations et d'enregistrements pour les secteurs réglementés par la CAJO. Les agents des services d'admissibilité, les agents principaux des services d'admissibilité et les chefs de service examinent les demandes en vue d'évaluer si les auteurs de demande sont admissibles à une licence, un permis, une autorisation ou une inscription en particulier. Au besoin, ils font appel aux services d'autres ministères de la CAJO, comme les Services de conformité et le Bureau des enquêtes et de l'application des lois de la Police provinciale de l'Ontario, pour faciliter un examen ou une enquête plus approfondis d'une demande.

Dans le cadre de l'approche de délivrance de permis en fonction du risque de la CAJO, la CAJO tient compte de divers facteurs lors de l'examen des demandes. Ces facteurs englobent le genre d'entreprise de l'auteur de la demande, l'emplacement, ses antécédents quant à la conformité et son expérience. Certains demandeurs présentent un plus grand risque à l'égard de la sécurité publique, de l'intérêt public ou de la non-conformité à la loi. En outre, lors de l'examen d'une demande, les antécédents, la responsabilité financière, l'expérience/la formation et l'honnêteté/l'intégrité de l'auteur d'une demande sont pris en compte. Si le registrateur juge que la délivrance d'un permis ou d'une licence ou une inscription n'est pas dans l'intérêt public, il peut émettre un avis de proposition d'examen ou de refus à l'auteur de la demande ou au

titulaire de permis ou de licence, qui peut alors demander la tenue d'une audience devant le Tribunal d'appel en matière de permis.

Si le registrateur croit qu'un titulaire de licence ou de permis peut avoir besoin d'aide et de soutien supplémentaire pour continuer à se conformer aux lois pertinentes ou aux normes du registrateur, la licence, le permis ou l'autorisation peut être assorti de conditions. Délivrance de permis et de licences et inscriptions effectuée des évaluations fondées sur le risque pendant la durée des licences, permis, autorisations et inscriptions afin de s'assurer que les risques posés par un titulaire de permis ou de licence ou un établissement sont pris en compte et évalués.

Les faits saillants des activités de délivrance de licences et d'enregistrement en 2022-2023 comprennent le traitement continu de volumes élevés d'exploitants de vente au détail de cannabis et d'autorisations de magasins de vente au détail alors que le marché réglementé du cannabis continuait d'évoluer à un rythme rapide. De plus, plusieurs nouvelles inscriptions nettes ont été délivrées aux exploitants de jeux en ligne et aux fournisseurs de biens ou de services relatifs au jeu afin d'appuyer l'établissement d'un marché des jeux en ligne concurrentiel et ouvert en Ontario.

Les tableaux suivants indiquent le nombre de licences, de permis et d'inscriptions délivrés au cours de l'exercice. Il est important de noter que ces tableaux représentent les demandes qui ont été approuvées et pour lesquelles une licence, un permis ou une autorisation a été délivré, et non toutes les demandes soumises.

**Tableau 11 — Permis d'alcool délivrés, renouvelés et modifiés**

	2021-22	2022-23
Établissements pourvus d'un permis de vente d'alcool	6 988	6 884
Centres de fermentation libre-service	227	128
Services de livraison d'alcool	275	207
Fabricants (y compris la vente au verre)	505	772
Représentants de fabricants	244	327
Permis de circonstance délivrés	18 046	51 053
Beer Store — approbations de l'emplacement du magasin	9	9
Permis d'épicerie	282	349
Magasins de vente détail sur place et hors site	410	429
Autres avenants et autorisations	3 920	3 936

**Tableau 12 — Inscriptions pour les jeux délivrées, renouvelées et modifiées**

	2021-22	2022-23
Préposé au jeu	14 491	18 492
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — Loterie (excluant la SLJO ou les billets à fenêtres)	8	13
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — fabrication	70	192
Fournisseur de biens ou de services relatifs au jeu — autre	72	119
Fournisseur non relatif au jeu	147	260
Exploitant — Organisme de bienfaisance — 3 événements ou moins par semaine	5	7
Exploitant — Organisme de bienfaisance — 4 événements ou plus par semaine	16	60
Exploitant — Commercial	40	28
Exploitant de site de jeu sur Internet	23	140
Vendeur	2 764	2 929
Syndicat	10	20

Remarque : Le rapport annuel 2021-2022 incluait la filiale de la CAJO (iGO) dans ce tableau, mais la filiale n'est pas un déclarant de la CAJO. En conséquence, Jeux en ligne Ontario a été retiré du rapport annuel de cette année.

**Tableau 13 — Licences de loterie de bienfaisance délivrées, renouvelées et modifiées**

	2021-22	2022-23
Licence d'activité de bingo	7	13
Licence d'association d'organismes de bienfaisance pour bingo	141	120
Licence de billets à fenêtres • Délivré en conjonction avec un autre événement titulaire d'une licence.	32	80
Licence de jeu « progressif — Dollhuard » • Délivrée dans un territoire	8	39

	2021-22	2022-23
non érigé en municipalité ou des Premières Nations ou délivrée conjointement avec une Licence d'activité de bingo		
Licence de bingo « progressif » • Délivrée conjointement avec une Licence d'activité de bingo	1	8
Licence provinciale de billets à fenêtres	33	89
Licence de tombolas	1 550	1 391
Licence d'activité de jeu à caractère social	59	131
Licence de jeu de circonstance • Renommé licence d'activité de jeu à caractère social	2	10
Licence de super gros lot • Délivrée conjointement avec une Licence d'activité de bingo	-	10

Remarque : *La licence de jeux sociaux n'est pas délivrée au titre de la composante caritative du code pénal.* Tous les paris en vertu de cette licence sont versés aux gagnants et la licence ne donne pas la possibilité de recueillir des fonds à des fins de bienfaisance.

Remarque : Admissibilité à des jeux de bienfaisance a été retiré de ce tableau. Il s'agit d'une étape obligatoire dans le cadre du processus plus large d'autorisation des jeux de bienfaisance, et non d'une autorisation en soi. Le fait de l'inclure dans ce tableau entraînerait un double comptage des licences délivrées, renouvelées ou modifiées.

**Tableau 14 — Licences et autorisations liées au cannabis délivrées, renouvelées et modifiées**

	2021-22	2022-23
Autorisations de magasins de vente au détail de cannabis	1 186	1 107
Licence de gérant de magasin de vente au détail de cannabis	944	1 165
Licence d'exploitation pour vente au détail de cannabis	533	688
Total	2 663	2 960

**Tableau 15 — Licences de courses de chevaux délivrées, renouvelées et modifiées**

	2021-22	2022-23
Thoroughbred	4 927	4 126
Standardbred	7 746	6 658
Quarter Horse	465	487
Salles de paris	36	42
Hippodromes	97	62

**Tableau 16 — Réponse aux avis publics — Alcool et cannabis**

	2021-22	2022-23
Objections (permis de vente d'alcool)	163	159
Observations écrites (autorisation de magasins de vente au détail de cannabis)	2 214	1 169

## Activités de conformité

### Opérations

La CAJO veille au respect des lois, des règlements et des Normes du registrateur pertinents pour protéger l'intérêt du public conformément aux priorités gouvernementales et ministérielles. La CAJO entreprend un certain nombre d'activités de réglementation de base qui lui permettent de remplir efficacement son mandat dans les secteurs de l'alcool, de la loterie et des jeux, des courses de chevaux, du cannabis et des jeux en ligne de l'Ontario.

La CAJO fournit des services de réglementation d'une manière fondée sur des données probantes, fondée sur les risques et axée sur les résultats, tout en étant aussi efficace que possible. Les inspecteurs et les vérificateurs des Services de conformité donnent suite, de façon proactive, aux problèmes concernant la conformité quand et où ils se produisent, en adoptant une approche multisectorielle en vue d'obtenir les résultats visés en matière de réglementation. De plus, l'équipe des enquêtes financières fait preuve de diligence raisonnable à l'appui des processus de délivrance de permis et d'inscription et des enquêtes financières concernant les allégations de fraude. Ces directions générales mènent des activités de conformité réglementaire dans tous les secteurs et industries réglementés par la CAJO, y compris la prestation de services d'éducation, d'inspections, d'exams de la conformité, ainsi que de vérifications et d'enquêtes financières dans ces secteurs.

La CAJO se livre à des activités d'inspection, de surveillance et de formation pour assurer la conformité aux lois et aux règlements pertinents. L'approche de la CAJO en matière de conformité est fondée sur le risque et axée sur les résultats. Par fondée sur le risque, on entend



qu'il s'agit des risques liés à la réglementation qui sous-tendent les normes, les règlements, les lois et les exigences. Une approche fondée sur le risque en matière de conformité concentre les plus importantes ressources sur l'atténuation des risques pour les secteurs les plus à risque. Par axée sur les résultats, on entend que l'accent est mis sur les résultats que les secteurs réglementés sont censés atteindre, plutôt que sur les activités prescriptives qui doivent être exécutées.

Les activités de conformité se concentrent sur la surveillance par le truchement d'une série d'activités d'inspection, y compris des inspections inopinées, sur les activités faisant suite à des rapports de police et sur l'évaluation des soumissions réglementaires et des plaintes du public. La CAJO se livre aussi à des activités permanentes d'assurance du cadre réglementaire, notamment des vérifications régulières, des examens de la conformité et des visites de clients mystères.

L'application pilote de conformité axée sur les données visant à mieux utiliser les données pour informer et fournir aux inspecteurs des renseignements sur les entités ayant la plus grande probabilité d'activités de non-conformité dans le secteur des boissons alcoolisées a été lancée en juin 2022. La demande permet à la CAJO de renforcer la planification des activités de conformité à impact élevé en fournissant aux inspecteurs les outils dont ils ont besoin pour se concentrer sur les licences pour débit de boisson qui devraient avoir la plus grande probabilité de non-conformité. L'application automatise une partie importante de la recherche que les inspecteurs ont précédemment effectuée manuellement.

Dans le secteur des courses de chevaux, la Commission veille au respect des règles sur les courses en examinant toute violation présumée des règles et en s'assurant que des officiels de courses arbitrent les courses. La CAJO soutient la santé et le bien-être des chevaux et des participants aux courses de chevaux en se livrant à des activités de surveillance et d'exécution pour le Programme de contrôle des drogues et des médicaments destinés aux chevaux et en s'assurant de la présence d'un vétérinaire officiel pour superviser les courses.

## **Partenariats**

Afin que les activités de conformité soient coordonnées, l'approche de la CAJO met l'accent sur la collaboration avec les partenaires communautaires locaux, notamment la police, les services d'incendie, les services municipaux de réglementation et les bureaux de santé publique. Dans le secteur des boissons alcoolisées, ce travail comprend également l'administration des programmes de rapports de police et de dernière boisson en partenariat avec la police.

## **Programme des clients mystères**

Le recours à des clients mystères dans les épicerie continue d'être un outil efficace pour évaluer si ces établissements réussissent à éviter que les jeunes aient accès à de l'alcool. Au cours de 2022-2023, la CAJO a élargi son programme de clients mystères afin de viser tous les titulaires de permis d'alcool en activité dans la province.

En vue d'évaluer adéquatement la capacité du secteur des produits du cannabis d'éviter que les jeunes aient accès à ces produits, la Commission continue de recourir à son programme de clients mystères, qui permet d'identifier les détaillants qui présentent un risque accru à cet

égard. Au cours du présent exercice, la CAJO a amélioré le programme de clients mystères afin de mieux surveiller les détaillants de cannabis qui exercent leurs activités à proximité des écoles secondaires.

## Activités de formation

La CAJO agit de façon proactive et offre de la formation à tous les secteurs pour qu'ils comprennent bien les obligations qui leur incombent en vertu de la réglementation et qu'ils améliorent leur conformité en général. Tous les nouveaux titulaires de licence, de permis ou d'autorisation dans les secteurs de l'alcool et du cannabis reçoivent cette formation. En outre, ces personnes peuvent profiter de ces possibilités à tout moment pendant la durée de leur licence, leur permis ou leur autorisation.

Il est à noter que tous les renseignements contenus dans cette section ont été modifiés en fonction de la nouvelle méthode d'établissement des catégories d'inspections qui a été mise en œuvre au cours de l'exercice 2021-2022. La catégorie « Diverses activités de conformité » englobe les activités liées aux renseignements ou aux enquêtes, au programme de clients mystères ou aux accusations criminelles.

**Tableau 17 — Inspections par les Services de conformité — Alcool**

	2021-22	2022-23
Inspections	11 134	14 823
Consultation	531	577
Sensibilisation	527	1 597
Diverses activités de conformité	834	1 858
Infractions consignées	1 297	3 206
Infractions graves ayant fait l'objet d'un examen plus poussé	116	165

**Tableau 18 — Inspections par les Services de conformité — Détaillants de produits de loterie**

	2021-22	2022-23
Inspections	166	265
Consultation	4	0
Sensibilisation	0	0
Diverses activités de conformité	7	4
Infractions consignées	33	36
Avertissements	11	269

**Tableau 19 — Inspections par les Services de conformité — Tombolas**

	2021-22	2022-23
Inspections	18	15
Consultation	2	0
Sensibilisation	0	0
Infractions consignées	3	1

**Tableau 20 — Inspections par les Services de conformité — Cannabis**

	2021-22	2022-23
Inspections	4 229	3 256
Consultation	590	392
Sensibilisation	685	300
Diverses activités de conformité	526	362
Infractions consignées	525	806

**Tableau 21 — Inspections des magasins de vente au détail privés de cannabis**

	2021-22	2022-23
Évaluations des systèmes lors des inspections précédant l'ouverture	929	312

**Tableau 22 — Inspections par les Services de conformité — Courses de chevaux**

	2021-22	2022-23
Inspections	419	577
Consultation	40	18
Sensibilisation	6	1
Diverses activités de conformité	24	5
Infractions consignées	30	24

**Tableau 23 — Décisions des officiels de courses**

	2021-22	2022-23
Thoroughbred—Décisions des commissaires	139	187
Thoroughbred—Dates de course en direct	140	171
Standardbred—Décisions des juges	337	417
Standardbred—Dates de course en direct	587	710
Quarter Horse—Décisions des commissaires	16	13
Quarter Horse — jours de course en direct	20	25

### **Réglementation en matière de technologie et conformité en matière de jeux en ligne**

La confiance du public de l'Ontario dans le jeu est soutenue par la prestation par la CAJO d'un programme moderne de conformité au jeu en ligne qui supervise tous les aspects de la conformité réglementaire dans les jeux en ligne. L'agence assure l'intégrité technique de la technologie des jeux en établissant des normes techniques minimales que doivent respecter les produits et en mettant à l'essai et en approuvant les jeux et les systèmes de jeu connexes en fonction de ces normes. Cette technologie est utilisée dans toute la province dans toutes les industries et tous les secteurs du jeu réglementés par la CAJO, y compris les jeux de casino, les jeux de bienfaisance et de tombola, et les loteries. Toutefois, en ce qui concerne les jeux sur Internet, la CAJO a modernisé son approche en supervisant la certification de la technologie des jeux sur Internet par rapport aux Normes du registrateur pour les jeux par des laboratoires d'essai indépendants agréés, plutôt que de tester cette technologie en interne et de fournir les approbations de la CAJO.

Le Laboratoire de la CAJO est accrédité selon la norme internationale ISO 17025:2017 pour les laboratoires d'essais, considérée comme la référence internationale pour l'excellence dans les laboratoires d'essais. En obtenant cette certification, la CAJO est devenue le seul organisme de réglementation connu qui dispose d'un laboratoire interne certifié de mise à l'essai des jeux. Cette accréditation fournit une assurance annuelle par un tiers de la qualité continue des tests effectués par le Laboratoire.

En 2022-2023, le Laboratoire a mené son sondage annuel auprès des entités réglementées, demandant aux exploitants leurs commentaires anonymes. Sept (7) exploitants ont répondu au sondage, et 100 p. 100 des réponses indiquent que le Laboratoire fait un excellent ou un très bon travail pour s'acquitter de son mandat de fournir des services techniques d'experts et des approbations à l'appui de la réglementation de la technologie de jeu conformément aux principes d'intégrité et d'intérêt public. Le sondage de 2023-2024 visera à recueillir des

commentaires utiles de la part des exploitants réglementés du Laboratoire afin de continuer à dispenser les meilleurs services au sein de l'industrie.

**Tableau 24 — Laboratoire**

	2021-22	2022-23
Demandes d'approbation de produits relatifs aux jeux électroniques	2 616	1 909
Produits de jeu électronique à faible risque ayant été préapprouvés	51	82
Produits présentant des problèmes en matière de réglementation découverts par la CAJO et qui n'ont pas été approuvés	193	79
Délai moyen d'approbation	25 jours civils	27 jours civils

### Conformité des jeux en ligne

En 2022-2023, la Réglementation en matière de technologie et conformité en matière de jeux en ligne a mis en œuvre avec succès un nouveau programme de conformité aux jeux en ligne pour superviser tous les aspects de la conformité réglementaire du marché libre des jeux en ligne lancé en avril 2022. Cela comprend la fonctionnalité de production d'informations, d'analyses, de plans et de priorités en matière de conformité au niveau sectoriel pour diriger les équipes de conformité; la prestation de services de grande qualité, impartiaux et indépendants qui évaluent et certifient les produits de technologie de jeu destinés à être utilisés en Ontario; et une série complète d'activités d'assurance de la conformité modernes et efficaces qui répondent aux priorités en matière de conformité et fournissent une assurance raisonnable de la conformité pour les entités et les technologies de jeux sur Internet réglementées. Ces domaines sont à la tête d'un programme de conformité à faible fardeau et axé sur les priorités dans le domaine des jeux sur Internet.

Parallèlement à l'élaboration du modèle réglementaire de la CAJO pour les jeux en ligne, les priorités pour la conformité aux jeux en ligne en 2022-2023 étaient les suivantes :

- Publicité responsable — surveillance de la publicité et des messages publics potentiellement dangereux. L'Ontario interdit la publicité publique à grande diffusion des primes, des crédits et d'autres incitations au jeu.
- Jeu responsable — protection des joueurs contre les préjudices causés par le jeu.
- Paris sportifs et événementiels — nouveau secteur d'activité pour l'Ontario qui a été lancé avec Jeux en ligne Ontario le 4 avril 2022.
- Intégrité du jeu — exigeant la certification de tous les jeux et systèmes de jeu critiques liés à la détermination des résultats du jeu.

## Appels et arbitrage

La Division des services juridiques fournit des conseils juridiques d'experts sur la conformité des titulaires de permis et des titulaires de licence dans le cadre de réglementation. L'avocat expérimenté de la Section représente le registraire en négociant des règlements et en comparaisant aux audiences d'appel devant le Tribunal d'appel en matière de permis, le Comité d'appel des courses de chevaux (CCAC), la Cour divisionnaire et la Cour d'appel.

**Tableau 25 — Avis de proposition et ordres de payer une amende émise — Alcool**

	2021-22	2022-23
Avis de proposition		
• Demandes (nouvelles, modification, cession)		
• Mesures disciplinaires (suspension ou ajout de conditions, révocation)	61	57
• Locaux fermés (révoquer les licences)		
• Autre		
Ordres de payer une amende	21	21

**Tableau 26 — Règlements liés aux alcools sans audience**

	2021-22	2022-23
Nombre de règlements liés aux alcools sans audience (avis de proposition et ordres de payer une amende)	16	21

**Tableau 27 — Avis d'ordre envisagé ou de suspension immédiate — Courses de chevaux**

	2021-22	2022-23
Avis d'ordre envisagé	5	6

**Tableau 28 — Nombre de règlements liés aux jeux sans audience**

	2021-22	2022-23
Nombre de règlements liés aux jeux sans audience	2	1

## Enquêtes et activités d'application des lois

### **Modernisation, transformation et intégration**

L'année 2022-2023 a vu la mise en œuvre de plusieurs initiatives importantes pour orienter la priorité stratégique du Bureau Excellence. Le Bureau excellence comprend un nouveau programme d'encadrement et de mentorat pour tous les nouveaux membres à temps plein du Bureau des enquêtes et de l'application des lois (BEAL), les membres en affectation temporaire au BEAL ainsi que les membres des services de police de l'extérieur qui entrent au BEAL dans le cadre d'une opération policière conjointe. Le programme permet aux nouveaux membres de devenir compétents dans le domaine d'expertise qu'ils ont choisi au sein du Bureau grâce à l'affectation de mentors désignés et favorise une base structurée et solide de compréhension pour les nouveaux membres du BEAL dans tous les secteurs d'activité de la CAJO.

### **Admissibilité et enquêtes majeures**

Les entrevues améliorées de présélection des demandes de cannabis continuent d'être essentielles pour soutenir l'honnêteté et l'intégrité des titulaires de permis et de licences et personnes inscrites et possédant des autorisations et permettre le signalement immédiat de toute association criminelle. En 2022, Admissibilité et enquêtes importantes ont mené 641 enquêtes liées au cannabis et ont remarqué une diminution significative de l'identification des demandes problématiques. Cela est attribuable au message transmis au sein de l'industrie du cannabis selon lequel la Police provinciale de l'Ontario menait des enquêtes approfondies sur les antécédents des demandeurs et des entités.

Dans le secteur des jeux en ligne, le BEAL a mis en œuvre des questions d'entrevues de présélection portant sur l'admissibilité et les enquêtes importantes à l'intention des directeurs généraux des entités de jeux en ligne afin de détecter tout risque éventuel lié à leur inscription auprès de la CAJO. Le BEAL continue de recevoir des demandes d'enquête sur les fournisseurs de services et les fournisseurs de jeux en ligne. Le marché des jeux en ligne continue de croître et d'évoluer et de nombreux exploitants et fournisseurs demandent des modifications, embauchent du nouveau personnel et demandent de nouvelles licences.

Le processus d'entrevue portant sur l'admissibilité et les enquêtes importantes pour les jeux en ligne continue d'identifier avec succès les candidats problématiques. Dans certains cas, cela entraîne le retrait des demandes par les demandeurs et les entités de jeux en ligne.

### **Lutte contre le blanchiment d'argent**

La lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) continue d'être un élément clé. Le BEAL continue de surveiller, de détecter et de décourager de façon proactive le blanchiment d'argent de se produire en Ontario ou d'y être lié en continuant de :

- a. diriger l'application de la loi et de la réglementation de la CAJO en matière de blanchiment d'argent et en tirer parti au moyen de processus solides et d'une collaboration entre tous les intervenants pour aider à protéger la réputation du jeu légalisé en Ontario;

- b. améliorer la formation, les approches d'enquête et d'analyse, en tirant parti des ressources, des partenariats et de l'échange d'information de la Police provinciale de l'Ontario et de la CAJO qui mettent l'accent sur la prévention, la détection et la réduction des activités potentielles de blanchiment d'argent dans les sites de jeux et de jeux-ressources terrestres de l'Ontario.

Les efforts de lutte contre le blanchiment d'argent sont harmonisés avec le Rapport sur l'optimisation des ressources de la vérificatrice générale, qui exigeait que le BEAL recueille des données probantes sur les sources de financement pour les clients identifiés comme ayant des opérations en espèces douteuses, y compris la tenue d'entrevues sur la source de fonds et la mise à jour du nouveau système d'analyse des données qui a été établi pour déterminer les cotes de risque des clients avec toutes les données pertinentes de tous les casinos.

L'approche du BEAL quant à la lutte contre le blanchiment d'argent est axée sur les données. Une déclaration d'opérations douteuses, un outil de tableau de bord qui aide à identifier et à lancer des enquêtes sur les personnes qui présentent des risques de se livrer à des activités de blanchiment d'argent, a maintenant été entièrement mis en œuvre. En automatisant la réception de toutes les déclarations d'opérations douteuses générées sur les sites de jeu de l'Ontario, cet outil a considérablement réduit le nombre de processus manuels. Des seuils et des indicateurs sont intégrés au tableau de bord pour établir la priorité en matière d'enquête et identifier les personnes, ce qui permet au BEAL d'affecter les ressources de manière efficace et efficiente pour déterminer si des enquêtes criminelles ou des recommandations réglementaires sont justifiées. Le tableau de bord analytique des déclarations d'opérations douteuses contient plus de sept ans de données de déclarations d'opérations douteuses provenant de tous les sites de jeu de la province de l'Ontario à partir de 2016. Un processus automatisé a été mis en œuvre pour obtenir toutes les futures déclarations d'opérations douteuses des sites de jeux sur une base mensuelle et travailler à la transition vers des mises à jour hebdomadaires du système à l'avenir.

Un programme d'attribution des fichiers STR/AML (tableau de bord analytique des déclarations d'opérations douteuses/lutte contre le blanchiment d'argent) appelé Significant Target Analysis Report (STAR), a été mis en œuvre dans toute la province. Il s'agit d'un outil policier proactif permettant d'identifier les individus hautement prioritaires (HPI) en vue d'une enquête. Le tableau de bord analytique utilise un catalogue d'outils pour effectuer une évaluation des risques chez les personnes en fonction des rapports d'activités de jeu de joueurs obtenus de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO), des scores d'évaluation des risques de la police, des rapports de CANAFE, des recherches dans les bases de données de la police et des recherches de sources ouvertes.

L'approche STAR identifie de manière proactive les IPH qui justifient des enquêtes, ce qui permet au BEAL d'utiliser les ressources de manière efficace et efficiente. De plus, l'approche STAR élimine le fardeau administratif des enquêteurs de première ligne et permet de passer plus de temps aux enquêtes. Il s'agit de l'une des nombreuses stratégies améliorées pour réduire le blanchiment d'argent dans les casinos terrestres de la province. De plus, le BEAL a mis au point un système de suivi qui permet la surveillance et les capacités de suivi automatisées de toutes les enquêtes STAR assignées pour assurer l'achèvement.

Ce cadre d'approche proactive des services de police aide à la prise de décisions fondées sur le renseignement et aux prochaines étapes, comme des recommandations pour les enquêtes



criminelles ou réglementaires, des présentations pour une directive d'exclusion de la CAJO ou la mise en garde à la SLJO relativement à ses partenaires fournisseurs de services.

Les partenariats sont essentiels au succès de ces programmes de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette année, une vidéo a été élaborée et mise en œuvre pour sensibiliser les intervenants aux processus d'analyse des enquêtes sur la lutte contre le blanchiment d'argent, y compris la SLJO, la Police provinciale de l'Ontario, la SLJO et CANAFE. Ces partenariats ont également été soutenus par l'utilisation du modèle de coordination de la lutte contre le blanchiment d'argent du BEAL, où des analystes dévoués de la PPO, de la SLJO et de la CAJO ont travaillé en étroite collaboration pour interroger et analyser les ensembles de données de leur organisme respectif afin de partager et de discuter ouvertement de l'information et d'identifier les personnes et les activités qui posent des risques de lutte contre le blanchiment d'argent.

### Lutte contre la traite des personnes

Le Groupe de travail sur la lutte contre la traite des personnes (LTP) du BEAL a collaboré avec l'unité de lutte contre la traite des personnes de la Police provinciale de l'Ontario, le Service de renseignements criminels de l'Ontario (SRCO) et des partenaires municipaux afin de se concentrer de manière proactive sur les activités de lutte contre la traite des personnes. Ce groupe de travail a dressé une liste pour 2022 des personnes-ressources pour la LTP des services policiers des régions de l'Ontario où se trouvent des casinos ou des hippodromes. L'effort de collaboration de cette initiative permet aux enquêteurs de mobiliser rapidement une réponse multijuridictionnelle aux enquêtes sur la LTP.

En octobre 2022, tous les membres du BEAL ont reçu une formation sur la LTP. Les membres du BEAL ont offert une formation sur la LTP aux fournisseurs de services dans tous les casinos de la province. À ce jour, ces membres du BEAL ont formé plus de 1 900 associés de casino tels que le personnel de sécurité, de surveillance et d'hôtel.

**Tableau 29 — Enquêtes sur l'admissibilité**

	2021-22	2022-23
Jeux et loteries	315	287
Cannabis	1 037	561
Courses de chevaux	122	62
Vérifications pour aider des organismes externes	381	313

**Tableau 30 — Nombre d'enquêtes par le BEAL**

	2021-22	2022-23
Jeux sur Internet	126	537

	2021-22	2022-23
Jeux de bienfaisance	7	1
Cannabis	1	1
Courses de chevaux	153	51
Titulaires de permis d'alcool et auteurs de demande	106	26

Remarque : Le lancement du marché des jeux en ligne de l'Ontario a eu lieu le 4 avril 2022, ce qui a entraîné une augmentation significative du nombre d'enquêtes sur les jeux sur Internet qui ont eu lieu en 2022-2023.

**Tableau 31 — Enquêtes liées aux loteries**

	2021-22	2022-23
Gagnants liés à l'OLG	39	27
Gagnants suspects à la loterie	71	48
Autres enquêtes liées aux loteries	64	61

**Tableau 32 — Incidents relatifs à des casinos et des salles de machines à sous**

	2021-22	2022-23
Total des enquêtes dans des casinos et des salles de machines à sous	2 814	5 044
Total des infractions au Code criminel	117	483
Total des infractions n'ayant pas trait au Code criminel	629	4 552
Cas allégués de tricherie au jeu	74	101
Accusations de tricherie au jeu ayant été portées	17	18
Enquêtes sur la lutte contre le blanchiment d'argent (LBA)	314	318

# Mesure du rendement

## Objectifs et sujets de planification stratégique

Le plan stratégique de la CAJO décrit la vision et les objectifs stratégiques de l'organisation. La CAJO en est actuellement à la quatrième année de son plan stratégique quinquennal.

La CAJO cherche à concrétiser sa vision consistant à être un organisme de réglementation de premier ordre innovateur, proactif, inclusif et socialement responsable grâce à ses trois objectifs stratégiques : Organisme de réglementation moderne, Excellence du service et Priorité aux personnes.

**PLAN STRATÉGIQUE**

**Nos objectifs stratégiques**

**Nos principaux engagements**

- Régulateur moderne**
  - Servir l'intérêt public par des approches efficaces et innovatrices à la réglementation des secteurs de l'alcool, des jeux d'argent, du cannabis
  - Prendre des décisions fondées sur des preuves pour réglementer dans l'intérêt public
  - Renforcer notre fondation organisationnelle pour soutenir les priorités en expansion et les stratégies opérationnelles de l'organisme
- Excellence du service**
  - Assurer continuellement une profonde compréhension de nos parties prenantes pour anticiper et répondre à leurs besoins en évolution
  - Fournir une expérience positive par la délivrance de services qui sont clairs, opportuns et qui satisfont les attentes de ceux que nous servons
- Priorité aux personnes**
  - Être le champion d'un milieu de travail inclusif, en mettant en œuvre les recommandations de la stratégie de DI+A de la CAJO, pour accroître davantage le bien-être des employés et pour mieux servir la population de l'Ontario
  - Développer nos talents afin de responsabiliser les employés et d'alimenter notre vivier de talents à l'interne

## Cadre d'évaluation du rendement

La CAJO mesure le rendement et l'efficacité de ses programmes par l'établissement d'objectifs, l'analyse de données et l'évaluation des résultats. Grâce à une évaluation et à une rétroaction continues, elle est en mesure d'atteindre les objectifs clés définis dans le plan stratégique.

Les résultats de ces évaluations, présentés dans le tableau ci-dessous, montrent que la CAJO a atteint ou dépassé la majorité de ses objectifs minimums, en grande partie grâce à ce qui suit :

- l'accent mis continuellement sur la participation et la formation des intervenants;
- l'adoption d'une approche de réglementation moderne fondée sur le risque, les résultats et la conformité;
- un modèle de travail hybride qui procure les outils et la souplesse nécessaires pour que les employés aient une expérience post-COVID positive;
- l'élaboration d'une stratégie de diversité, d'inclusion et d'accessibilité à la CAJO;
- l'optimisation soutenue d'iCAJO.

La CAJO s'est engagée à développer une stratégie du rendement applicable à l'ensemble de ses activités. La direction Optimisation des activités et renseignements est chargée de faire progresser l'établissement d'objectifs pluriannuels, d'établir un lien entre les efforts de l'organisme et la planification des ressources et d'élaborer un solide cadre d'évaluation du rendement pour appuyer la transparence, la responsabilisation et l'efficacité de la réglementation.

## Organisme de réglementation moderne

Être un organisme de réglementation moderne demeure un engagement clé de la CAJO, qui détermine la manière dont elle réglemente les intervenants et travaille avec eux. La CAJO s'est engagée à tirer parti des données probantes et de la mobilisation efficace des intervenants dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de son orientation réglementaire.

### Principaux engagements

- Servir l'intérêt public grâce à des approches efficaces et novatrices pour la réglementation des secteurs de l'alcool, des jeux, du cannabis et des courses de chevaux.
- Prendre des décisions fondées sur des données probantes pour que la réglementation soit dans l'intérêt public.
- Renforcer les bases de notre organisation de façon à appuyer les priorités et les stratégies d'affaires en expansion de l'organisme.

### Mesures du rendement — Priorité au numérique

La CAJO fournit des services axés sur l'utilisateur et des renseignements par l'entremise de multiples fenêtres et réseaux de service en tout temps et n'importe où.

- **Indicateur du résultat :** Le pourcentage d'utilisateurs qui ont recours aux options numériques pour faire affaire avec la CAJO est égal ou supérieur à la cible de 85 %.

**Tableau 33 — Priorité au numérique**

	2021-22	2022-23
Pourcentage d'utilisateurs qui ont recours aux options numériques pour faire affaire avec la CAJO	92 %	94 %

Remarque : Le nombre de demandes numériques et de plaintes reçues à la CAJO est utilisé pour calculer ce total. La méthodologie de cet indicateur a été révisée l'année dernière afin d'exclure les volumes de demandes de renseignements et de n'inclure que les plaintes et les demandes. L'objectif de cette mesure est d'évaluer la nature du choix de nos clients/utilisateurs en ce qui concerne les canaux par lesquels ils décident de mener leurs activités avec nous.

La CAJO est une organisation axée sur le numérique qui fournit des canaux numériques en libre-service pratiques et cohérents en tout temps et en tout lieu pour tous ses services de base. Notre objectif est de créer une expérience de service optimale pour nos demandeurs et nos titulaires de permis qui les aide mieux à naviguer dans le parcours du service de la CAJO et à comprendre et à respecter leurs obligations de conformité.

## Excellence du service

L'excellence du service est un fondement fondamental intégré dans l'ensemble du travail de la CAJO, de la prestation des services de base de la CAJO à la délivrance de permis et à l'enregistrement, à la conformité, aux enquêtes et à l'application de la loi. La CAJO applique une optique d'excellence du service pour s'assurer que la CAJO établit des programmes et des politiques qui répondent le mieux aux besoins de nos clients.

### Principaux engagements

- Chercher continuellement à bien comprendre les intervenants afin de prévoir l'évolution de leurs besoins et d'y répondre.
- Faire en sorte que l'expérience soit positive en fournissant des services clairs, opportuns et qui répondent aux attentes des personnes que nous servons.

### Mesures du rendement — Optimisation des ressources

#### Tableau 34 — Service en ligne et émission automatique

Assurer l'optimisation des ressources par transaction (interne et externe) en mettant l'accent sur la rationalisation des processus et l'allègement du fardeau réglementaire.

- **Mesure de résultat** : % de demandes de permis de circonstance traitées automatiquement égal ou supérieur à 90 %

	2021-22	2022-23
Pourcentage de demandes de permis de circonstance autodélivrés	91 %	87 %

**Remarque** : La CAJO dispose de critères clairs pour l'émission automatique des demandes qui favorisent l'efficacité et la réduction du fardeau tout en maintenant les contrôles réglementaires dans l'intérêt public. On s'attend à des fluctuations légèrement supérieures ou inférieures à la cible en raison de la nature de chaque demande reçue au cours de cet exercice.

### Des services clairs et rapides qui répondent aux attentes

La CAJO est déterminée à offrir une expérience positive à nos titulaires de permis et à nos registrateurs, de même qu'au public, en fournissant des services clairs et rapides et en répondant aux attentes des personnes qu'elle sert. Par l'entremise d'iCAJO, le portail de services numériques de l'agence, 83 678 transactions de service à la clientèle ont été lancées. Le service à la clientèle de la CAJO a pris en charge 104 049 interactions avec les clients, y

compris les appels, les séances de clavardage, les demandes de renseignements en ligne, les courriels et la poste régulière.

Avec le retour à la normale des activités, la CAJO a modernisé son approche à l'égard des services en personne en introduisant un modèle de nomination sur rendez-vous pour la plupart des services de la CAJO, à l'exception des activités le jour de la course dans les courses de chevaux. Ce changement tient compte de l'évolution des préférences des clients qui ont commencé avant la pandémie à opter pour des services numériques, tendance qui s'est accélérée pour satisfaire les exigences liées à la pandémie.

En 2022-2023, la CAJO a mis en œuvre une nouvelle solution de centre de contact d'entreprise. Ce travail comprenait une nouvelle fonctionnalité multicanal et des fonctionnalités de base de connaissances améliorées qui positionne la CAJO pour améliorer l'uniformité de ses services et mieux répondre aux préférences et aux attentes changeantes des clients à l'égard d'un environnement de centre de contact moderne.

### Conception et prestation centrées sur les clients

En vue d'améliorer la conception et la prestation de ses services, la CAJO s'efforce de mieux comprendre les intervenants.

Des outils et des méthodologies de conception de services sont appliqués à des projets d'entreprise clés afin d'améliorer le parcours des clients et d'améliorer les résultats du service. Ils ont englobé ce qui suit :

- l'établissement d'un sondage sur les licences et l'enregistrement afin de mieux évaluer la satisfaction de la clientèle et de soutenir l'amélioration continue de l'expérience de la CAJO en matière d'octroi de licences;
- établir des exigences en matière de recherche auprès des utilisateurs et de conception de services pour la sélection d'un fournisseur à l'appui de la refonte du site Web de la CAJO;
- l'utilisation d'une conception centrée sur l'humain pour soutenir les initiatives de modernisation de l'alcool et du jeu.

La CAJO utilise des données sur les services, telles que les enquêtes sur la satisfaction des clients, les plaintes, les demandes de renseignements et les mesures de rendement des services provenant d'ICAJO, pour mieux comprendre les clients et repérer les possibilités d'amélioration des services. Cela a permis d'améliorer les lignes directrices sur le site Web et les applications de l'ICAJO.

### Normes de service à la clientèle de la CAJO

La population de l'Ontario attend beaucoup des services gouvernementaux, y compris ceux offerts par la CAJO. Au cours de la dernière année, la CAJO a mis à jour ses normes de service à la clientèle afin de mieux démontrer son engagement à l'égard de son objectif d'excellence du service. L'engagement de service spécifique de la CAJO concernant les normes de service générales a été publié sur notre [site Web](#) pour les interactions de service commun, comme lorsqu'un client nous contacte, pose une question ou fait une plainte. Ces mises à jour aident à

créer une expérience de service plus positive pour nos clients en leur faisant savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre dans leur parcours de service avec la CAJO.

Des normes de service supplémentaires sont prévues pour répondre aux services qui intéressent le plus nos clients, comme les délais de traitement des demandes.

## Priorité aux personnes

La CAJO continue d'investir dans la force de son personnel et comprend l'importance de développer et de favoriser cette priorité organisationnelle. La priorité aux personnes et un engagement permanent en faveur de la diversité, de l'inclusion et de l'accessibilité sont essentiels pour faire des progrès en vue d'atteindre cet objectif stratégique.

### Principaux engagements

- Favoriser un lieu de travail inclusif en mettant en œuvre les recommandations de la stratégie de la CAJO en matière de diversité, d'inclusion et d'accessibilité afin de renforcer le bien-être des employés et de mieux servir la population de l'Ontario.
- Développer nos talents afin de donner du pouvoir à nos employés et d'alimenter notre réserve interne de talents en vue de la relève.

### Mesures du rendement — Expérience des employés

#### Tableau 35 — Expérience des employés

Corrélation entre le niveau de participation et d'habilitation et une hausse de la productivité, de la motivation et de la satisfaction au travail.

- **Indicateur du résultat** : Le pourcentage d'employés qui recommanderaient la CAJO comme milieu de travail est égal ou supérieur à 75 %.
- **Indicateur du résultat** : Le pourcentage d'employés de la CAJO qui croient qu'il y a des possibilités que leurs idées soient adoptées et mises en œuvre est égal ou supérieur à 70 %.

	2021-22	2022-23
Pourcentage d'employés qui recommanderaient la CAJO comme milieu de travail	89 %	95 %
Pourcentage d'employés de la CAJO qui croient qu'il y a des possibilités que leurs idées soient adoptées et mises en œuvre	73 %	87 %

Un facteur clé du succès de la CAJO a été une main-d'œuvre très engagée, qui a joué un rôle crucial dans la conduite de l'innovation et de la productivité vers de nouveaux sommets.

Pour l'année 2022-2023, la CAJO est heureuse d'annoncer une augmentation de 6 % des recommandations des employés, 95 % des employés ayant déclaré qu'ils recommanderaient la CAJO comme lieu de travail. Cela reflète un engagement ferme à être un employeur Priorité aux personnes, où le bien-être total des employés est la priorité absolue. La CAJO demeure résolue à offrir aux employés un modèle de travail hybride qui favorise leur équilibre travail-vie personnelle et de vastes possibilités de formation qui favorisent une culture d'apprentissage continu et de croissance professionnelle.

L'engagement de la CAJO à l'égard de l'engagement des employés a mené à des améliorations importantes dans l'adoption et la mise en œuvre des idées des employés, avec une augmentation de 14 % du pourcentage d'employés qui croient que leurs idées sont utilisées. La contribution des employés est essentielle pour stimuler l'innovation et améliorer les résultats organisationnels.

Des sondages éclair réguliers et des séances « Demandez-nous n'importe quoi » avec l'équipe de la haute direction ont joué un rôle déterminant dans la fourniture de renseignements précieux pour s'améliorer dans ces domaines. La CAJO s'est engagée à prendre des mesures significatives pour promouvoir le perfectionnement et le bien-être des employés et s'assurer que la CAJO demeure un excellent endroit où travailler pour tout le monde.

### Tableau 36 — Diversité, inclusion et accessibilité (DI+A)

- **Indicateur du résultat :** Le pourcentage d'employés de la CAJO qui croient que la CAJO fait des progrès à l'égard de son engagement en matière de DI+A, atteint ou dépasse 91 %.
- **Indicateur du résultat :** Le pourcentage d'employés de la CAJO qui se sentent capables de donner leur plein potentiel au travail atteint ou dépasse 92 %.

	2021-22	2022-23
Le pourcentage d'employés de la CAJO qui croient que la CAJO fait des progrès à l'égard de son engagement en matière de DI+A	87 % (septembre)	91 % (février)
Le pourcentage d'employés de la CAJO qui se sentent capables de donner leur plein potentiel au travail	87 % (septembre)	91 % (février)

Remarque : Les mesures précédentes correspondent à un moment précis dans le temps et proviennent de sondages menés en septembre 2021 et février 2023.

Cette année marque la première année complète de mise en œuvre de la Stratégie pluriannuelle de DI+A de la CAJO. La stratégie, élaborée en 2021, a pris de l'ampleur en 2022-2023 en mettant fortement l'accent sur le renforcement et l'intégration de la DI+A dans la culture de la CAJO.

Le nombre d'employés qui croient que la CAJO fait des progrès à l'égard de son engagement en matière de DI+A a augmenté cette année, en partie en raison des nombreuses initiatives



visant à souligner l'importance de la DI+A. Le personnel a reçu des possibilités de formation et de perfectionnement axées sur la DI+A et une formation sur l'inventaire du développement interculturel pour 69 membres du personnel dans des rôles de leadership. La CAJO a créé un nouveau prix de DI+A pour reconnaître le personnel qui a fait de grands progrès dans ce domaine, et le programme d'encadrement et de performance a été mis à jour pour tenir le personnel responsable de son propre parcours en matière de DI+A.

Ces initiatives, et bien d'autres, ont contribué au pourcentage d'employés de la CAJO qui se sentent capables de donner leur plein potentiel au travail.

## Analyse du rendement financier

Catégorie de dépenses (en milliers de dollars)	2021-22 (à l'exclusion de Jeux en ligne Ontario*)	2022-23 (à l'exclusion de Jeux en ligne Ontario*)	Augmentation/ (diminution)
<b>Fonctionnement</b>			
Traitements et salaires	64 159	68 738	4 579
Avantages sociaux	14 550	15 077	527
<b>Autres dépenses de fonctionnement directes</b>			
Transports et communications	964	1 386	422
Services	14 436	12 750	(1 686)
Fournitures et équipement	723	747	24
Paiement de transfert	-	-	-
<b>Sous-total des dépenses brutes de fonctionnement</b>	<b>94 832</b>	<b>98 698</b>	<b>3 866</b>
Moins : Recouvrements	20 865	34 408	13 543
<b>Total des dépenses nettes de fonctionnement</b>	<b>73 967</b>	<b>64 290</b>	<b>(9 677)</b>
<b>Créances irrécouvrables</b>	7	-	(7)
<b>Actifs d'immobilisations</b>	2 477	795	(1 682)
<b>Amortissement du capital</b>	1 771	1 942	171
<b>Revenus</b>	29 254	49 046	19 792

\* Les dépenses de fonctionnement et les recouvrements de Jeux en ligne Ontario sont exclus de la présente analyse. Les traitements et salaires de Jeux en ligne Ontario, les avantages sociaux et autres dépenses de fonctionnement directes engagées par la CAJO au nom de Jeux en ligne Ontario au cours de l'exercice 2022-2023 ont totalisé 7,7 millions de dollars (2022 - 6,1 millions de dollars). Les dépenses encourues par la CAJO pour fournir des ressources partagées sur la base d'un accord ne sont pas exclues des chiffres.

L'augmentation globale des dépenses liées aux traitements et salaires et aux avantages sociaux est principalement due à l'annulation de l'accord de redéploiement COVID-19 et à l'augmentation des effectifs. L'augmentation des effectifs est principalement due aux besoins en ressources pour les activités de réglementation des jeux en ligne.

La diminution du nombre de services est principalement attribuable à la diminution du nombre d'évaluations de l'admissibilité au cannabis en raison de la diminution du nombre de demandeurs de cannabis.

L'augmentation des recouvrements est attribuée à des recouvrements plus élevés provenant des casinos terrestres, des jeux de casino OLG et du secteur des courses de chevaux, car il n'y a pas eu de fermetures liées à la COVID-19 au cours de l'exercice 2022-2023 par rapport à l'exercice 2021-2022. De plus, les recouvrements auprès des exploitants de Jeux en ligne ont commencé pour la première fois au cours de l'exercice 2022-2023.

La diminution des dépenses en immobilisations est attribuable aux améliorations apportées par l'ICAJO pour soutenir le secteur d'activité de Jeux en ligne, la réforme des boissons alcoolisées et d'autres changements opérationnels qui se sont produits au cours de l'exercice 2021-2022 et qui ne se sont pas produits de nouveau au cours de l'exercice 2022-2023.

L'augmentation de l'amortissement reflète le coût sur l'exercice complet de la solution d'assurance en matière de réglementation de l'ICAJO (ASR/ICAJO), après son lancement en octobre 2020.

Augmentation des revenus de l'exercice 2022-2023 en raison de la hausse des revenus tirés des jeux, du cannabis et des boissons alcoolisées. Il est important de noter que les prolongations de licence en raison de la COVID ont expiré au cours de l'exercice financier et que de nouvelles licences de Jeux en ligne ont été délivrées après le lancement du marché ouvert des Jeux en ligne le 4 avril 2022. De plus, les soldes des comptes de passif liés à la publicité sur les boissons alcoolisées, aux projets de salles de jeux de bienfaisance et aux apports en capital reportés ont été radiés au cours de l'exercice financier 2022-2023.

# **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario**

**États financiers**

**31 mars 2023**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
<b>États financiers</b>	
Énoncé de responsabilité de la direction quant à la présentation de l'information financière	3
Rapport de l'auditeur indépendant	4
État de la situation financière	6
État des résultats et du déficit accumulé	7
État de la variation de la dette nette	8
État des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10



Alcohol and Gaming Commission of Ontario  
90 Sheppard Avenue East  
Suite 200  
Toronto ON M2N 0A4  
416-326-8700 or 1-800-522-2876 (toll free in Ontario)  
agco.ca

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario  
90, avenue Sheppard Est  
Bureau 200  
Toronto (Ontario) M2N 0A4  
416-326-8700 ou 1-800-522-2876 (sans frais en Ontario)  
agco.ca/fr

## Énoncé de responsabilité de la direction quant à la présentation de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et, selon le cas, comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme selon un seuil d'importance relative raisonnable, et sont fondés sur les renseignements disponibles au 9 août 2023.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et possède un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et procédures formelles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne par le biais d'un comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques (FARM). Le comité FARM rencontre régulièrement la direction et la vérification interne en vue d'examiner les politiques et les procédures.

Les états financiers ont été examinés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Le rapport de vérification, qui figure à la page suivante, décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction :

---

pour Tom Mungham

Directeur général et registraire

Date : Le 9 août 2023

---

Joseph Pittari

Directrice générale de l'administration

Date : Le 9 août 2023



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (la « CAJO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et du déficit accumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CAJO au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CAJO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mon audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CAJO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CAJO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CAJO.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CAJO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CAJO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CAJO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)  
Le 9 août 2023

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA



## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario


### État de la situation financière (en milliers de dollars)

Au 31 mars 2023	Note(s)	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	<a href="#">3</a>	9 465 \$	9 298 \$
Revenus constatés d'avance tirés des licences	<a href="#">4</a>	37 296	32 958
Autres avantages sociaux futurs	<a href="#">5</a>	7 876	7 245
Dépôt de garantie et dépôts des clients	<a href="#">6</a>	7 317	7 720
		<b><u>61 954</u></b>	<b><u>57 221</u></b>
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie		—	—
Débiteurs	<a href="#">7</a>	13	422
Montant à recevoir de la province	<a href="#">13</a>	45 155	34 329
Montant à recevoir de Jeux en ligne Ontario	<a href="#">14</a>	2 703	7 884
		<b><u>47 871</u></b>	<b><u>42 635</u></b>
<b>Dette nette</b>		<b>(14 083)</b>	<b>(14 586)</b>
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	<a href="#">8</a>	13 067	14 214
Charges payées d'avance		1 016	372
		<b><u>14 083</u></b>	<b><u>14 586</u></b>
<b>Déficit accumulé</b>		<b><u>— \$</u></b>	<b><u>— \$</u></b>

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.



Président du conseil d'administration



Président, Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### État des résultats et du déficit accumulé (en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Note(s)	2023	2023	2022
		Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
<b>Revenus</b>				
Droits, permis, et licences inscriptions		38 366 \$	48 957 \$	29 172 \$
Recouvrements — Secteur des jeux		79 095	32 600	19 735
Recouvrements — Jeux en ligne Ontario	<a href="#">14</a>	—	9 474	7 264
Autres revenus		151	90	82
	<a href="#">9</a>	<b>117 612</b>	<b>91 121</b>	<b>56 253</b>
<b>Dépenses</b>				
Traitements et salaires		76 017	74 805	66 229
Services		22 062	13 058	17 987
Avantages sociaux	<a href="#">5</a>	15 468	16 366	14 972
Amortissement des immobilisations corporelles	<a href="#">8</a>	3 534	1 942	1 771
Transports et communications		3 348	1 386	965
Fournitures et équipement		2 070	750	812
Créances irrécouvrables		—	—	7
		<b>122 499</b>	<b>108 307</b>	<b>102 743</b>
<b>Déficit annuel provenant des activités opérationnelles</b>			<b>(17 186)</b>	<b>(46 490)</b>
<b>Contribution de la province</b>	<a href="#">13</a>		<b>17 186</b>	<b>46 490</b>
<b>Déficit annuel</b>			<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Déficit accumulé au début de l'exercice</b>			<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Déficit accumulé à la fin de l'exercice</b>			<b>— \$</b>	<b>— \$</b>

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### État de la variation de la dette nette (en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars, 2023	Note(s)	2023 Budget	2023 Chiffres	2022 Chiffres
<b>Déficit annuel</b>			— \$	— \$
Acquisition des immobilisations corporelles	<a href="#">8</a>	(3 774)	(795)	(2 477)
Amortissement des immobilisations corporelles	<a href="#">8</a>	3 534	1 942	1 771
(Augmentation) des charges payées		—	(644)	(51)
		<b>(240)</b>	<b>503</b>	<b>(757)</b>
<b>Diminution (augmentation) de la dette</b>		<b>(240)</b>	<b>503</b>	<b>(757)</b>
<b>Dette nette au début de l'exercice</b>		<b>(14 586)</b>	<b>(14 586)</b>	<b>(13 829)</b>
<b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>		<b>(14 826) \$</b>	<b>(14 083) \$</b>	<b>(14 586) \$</b>

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### État des flux de trésorerie (en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Déficit annuel</b>	— \$	— \$
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie :</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 942	1 771
<b>Variations des soldes hors trésorerie :</b>		
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	167	1 282
Augmentation des revenus constatés d'avance tirés des licences	4 338	13 872
Augmentation (diminution) des autres avantages sociaux futurs	631	(900)
Augmentation (diminution) du dépôt de garantie et des dépôts des clients	(403)	3 340
Diminution des débiteurs	409	407
Diminution (augmentation) du montant à recevoir de Jeux en ligne Ontario	5 181	(7 884)
(Augmentation) des charges payées d'avance	(644)	(51)
(Augmentation) du montant à recevoir de la province	(10 826)	(9 360)
	<u>795</u>	<u>2 477</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>		
	<b>795</b>	<b>2 477</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition des immobilisations corporelles	(795)	(2 477)
	<u>(795)</u>	<u>(2 477)</u>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations</b>		
	<b>(795)</b>	<b>(2 477)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<u>—</u>	<u>—</u>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<u><u>— \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

# Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

## Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

### 1. Nature des activités

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) est un organisme de réglementation provincial de l'Ontario qui relève du ministère du Procureur général (ministère). La CAJO a été créée le 23 février 1998 en vertu de la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public*, qui a été modifiée en 2018 et dont le nom a été changé suite à la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public*. Le 29 novembre 2021, la Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public a été abrogée et la Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (Loi sur la CAJO) a été promulguée, maintenant la CAJO sous un nouveau statut.

La CAJO est responsable de la réglementation des industries et des secteurs des alcools, des jeux et des courses de chevaux, ainsi que de la vente au détail de cannabis, en respectant les principes d'honnêteté et d'intégrité et en veillant à l'intérêt public. La CAJO veille ainsi à l'application de la *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools*, de la *Loi de 2019 sur la réglementation des jeux*, de la *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux* et de la *Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis*. Elle veille également à l'application du Décret 1413/08 sur les licences de loterie pour les organismes de bienfaisance.

Jeux en ligne Ontario a été créé le 6 juillet 2021 en tant que société filiale de la CAJO. Voir la [note 14](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la relation de la CAJO avec Jeux en ligne Ontario.

La CAJO étant un organisme de réglementation dont le conseil d'administration relève du ministère du Procureur général, le pouvoir d'engager des dépenses annuelles de l'organisme provient du budget des dépenses du ministère, tel qu'il est approuvé par l'Assemblée législative de l'Ontario. La CAJO est financée à l'aide d'une combinaison de revenus provenant du Trésor et de frais facturés aux secteurs réglementés (droits et recouvrements de coûts).

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la CAJO est exempte de l'impôt sur le revenu.

### 2. Principales méthodes comptables

#### a) Principe comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux NCSP établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables utilisées pour les préparer sont résumées ci-après.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

##### b) Monnaie

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

À la date de l'opération, les revenus ou les dépenses dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la CAJO sont constatés en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de réévaluation découlant des éléments libellés en devises n'ont aucune incidence sur la CAJO, car sa trésorerie, y compris les taux de change, relève du ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement connu sous le nom de ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs), qui en assure la gestion sans frais.

##### c) Constatation des revenus

Les revenus générés par les droits découlant des licences ainsi que des inscriptions dans les secteurs des alcools, des loteries des jeux, des courses de chevaux et du cannabis sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont délivrés. La CAJO inscrit au passif les revenus constatés d'avance tirés des permis et licences dont la durée de validité dépasse la fin de l'exercice en cours et comptabilise les revenus sur la durée des permis et licences.

La CAJO est autorisée à recouvrer les coûts de ses activités de réglementation conformément à la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario* (Loi sur la CAJO). Elle inscrit les montants au compte de passif-dépôts (au poste Dépôt de garantie et dépôts des clients) au moment de leur réception. Au moment de l'engagement des coûts de réglementation, la CAJO constate les recouvrements dans les revenus (au poste Recouvrements — Secteur des jeux), ce qui règle le compte de passif-dépôts. À l'heure actuelle, elle ne recouvre les coûts de ses activités de réglementation qu'auprès du secteur des jeux.

Les autres revenus englobent les dépenses de l'exercice précédent et les dépens accordés par un tribunal reçus au cours de l'exercice.

##### d) Constatation des dépenses

Les dépenses sont prises en compte selon une comptabilité d'exercice. Les dépenses sont prises en compte dans l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu à la dépense se produisent et les ressources sont consommées.

##### e) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont inclus dans l'état de la situation financière et sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

#### 2. Principales méthodes comptables (suite)

##### f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, ce qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, à l'aménagement ou à l'amélioration des immobilisations.

Le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité, comme suit :

	<u>Durée</u>
Logiciel de gestion d'entreprise	10 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans

Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant que la construction n'est pas terminée et que les immobilisations ne sont pas prêtes à être utilisées selon leur utilisation prévue.

##### g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants inscrits au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours des périodes visées.

Les postes nécessitant l'utilisation d'estimations notables comprennent la durée économique des immobilisations et les autres avantages sociaux futurs.

Les estimations reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année pour tenir compte des nouvelles informations disponibles. Il existe une incertitude d'évaluation dans les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des présentes estimations.

##### h) Modifications futures aux normes comptables

###### i. Chapitre SP 3400 — Revenus

La nouvelle norme fournit un cadre pour la comptabilisation des revenus en établissant une distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées opérations avec contrepartie directe, et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie directe. Bien qu'il soit impossible de déterminer raisonnablement l'incidence de tout changement sur les états financiers de la CAJO à l'heure actuelle, l'organisme a l'intention de mettre en œuvre la norme à compter du 1er avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

#### 3. Crédoiteurs et charges à payer

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Créditeurs	1 134 \$	1 145 \$
Charges à payer au titre des dépenses de fonctionnement	5 249	4 155
Autres avantages sociaux cumulés	3 082	3 736
Charges à payer au titre des actifs immobilisés	—	262
	<b>9,465 \$</b>	<b>9 298 \$</b>

Les crédoiteurs se rapportent en grande partie à des opérations commerciales ordinaires avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions de paiement standard du gouvernement provincial.

Les charges à payer pour les dépenses de fonctionnement concernent les biens ou services reçus, mais non payés, y compris les traitements et salaires standard, les avantages sociaux et les charges d'exploitation courantes.

Les autres avantages sociaux cumulés comprennent les crédits de congé annuel accumulés par les employés et les accords de continuation du salaire.

#### 4. Revenus constatés d'avance tirés des permis et licences

Les revenus constatés d'avance tirés des permis et licences représentent les paiements reçus pour les permis et licences dont la durée dépasse le cycle d'exploitation en cours. Les variations des soldes des revenus constatés d'avance tirés des permis et licences pendant l'exercice en cours se résument comme suit :

	<b>2023</b>			
	<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>Montants reçus au cours de l'exercice</b>	<b>Montants comptabilisés au cours de l'exercice</b>	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>
Cannabis	9 544 \$	5 845 \$	(7 287) \$	8 102 \$
Jeux	12 905	18 939	(16 586)	15 258
Courses de chevaux	871	1 062	(1 175)	758
Alcools	9 638	12 485	(8 945)	13 178
	<b>32 958 \$</b>	<b>38 331 \$</b>	<b>(33 993) \$</b>	<b>37 296 \$</b>



## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars)

### 4. Revenus constatés d'avance tirés des permis et licences (suite)

	<b>2022</b>			
	<b>Solde au début de l'exercice</b>	<b>Montants reçus au cours de l'exercice</b>	<b>Montants comptabilisés au cours de l'exercice</b>	<b>Solde à la fin de l'exercice</b>
Cannabis	12 660 \$	4 744 \$	(7 860) \$	9 544 \$
Jeux	466	15 484	(3 045)	12 905
Courses de chevaux	324	1 330	(783)	871
Alcools	5 636	8 879	(4 877)	9 638
	<b>19 086 \$</b>	<b>30 437 \$</b>	<b>(16 565) \$</b>	<b>32 958 \$</b>

### 5. Avantages sociaux futurs

#### a) Coût des régimes de retraite

Certains employés de la CAJO cotisent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et au Régime de retraite du Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (Régime de retraite du SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la Province et de nombreux organismes provinciaux. La Province de l'Ontario est le seul promoteur du RRFP et est co-promoteur du Régime de retraite du SEFPO avec le Syndicat des employés et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les promoteurs de ces régimes déterminent les paiements annuels de la CAJO aux régimes respectifs. Les responsabilités de la CAJO à l'égard du RRFP et du Régime de retraite du SEFPO se limitent à ses cotisations. Les paiements à des régimes sont comptabilisés au titre des dépenses lorsque les employés ont rendu le service leur donnant droit aux cotisations. Les paiements annuels exigés de la CAJO de 5 613 \$ (5 012 \$ en 2022) figurent au poste Avantages sociaux dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

#### b) Autres avantages sociaux futurs

Les obligations au titre des indemnités de cessation d'emploi, des cotisations au régime de protection du revenu de longue durée (PRLD) et des droits à la banque de temps acquis par les employés admissibles figurent au poste Autres avantages sociaux futurs dans l'état de la situation financière.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en milliers de dollars)

#### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Droits aux indemnités de cessation d'emploi	4 507 \$	4 778 \$
Cotisations au régime de PRLD	2 493	1 633
Droits à la banque de temps	876	834
	<u>7 876 \$</u>	<u>7 245 \$</u>

##### i. Droits aux indemnités de cessation d'emploi

Les employés embauchés avant le 1er avril 2015 et qui ont accumulé au moins cinq (5) années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein de la CAJO au 1er avril 2015 auront droit à une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire de base pour chaque année de service actif jusqu'à concurrence de seize (16) semaines en cas de retraite, de démission ou de décès.

Les employés embauchés avant le 1er avril 2015 et qui n'ont pas accumulé cinq (5) années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein au 1er avril 2015 n'auront droit à une indemnité de cessation d'emploi en cas de retraite, de démission ou de décès que s'ils ont accumulé au moins dix (10) années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein à la date de leur retraite, de leur démission ou de leur décès. L'employé qui satisfait à ces exigences aura droit à une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire de base pour chaque année de service actif jusqu'à concurrence de seize (16) semaines en cas de retraite, de démission ou de décès.

Les droits aux indemnités de cessation d'emploi ont été calculés selon un taux d'actualisation de 3,64 % (3,19 % en 2022) et une durée moyenne de service restante de 13 ans (13 ans en 2022). L'augmentation annuelle estimée des échelles salariales utilisées dans le calcul était de 1 % à 1,5 % (2022 - 1 %).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ces coûts s'élèvent à 372 \$ (469 \$ en 2022) et sont inclus dans les avantages sociaux dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

##### ii. Cotisations au régime de PRLD

Conformément aux exigences du RRFP et du Régime de retraite du SEFPO, la CAJO verse les cotisations patronales ordinaires et les cotisations des membres aux régimes de retraite pour les périodes pendant lesquelles ils sont admissibles aux prestations de PRLD ou les reçoivent.

L'ajustement au coût de la vie des cotisations aux régimes de retraite a été déterminé par les commissions des pensions, soit 6,3 % à partir de janvier 2023 (2,4 % en 2022). Chaque entente de PRLD a été évaluée individuellement, en

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

fonction de sa durée et du taux d'actualisation correspondant, en utilisant le taux moyen pondéré des taux de la courbe de rendement des obligations de l'Ontario.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, ces coûts s'élèvent à 1 271 \$ (506 \$ en 2022) et sont inclus dans les avantages sociaux dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

#### iii. Droits à la banque de temps

Les employés admissibles de la CAJO peuvent accumuler jusqu'à dix (10) jours de vacances à la fin de chaque année civile dans la « banque de temps », jusqu'à concurrence de 125 jours au total. Les employés peuvent utiliser ces jours dans la banque de temps que lorsqu'ils quittent l'organisation, sous forme de congé ou de paiement forfaitaire.

Les droits à la banque de temps ont été calculés selon un taux d'actualisation de 3,64 % (3,10 % en 2022) et une durée moyenne de service restante de 13 ans (10 ans en 2022). L'augmentation annuelle estimée des échelles salariales utilisées dans le calcul était de 1,5 % (1 % en 2022).

#### c) Avantages postérieurs à l'emploi non liés à la retraite

Les coûts des avantages non liés à la retraite pour les retraités admissibles sont assumés par la province de l'Ontario et ne figurent pas dans les présents états financiers.

#### 6. Dépôt de garantie et dépôts des clients

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et dépôts de casinos physiques	4 297 \$	5 960 \$
Ordres de payer une amende	1 541	1 124
Dépôts d'évaluation de l'admissibilité au jeu	892	622
Dépôts d'activités réglementaires — jeux sur Internet	564	—
Autres dépôts	23	14
	<u>7 317 \$</u>	<u>7 720 \$</u>

Ces dépôts sont établis en vertu de la Loi sur la CAJO, qui autorise la CAJO à établir les droits et autres frais liés à l'application des lois mentionnées à la [note 1](#). La nature de ces dépôts est la suivante :

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 6. Dépôt de garantie et dépôts des clients (suite)

- Dépôts de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de casinos physiques : En vertu du paragraphe 12 (1) de la loi AGCO, l'AGCO peut ordonner à la Société des loteries et jeux de l'Ontario (OLG) de lui verser de l'argent. Ces dépôts se rapportent à la loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) aux jeux de casino physique, aux jeux en ligne et aux secteurs d'activité des jeux de bienfaisance.
- Ordres de payer une amende (ordres) : En vertu du paragraphe 12 (2) de la loi AGCO, les sanctions pécuniaires constituent une mesure administrative visant à promouvoir le respect de la réglementation pour toutes les entités réglementées par l'AGCO dans les secteurs de l'alcool, des jeux, des courses de chevaux et de la vente au détail de cannabis, et ne peuvent être utilisées qu'à des fins d'éducation, de formation et de sensibilisation.
- Dépôts d'évaluation de l'admissibilité au jeu : Aux termes de l'article 9 de la *Loi sur la réglementation des jeux*, tous les demandeurs/inscrits sont tenus de payer les coûts raisonnables d'une demande de renseignements ou d'une enquête liée aux inscriptions pour les jeux en vertu de la Loi.
- Dépôts d'activités réglementaires — jeux sur Internet : En vertu de l'article 12.1 de la loi AGCO, l'AGCO est autorisée à ordonner à Jeux en ligne Ontario de lui verser de l'argent. Ces dépôts se rapportent au secteur d'activité des jeux sur Internet.

#### 7. Débiteurs

Les débiteurs concernent les revenus tirés des droits, permis, licences et inscriptions pour les paiements en souffrance des exploitants de courses de chevaux, et les ordres en souffrance en raison des périodes d'appel.

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Débiteurs	68 \$	444 \$
Provision pour créances douteuses	(55)	(22)
	<b>13 \$</b>	<b>422 \$</b>

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars)

### 8. Immobilisations corporelles

	Logiciel de gestion d'entreprise	Matériel informatique	Construction en cours	2023
<b>Coût</b>				
Solde d'ouverture	17 679 \$	3 785 \$	181 \$	21 645\$
Acquisitions	—	532	263	795
Transferts sortants	—	(154)	—	(154)
Transferts depuis les immobilisations en cours de construction	—	444	(444)	—
<b>Solde de clôture</b>	<b>17 679</b>	<b>4 607</b>	<b>—</b>	<b>22 286</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture	4 927	2 504	—	7 431
Acquisitions	1 486	456	—	1 942
Transferts sortants	—	(154)	—	(154)
<b>Solde de clôture</b>	<b>6 413 \$</b>	<b>2 806 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 219 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>11 266 \$</b>	<b>1 801 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>13 067 \$</b>
<b>2022</b>				
<b>Coût</b>				
Solde d'ouverture	15 850 \$	3 545 \$	— \$	19 395 \$
Acquisitions	—	467	2 010	2 477
Transferts sortants	—	(227)	—	(227)
Transferts depuis les immobilisations en cours de construction	1 829	—	(1 829)	—
<b>Solde de clôture</b>	<b>17 679</b>	<b>3 785</b>	<b>181</b>	<b>21 645</b>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Solde d'ouverture	3 632	2 255	—	5 887
Acquisitions	1 295	476	—	1 771
Transferts sortants	—	(227)	—	(227)
<b>Solde de clôture</b>	<b>4 927 \$</b>	<b>2 504 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 431 \$</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>12 752 \$</b>	<b>1 281 \$</b>	<b>181 \$</b>	<b>14 214 \$</b>

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers  
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023  
(en milliers de dollars)

### 9. Revenus

	Vente au détail de cannabis	Jeux	Courses de chevaux	Alcools	Autre	2023
Droits, permis et licences	8 465 \$	17 821 \$	9 381 \$	13 290 \$	— \$	48 957 \$
Recouvrements — Secteur des jeux	—	32 600	—	—	—	32 600
Recouvrements — Jeux en ligne Ontario	—	9 474	—	—	—	9 474
Autres revenus	—	—	—	—	90	90
	<b>8 465 \$</b>	<b>59 895 \$</b>	<b>9 381 \$</b>	<b>13 290 \$</b>	<b>90 \$</b>	<b>91 121 \$</b>

	Vente au détail de cannabis	Jeux	Courses de chevaux	Alcools	Autre	2022
Droits, permis, licences et	7 859 \$	6 169 \$	7 473 \$	7 671 \$	— \$	29 172 \$
Recouvrements — Secteur des jeux	—	19 735	—	—	—	19 735
Recouvrements — Jeux en ligne Ontario	—	7 264	—	—	—	7 264
Autres revenus	—	—	—	—	82	82
	<b>7 859 \$</b>	<b>33 168 \$</b>	<b>7 473 \$</b>	<b>7 671 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>56 253 \$</b>

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 10. Opérations entre apparentés

La province de l'Ontario est une partie apparentée, puisqu'elle est l'entité qui contrôle la CAJO. Les organisations qui sont couramment contrôlées par la province de l'Ontario sont aussi apparentées à la CAJO. Les opérations entre apparentés sont décrites ci-après, à l'exception des opérations avec Jeux en ligne Ontario, la filiale de la CAJO, qui sont décrites dans la [note 14](#).

Toutes les opérations entre apparentés ont été évaluées selon le montant d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et convenu par les parties apparentées.

##### a) Ministères de la province de l'Ontario

Au cours de l'année, les opérations suivantes ont eu lieu entre la CAJO et divers ministères de la province de l'Ontario :

- (i) La CAJO a le pouvoir légal de mener certains types d'activités, dont des enquêtes et des inspections, conformément aux lois et aux règlements dont elle veille à l'application. La CAJO prend en charge les coûts des agents de la Police provinciale de l'Ontario qui travaillent au sein de son Bureau des enquêtes et de l'application des lois pour mener ces activités. Selon un protocole d'entente conclu entre la CAJO et la Police provinciale, la CAJO est chargée de financer les traitements et salaires, les dépenses et les coûts du soutien administratif de ces agents. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le ministère du Procureur général a facturé 16 877 \$ (15 126 \$ en 2022) pour ces coûts, qui figurent aux postes Traitements et salaires, Avantages sociaux et Services dans l'état des résultats et du déficit accumulé.
- (ii) Le ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement appelé ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs) fournit à la CAJO des services administratifs et des services de télécommunications et de réseaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le ministère des Services au public et aux entreprises a facturé 1 347 \$ (1 382 \$ en 2022) pour ces coûts, qui figurent aux postes Transports et communications et Services dans l'état des résultats et du déficit accumulé. Le ministère des Services au public et aux entreprises fournit aussi, sans frais, d'autres services à la CAJO, notamment des services de comptabilité, de versement des taxes et impôts et de gestion de trésorerie.
- (iii) Le ministère des Transports fournit à la CAJO des véhicules loués qui sont utilisés par les employés pour s'acquitter de leurs tâches. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le ministère a facturé 848 \$ (667 \$ en 2022) pour ces coûts, qui figurent au poste Services dans l'état des résultats et du déficit accumulé.
- (iv) Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le ministère du Procureur général a facturé à la CAJO 315 \$ (351 \$ en 2022) pour des services juridiques, les coûts de réglementation des courses de chevaux, les frais liés à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et d'autres services

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 10. Opérations entre apparentés (suite)

administratifs; ces coûts figurent aux postes Traitements et salaires, Avantages sociaux et Services dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

- (v) Le ministère du Procureur général fournit à la CAJO des bureaux loués à deux emplacements (six en 2022) aux quatre coins de la province. Le ministère du Procureur général paie les coûts de ces baux à même ses crédits votés. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les coûts de location étaient de 3 893 \$ (4 354 \$ en 2022).

##### b) Ontario Racing Management Inc. (ORM)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la CAJO a versé à l'ORM 112 \$ (114 \$ en 2022) pour la location d'un emplacement de bureau. L'accord de licence d'utilisation de l'espace a débuté le 1er août 2016 et expirera le 31 juillet 2026, à moins qu'il ne soit résilié plus tôt conformément à l'accord en question. La CAJO reconnaît que l'ORM est assujettie aux modalités du bail principal avec Pearson Corporate Centre GP Inc.

##### c) Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO)

La CAJO recouvre auprès de la SLJO les coûts liés à la réglementation des loteries, des jeux sur Internet (jeux en ligne), des jeux de bienfaisance et des casinos de la SLJO. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la CAJO a reçu 7 717 \$ (17 635 \$ en 2022), dont elle a comptabilisé 9 344 \$ (12 447 \$ en 2022) en compensation des coûts réglementaires engagés pendant l'exercice. Les montants restants sont comptabilisés en tant que dépôts inclus dans les dépôts de garantie et dépôts des clients dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que des coûts futurs soient engagés.

#### 11. Rémunération du conseil d'administration de la CAJO

Le conseil d'administration de la CAJO est nommé par décret par le lieutenant-gouverneur en conseil. La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice était de 122 \$ (136 \$ en 2022).

#### 12. Risques liés aux instruments financiers

##### a) Risque de taux d'intérêt

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La CAJO est exposée au risque de taux d'intérêt à l'égard de son passif au titre des autres avantages sociaux futurs. Les taux d'actualisation utilisés dans les flux de trésorerie futurs pour les autres avantages sociaux futurs sont basés sur la



## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 12. Risques liés aux instruments financiers (suite)

courbe de rendement des obligations de l'Ontario, en fonction de la durée moyenne de service restante prévue des employés ou de la durée des flux de trésorerie futurs.

##### b) Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en manquant à ses obligations. L'exposition de la CAJO au risque de crédit est minime, car la majorité des créances proviennent de la province de l'Ontario et de Jeux en ligne Ontario (une partie apparentée sous contrôle commun de la province de l'Ontario).

##### c) Risque de change

L'exposition de la CAJO au risque de change est minime, étant donné que très peu d'opérations sont effectuées dans des monnaies autres que le dollar canadien.

##### d) Risque de liquidité

L'exposition de la CAJO au risque de liquidité est minime, puisqu'elle peut recouvrer ses coûts au moyen des revenus et des recouvrements auprès d'entités qui font partie des secteurs réglementés. Aussi, tout déficit de revenus par rapport aux dépenses est absorbé par la province et est constaté au poste Montant à recevoir de la province dans l'état de la situation financière.

#### 13. Montant à recevoir de la province

Le montant à recevoir de la province représente la différence entre les rentrées de fonds versées à la province par la CAJO et les dépenses payées par la CAJO. Si la CAJO enregistre un déficit au cours d'un exercice donné, ce déficit est couvert par la province et figure au poste Contribution de la province dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

La trésorerie reçue par la CAJO est déposée directement dans le Trésor. Les factures de la CAJO sont réglées à même le Trésor de la province au nom de la CAJO et imputées au budget de l'organisme. Les biens et services fournis par d'autres ministères visés par la [note 10](#) sont traités comme des facturations internes interministérielles et figurent au poste Montant à recevoir de la province.

## Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

#### 14. Jeux en ligne Ontario

##### *Nature de la relation*

Jeux en ligne Ontario a été créé le 6 juillet 2021 par le règlement de l'Ontario 517/21 en vertu de la Loi de 1996 sur la réglementation de l'alcool, du cannabis et des jeux et sur la protection du public, et prorogé par le règlement de l'Ontario 722/21 en vertu de la Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Jeux en ligne Ontario est responsable de la conduite et de la gestion des jeux sur Internet proposés par des opérateurs de jeux privés.

En plus de ses responsabilités réglementaires du marché des jeux en ligne, la CAJO est chargée de superviser la conduite et la gestion des jeux en ligne par Jeux en ligne Ontario, ce qui comprend la recommandation de nominations au conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario au procureur général. Le procureur général est chargé de nommer les membres du conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario sur la base de ces recommandations. Le ministre des Finances détermine l'échéancier des remises de fonds de Jeux en ligne Ontario à la province de l'Ontario. Par conséquent, les résultats financiers de Jeux en ligne Ontario ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car Jeux en ligne Ontario est contrôlé par la province de l'Ontario et ses résultats sont consolidés dans les états financiers de la province.

##### *Entente sur les ressources partagées*

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, la CAJO et Jeux en ligne Ontario ont conclu une entente de ressources communes. Par l'intermédiaire de cette entente, la CAJO fournit à Jeux en ligne Ontario des services de ressources humaines, de paie, d'approvisionnement, d'installations, de services à la clientèle, de communication et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement des coûts. La CAJO a également payé directement les dépenses (y compris les salaires et les avantages sociaux des employés de Jeux en ligne Ontario et les factures des fournisseurs) afin de soutenir l'établissement de Jeux en ligne Ontario. Le recouvrement de ces coûts, à l'exclusion de la TVH, est reflété dans les recouvrements - Jeux en ligne Ontario dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et s'élève à 9 474 \$ (2022 - 7 264 \$). Au 31 mars 2023, le solde de 2 703 \$ (2022 - 7 884 \$) est impayé et est inclus dans le montant à recevoir d'Jeux en ligne Ontario dans l'état de la situation financière.

##### *Recouvrement des coûts — Marché des jeux sur Internet de Jeux en ligne Ontario*

En vertu de l'article 12.1 de la loi AGCO, l'AGCO est autorisée à recevoir des paiements directs de Jeux en ligne Ontario. Les ententes d'exploitation entre Jeux en ligne Ontario et les exploitants de jeux en ligne établissent que les exploitants de jeux en ligne sont responsables des coûts facturés par la CAJO pour réglementer le marché des jeux sur Internet, peu importe si les coûts sont initialement facturés à Jeux en ligne Ontario par la CAJO ou facturés directement à l'exploitant de jeux en ligne. La CAJO a facturé et perçu les paiements directement auprès des exploitants de jeux en ligne. Pour l'exercice clos le

## **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario**

### **Notes afférentes aux états financiers**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023**

**(en milliers de dollars)**

#### **14. Jeu en ligne Ontario (Suite)**

31 mars 2023, la CAJO a reçu 4 254 \$ (néant en 2022) provenant des exploitants de jeux en ligne, dont elle a comptabilisé 3 690 \$ (néant \$ en 2022) en compensation des coûts réglementaires engagés pendant l'exercice. Le montant restant, 564 \$ (néant en 2022), est comptabilisé en tant que dépôt inclus dans les dépôts de garantie et dépôts des clients dans l'état de la situation financière jusqu'à ce que des coûts futurs soient engagés.

#### **15. Autres questions**

Un certain nombre de syndicats ont contesté la légalité de la loi de 2019 sur la protection d'un secteur public durable pour les générations futures (la loi ou le projet de loi 124), qui limitait les augmentations salariales dans le secteur public à 1 % par an pendant une période de modération de trois ans. Dans une décision rendue le 29 novembre 2022, la Cour supérieure de justice a statué que la Loi violait le droit des demandeurs à la liberté d'association en vertu de l'alinéa 2 d) de la Charte canadienne des droits et libertés en interférant avec les droits de négociation collective. En conséquence, elle a été déclarée "nulle et sans effet". Le gouvernement de l'Ontario a interjeté appel de la décision de la Cour supérieure.

La CAJO, de concert avec la FPO et plusieurs autres organismes, a convenu d'une réouverture salariale pour les employés de l'unité de négociation au cas où le projet de loi 124 serait invalidé par un tribunal compétent. La décision du tribunal à la fin de 2022 a activé la réouverture des salaires et la CAJO est actuellement en pourparlers avec le syndicat. La probabilité, le moment ou la portée de toute responsabilité potentielle est incertaine pour le moment.

#### **16. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

## Annexe II : Comité d'appel des courses de chevaux

Établi par la loi de 2015 sur la licence des courses de chevaux, le comité d'appel des courses de chevaux (CACC) est un organe juridictionnel chargé d'examiner les appels de décisions prises en vertu des règles des courses de chevaux.

Le CACC a été mis sur pied en tant qu'organisme juridictionnel impartial sans lien de dépendance avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). Les membres sont nommés au sein du CACC par le conseil d'administration de la CAJO. Le CACC obtient un soutien opérationnel et administratif du Secrétariat du CACC, une unité qui fait partie de la Division des affaires internes, des politiques et de la planification stratégiques de la CAJO. Ce secrétariat fonctionne en tant qu'unité distincte et est séparé des autres sections de l'organisation de la CAJO en vue de favoriser l'indépendance du CACC. De plus, bien que le président du conseil d'administration et les membres du CACC soient nommés par le conseil d'administration de la CAJO, la CAJO ne joue pas de rôle de supervision, ne prend pas part aux prises de décisions du Comité et n'est pas habilitée à intervenir pour des cas particuliers.

### Membres du Comité

Les membres du CACC sont nommés par le conseil d'administration de la CAJO en fonction de leur expérience et de leurs qualifications à l'issue d'un processus concurrentiel fondé sur le mérite. On compte au sein du Comité des représentants des différents secteurs de l'industrie; plusieurs ont des antécédents ou de l'expérience en droit, en médecine vétérinaire, en pharmacologie, en gouvernance et en justice administrative.

#### **Stanley Sadinsky**

PRÉSIDENT

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2025

#### **Brian Newton**

MEMBRE

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2026

#### **Sandra Meyrick**

VICE-PRÉSIDENTE

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2026

#### **Bruce Murray**

MEMBRE

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2025

#### **Jean Charalambous**

MEMBRE

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2025

#### **Eric Anthony Clear (Tony) Williams**

MEMBRE

Première nomination : 22 juillet 2020

Expiration du mandat : 21 juillet 2023

## Dr John Hayes

MEMBRE

Première nomination : 1er avril 2016

Expiration du mandat : 31 mars 2026

## Rétrospective de l'année

Au cours de 2022-2023, les audiences se sont poursuivies par voie électronique. Ces audiences se déroulent au moyen d'une plateforme Zoom sécurisée et sont soutenues par le Secrétariat du CACC. Tous les participants au processus d'audience électronique peuvent recevoir une formation par le truchement du Secrétariat.

Cette année a été la première depuis 2020 où aucune date de course n'a été perdue en raison des mesures d'atténuation liées à la COVID-19.

Le CACC a reçu un total de cinquante-quatre (54) avis d'appel et entendu un total de quarante-sept (47) audiences virtuelles (et une [1] en personne sur la base de l'adaptation) avec dix-sept (17) affaires supplémentaires, totalisant soixante-quatre (64) audiences électroniques au cours de l'exercice. Ce nombre ne comprend pas les motions contestées ou les conférences préparatoires à l'audience. Ce faisant, le CACC a continué de fonctionner sans accuser d'arrérages dans ses dossiers. Pour les audiences de type A, qui sont généralement des affaires complexes aux conséquences importantes, des conférences préalables aux audiences ont permis d'accélérer le processus d'audience. Les audiences de type « B » sont les cas les moins complexes et le délai moyen de dépôt d'un appel à l'autre pour l'exercice en cours était de 67 jours (en baisse par rapport à 96 jours en 2019-2020).

## Rapport statistique pour 2022-2023

Tableau 37 — Avis d'appel

Nombre d'avis d'appel déposés auprès du CCAC en 2021-2022	Nombre d'avis d'appel déposés auprès du CCAC en 2022-2023
32	54

Tableau 38 — Appels par type d'infraction

	2021-22	2022-23
Interférence	10	26
Alcool ou drogue chez une personne	0	0

Drogue ou médicament chez les chevaux	7	11
Incitation	4	4
Autre infraction liée aux courses	11	13

**Tableau 39 — Motions**

<b>Nombre de requêtes</b>
55

Requêtes en sursis	Ordonnances	Autres types de requêtes
30	13	12

**Tableau 40 — Audiences**

Audiences électroniques	Questions supplémentaires	Nombre total d'audiences électroniques
47	17	64

Audiences d'appel	Audiences de suspension	Audiences de requête
30	7	10



# Rapport annuel 2022-2023



## Rapport annuel 2022-2023 de Jeux en ligne Ontario

**Note de service à l'intention de :** L'honorable Doug Downey  
Procureur général

**Expéditrice :** Heidi Reinhart  
Présidente  
Jeux en ligne Ontario

---

J'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de Jeux en ligne Ontario couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Heidi Reinhart'.

Heidi Reinhart  
Présidente du conseil d'administration



## Contenu

Lettre de la présidente.....	2
Lettre de la directrice générale .....	4
Description des activités au cours de l'année .....	6
Rendement opérationnel .....	9
Événements de risque.....	10
Renseignements sur le conseil.....	12
Résultats conformes au mandat.....	12
Faits saillants financiers .....	14
Discussion et analyse de la gestion.....	16
États financiers.....	22

## Lettre de la présidente

On se souviendra du début de l'exercice 2022-2023 de Jeux en ligne Ontario (iGO) pour l'ouverture du marché réglementé, sécuritaire et légal des jeux en ligne en Ontario. Ce marché, le premier du genre au Canada, a été soigneusement conçu pour maximiser le choix offert aux joueurs, prioriser les mesures de protection mises en place pour les joueurs et générer des revenus pour le gouvernement. Un an après ce lancement, il est clair que le marché des jeux en ligne de l'Ontario a trouvé un écho auprès des joueurs et des exploitants, devenant l'un des marchés les plus concurrentiels en Amérique du Nord.

Au cours de sa première année, le marché ouvert des jeux en ligne en Ontario a généré plus de 35,5 milliards de dollars en paris totaux et 1,26 milliard de dollars en revenus totaux de jeu provenant de 46 exploitants desservant plus de 1,6 million de comptes clients. À la fin de sa première année, iGO a largement dépassé les prévisions, livrant près de 230 millions de dollars de nouveaux revenus à divers ordres de gouvernement, dont 145,7 millions de dollars pour la seule province de l'Ontario.

Cela dit, notre mesure du succès ne se situe pas seulement au niveau des revenus. En seulement un an, iGO a collaboré avec les exploitants pour mettre sur le marché un nouveau niveau de protection destiné aux joueurs. Il s'agit notamment d'exiger que tous les exploitants aient mis en place des outils de jeu responsables, tels qu'une certification RG Check, et, contrairement au marché gris précédent, les exploitants d'iGO se conforment à toutes les exigences fédérales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (AML). En plus de cela, iGO s'efforce de tracer le chemin pour d'autres produits innovants tels que les échanges de paris, les paris mutuels pour courses de chevaux et les produits de jeu du secteur caritatif, notamment le bingo poste à poste, afin de s'assurer qu'iGO tient son engagement d'être un organisme gouvernemental avant-gardiste.

Malgré la lourde charge de travail liée à la réalisation de ses engagements en peu de temps, iGO demeure une organisation qui accorde la priorité à l'efficacité et au respect des contribuables. iGO a fourni l'un des ratios de contributions provinciales par rapport aux employés équivalents temps plein les plus élevés de tous les organismes gouvernementaux de l'Ontario, rapportant environ 2,5 millions de dollars pour chaque employé équivalent temps plein. iGO continuera de donner la priorité à une main-d'œuvre efficace et efficace à l'avenir.

En tant que nouvelle présidente du conseil d'administration d'iGO, je tiens à profiter de l'occasion pour remercier et reconnaître tous ceux qui travaillent à l'agence ou collaborent avec elle : entre autres l'ancien président du conseil d'administration Dave Forestell, les membres actuels et anciens du conseil d'administration, le personnel d'iGO, les partenaires gouvernementaux de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, les exploitants et le ministère du Procureur général. Le travail accompli par iGO et ses partenaires au cours de l'exercice 2022-2023 est tout simplement impressionnant.

Malgré les progrès réalisés, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser la vision d'iGO de devenir chef de file du meilleur marché de jeu au monde. iGO continuera d'innover avec le marché en constante évolution des jeux en ligne tout en veillant à ce que les revendications du joueur soient à l'avant-plan. Nous développerons et renforcerons les processus internes et continuerons à gagner la confiance du marché pour les joueurs, les exploitants et le public. Nous travaillerons avec nos partenaires gouvernementaux pour lutter contre le marché illégal, la communauté du jeu responsable pour améliorer la protection des joueurs et les exploitants pour éliminer les obstacles restants à la concurrence et à l'innovation.

Nous ne pouvons pas accomplir cela seuls. Le succès précoce d'iGO est en partie dû à une approche collaborative et consultative. En collaborant avec les intervenants du secteur, nous pouvons accomplir encore plus.

J'ai hâte de travailler avec mes collègues membres du conseil d'administration, notre directrice générale Martha Otton, et tous les intervenants du secteur pour créer un marché des jeux en ligne ontarien encore

plus dynamique, innovant et intéressant qui génère des revenus pour la province, favorise la croissance du secteur privé et place le joueur à l'avant-plan.



Heidi Reinhart  
*Présidente du conseil d'administration, Jeux en ligne Ontario*

## Lettre de la directrice générale

L'exercice 2022-2023 a été monumental pour Jeux en ligne Ontario (iGO). Le 4 avril 2022, nous avons ouvert le premier marché privé de jeux en ligne au Canada. Notre premier pari a été placé quelques secondes après minuit, et nous n'avons pas regardé en arrière depuis.

Au cours des 12 mois qui ont suivi, iGO a intégré 46 exploitants, un chiffre plus élevé que toute autre juridiction en Amérique du Nord, offrant plus de 70 sites de jeu aux joueurs de l'Ontario. Les exploitants d'iGO ont accepté plus de 35,5 milliards de dollars de paris totaux provenant de plus de 1,6 million de comptes de joueurs actifs. L'Ontario est devenu l'un des principaux marchés des jeux en ligne en Amérique du Nord, aidant à soutenir plus de 12 000 emplois et générant plus de 145,7 millions de dollars en contributions financières totales à la province<sup>1</sup>, ce qui est nettement supérieur aux prévisions de l'organisation pour la première année.

L'exercice 2022-2023 a été rempli de réalisations dont nous pouvons être fiers, mais il reste encore du travail à faire.

### *Chef de file du meilleur marché de jeu au monde :*

Bien que l'exercice 2022-2023 marque surtout l'ouverture du marché, iGO a également subi des changements importants lors de celui-ci. L'organisation s'est développée au fur et à mesure qu'elle recrutait du personnel pour répondre à la croissance rapide du marché. iGO a également mené à bien son premier processus de planification des activités et, ce faisant, a défini la vision, la mission et les valeurs de l'organisation. Cette vision, devenir chef de file du meilleur marché de jeu au monde, n'est pas une mince affaire.

Pour réaliser cette vision, nous avons énoncé quatre valeurs clés pour l'organisation :

Plaisir – Nous donnons accès à de nouveaux choix de divertissement passionnants pour les joueurs.

Respect – Nous promouvons le jeu responsable, valorisons la diversité, l'équité et l'inclusion, et nous nous traitons les uns les autres avec respect.

Autonomisation – Nous favorisons l'innovation et la rapidité de mise sur le marché en réduisant les formalités administratives et en tirant parti de l'expertise du secteur privé.

Excellence – Nous créons une culture de réflexion constante et d'amélioration continue.

Nous avons exploité ces valeurs tout au long de l'exercice 2022-2023 afin de créer une feuille de route pour réaliser notre vision.

Cela signifie qu'il faut créer une organisation axée sur la stratégie allégée, très efficace et efficace qui offre une valeur unique et stimule le changement. Une organisation qui favorise un marché commercialement attrayant, soutient et outille les exploitants et leurs fournisseurs, et favorise le développement économique. Un organisme gouvernemental qui aide à protéger les intérêts des joueurs, offrant un accès à des options de divertissement amusantes pour les Ontariennes et les Ontariens tout en faisant la promotion d'un jeu

---

<sup>1</sup> Veuillez consulter la section Discussion et analyse de la gestion pour une définition complète et une ventilation des paramètres utilisés, y compris les « contributions financières totales à la province ». Vous trouverez d'autres explications sur ces mesures dans les rapports trimestriels sur le marché d'iGO disponibles à l'adresse [www.igamingontario.ca/fr](http://www.igamingontario.ca/fr).

## Rapport annuel 2022-2023 de Jeux en ligne Ontario

plus sûr. Tout cela se fait dans un environnement sûr et réglementé qui protège les joueurs et offre un rendement financier positif pour le gouvernement.

Tout au long de ce rapport annuel, nous détaillerons les mesures prises au cours de l'exercice 2022-2023 qui incarnent nos valeurs et nous ont aidés à nous rapprocher de la réalisation de notre vision, d'être chef de file du meilleur marché de jeu au monde.



Martha Otton  
*Directrice générale, Jeux en ligne Ontario*

## Description des activités au cours de l'année

Jeux en ligne Ontario (iGO) est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui a été créé en tant que filiale de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO). iGO organise et gère les jeux en ligne dans la province lorsqu'ils sont fournis par des exploitants de jeux privés qui agissent en tant qu'agents au nom d'iGO. iGO est régi par un conseil d'administration. Avant la création d'iGO, tous les jeux en ligne réglementés dans la province étaient fournis par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), une entreprise d'État.

iGO conclut des accords commerciaux avec des exploitants de jeux en ligne privés qui respectent des normes rigoureuses en matière d'intégrité des jeux, de protection des joueurs et de responsabilité sociale, pour ainsi permettre à tous les joueurs de jouer en toute confiance. Une partie des revenus générés par ces relations commerciales sera reversée au gouvernement de l'Ontario pour soutenir les priorités provinciales.

Le gouvernement de l'Ontario et le ministère du Procureur général ont officiellement créé iGO le 6 juillet 2021, et le lancement du marché des jeux en ligne légal, réglementé et sûr de l'Ontario a eu lieu le 4 avril 2022. Au cours de la première année d'opérations sur le marché, iGO a intégré 46 exploitants et supervisé plus de 35,5 milliards de dollars de paris totaux, ce qui a entraîné 1,26 milliard de dollars de revenus totaux de jeu provenant de plus de 1,6 million de comptes de joueurs. Pour atteindre ces résultats, iGO a utilisé quatre piliers pour guider ses efforts : développer l'économie, éliminer les obstacles, autonomiser les clients et faire croître iGO.

### *Éliminer les obstacles*

Le meilleur marché du jeu au monde est un marché qui est transparent pour les exploitants et les joueurs, maximisant l'efficacité et réduisant constamment les obstacles inutiles à l'innovation. Pour iGO, l'atteinte de ce but a commencé par assurer une offre de service moderne et axée sur le client. Dès le premier jour et tout au long de l'exercice 2022-2023, iGO a fourni une approche pratique et directe aux exploitants potentiels pour les guider tout au long du processus aussi rapidement et efficacement que possible. En seulement un an, iGO a intégré 46 exploitants, un nombre plus important que n'importe quel État américain individuel n'a jamais atteint. Plus des deux tiers de ces exploitants sont passés du marché non réglementé au marché réglementé, contribuant ainsi à la canalisation d'iGO et aux objectifs de protection des joueurs.

Ces efforts se sont poursuivis tout au long de l'année, y compris les travaux en cours pour évaluer les options d'un système automatisé de lutte contre le blanchiment d'argent qui peut accélérer les rapports et l'analyse, une solution de registre d'auto-exclusion pour permettre l'auto-exclusion à l'échelle du marché et un système de surveillance des contrats pour s'assurer que les exploitants fournissent les services auxquels iGO s'attend.

De plus, iGO occupe également une position unique en tant que destinataire d'un grand volume de données liées aux jeux, ce qui pose un défi et un avantage uniques pour l'organisation. Ces données peuvent être utilisées pour créer un marché de jeu de premier plan mondial basé sur des renseignements élaborés sur le comportement des consommateurs. À cette fin, iGO a introduit et élargi les rapports de données trimestriels pour les exploitants et le grand public, a adopté une stratégie de gouvernance des données et a défini une série d'indicateurs de rendement clés (IRC) pour suivre les performances et rechercher une amélioration continue.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'éliminer les obstacles, il est important de se rappeler qu'iGO est une agence qui mène et gère des entreprises numériques fournissant un service en ligne. Cela signifie que les complexités de la technologie de l'information et de la cybersécurité sont vastes. Pour accroître l'efficacité dans cet aspect des opérations, iGO a utilisé l'exercice 2022-2023 pour achever une migration technologique interne, établir un centre centralisé pour l'amélioration et l'automatisation des processus, et a fait appel à

un fournisseur pour gérer la détection et la réponse aux cyberincidents dans les systèmes d'information internes.

### *Développer l'économie*

Pour qu'iGO devienne chef de file du meilleur marché de jeu au monde, il faut d'abord que le marché du jeu arrive en Ontario et prospère ici. Étant donné que le jeu en ligne est un produit numérique, les avantages économiques directs pour l'Ontario pourraient être moins visibles. Pour aider à atténuer ce problème, iGO a pris plusieurs mesures tout au long de l'année pour aider à faire croître l'économie locale du jeu ici même en Ontario.

Pour faire croître l'économie du jeu, iGO a travaillé pour s'assurer que le marché nouvellement ouvert serait attrayant et durable. Pour y parvenir, iGO a établi une solide gouvernance pour les exploitants en élaborant et en normalisant des mesures de contrôle pour ceux-ci ainsi que leurs obligations de déclaration.

iGO a soutenu un marché robuste en explorant d'autres secteurs d'activité devenant un marché de jeu de premier plan. Cela signifiait l'établissement d'un cadre pour les échanges de paris, lançant le bingo poste à poste en février 2023 et soutenant le secteur caritatif de l'Ontario. Nous avons également travaillé avec des partenaires gouvernementaux sur des initiatives de croissance telles que l'exploration des possibilités omnicanales avec les casinos physiques et l'intégration des courses de chevaux de pari mutuel dans les offres aux joueurs, qui ont été lancées en août 2023, afin d'assurer un complément complet de produits pour les joueurs et les exploitants.

Les résultats immédiats et prévus de ces travaux sont déjà évidents. iGO a également embauché une entreprise externe pour terminer un rapport sur les avantages économiques qui a été publié au début de l'exercice 2023-2024. Ce rapport mesurait les avantages actuels en matière d'emploi, de revenus et de PIB du marché des jeux en ligne de l'Ontario, mais prévoyait également les avantages économiques potentiels pour le pays, la province et les municipalités de l'Ontario dans 5 ans et 10 ans.<sup>2</sup> Ces projections peuvent servir de cibles pour les efforts d'iGO visant à aider à faire croître l'industrie du jeu en Ontario maintenant et dans le futur.

### *Autonomiser les clients*

Sans joueurs satisfaits et fidèles, iGO ne peut pas être à la tête du meilleur marché du jeu au monde. Étant donné qu'iGO sert les joueurs principalement via ses relations avec les exploitants, elle considère à la fois les joueurs et les exploitants comme ses clients. À ce titre, l'organisation a entrepris de responsabiliser à la fois les joueurs et les exploitants en leur fournissant le soutien dont ils avaient besoin.

Pour les joueurs, cela signifiait aider à faire connaître le marché nouvellement légalisé et ses exploitants réglementés en développant un site Web iGO et une stratégie de communication publique, y compris la publication de rapports de données trimestriels et une présence sur les médias sociaux. iGO a également établi une politique et un processus pour aider à résoudre les différends entre les joueurs et les exploitants qui complétaient les canaux existants de la CAJO pour les demandes de renseignements et les plaintes des consommateurs. Pour aider les exploitants à soutenir efficacement la concurrence sur le marché nouvellement réglementé, iGO a créé une approche novatrice pour indemniser les exploitants pour certains coûts de leurs programmes promotionnels dans des limites définies. iGO a également commencé à travailler pour intégrer de nouvelles offres, y compris le bingo poste à poste, les échanges de paris, les jackpots progressifs, les paris mutuels sur les courses de chevaux et les expériences omnicanaux.

---

<sup>2</sup><https://igamingontario.ca/fr/deloitte-lapport-economique-du-marche-reglemente-des-jeux-en-ligne-de-lontario>

Pour encourager les exploitants à choisir le marché de l'Ontario, iGO a assisté à un certain nombre de conférences et d'événements sur le jeu pour raconter l'histoire d'iGO et a exécuté un processus d'intégration de classe mondiale qui a vu un nombre record d'exploitants se lancer sur le marché de l'Ontario en seulement un an. iGO continue de travailler avec des partenaires gouvernementaux, y compris la CAJO, pour lutter contre le marché illégal.

Comme le montre une étude IPSOS commandée conjointement par iGO et la CAJO en mars 2023, ce travail a abouti à ce que 85,3 % des joueurs de l'Ontario jouent sur un site de jeu réglementé dans la province, un taux de canalisation substantiel pour seulement un an.<sup>3</sup>

### *Faire croître iGO*

Bien sûr, iGO ne peut pas dominer le meilleur marché de jeu au monde si l'organisation elle-même n'est pas sur une base stable. Pour assurer une organisation simple, efficace et efficace, iGO a concentré ses efforts au cours de l'exercice 2022-2023 sur la création d'une culture de travail positive, l'incarnation de l'excellence du service et la promotion du jeu responsable grâce à la formation interne du personnel.

Ces réalisations comprennent le retour à une cadence régulière de travail en personne et d'événements professionnels, y compris des assemblées générales trimestrielles et des réunions de gestion mensuelles parmi d'autres réunions régulières en personne. iGO a également lancé de nouvelles initiatives de formation avec des conférenciers invités afin de mieux former les employés au nouveau marché. iGO a mis en place un système de gestion des performances pour l'évaluation et le développement des employés.

Pour incarner l'excellence du service, iGO a commencé à travailler pour écouter les revendications des joueurs, a amélioré ses activités d'engagement des exploitants avec deux tables rondes et a mobilisé les principaux intervenants sur les changements de politique proposés.

En ce qui concerne le jeu responsable, iGO a commandé des recherches sur la participation aux jeux en ligne et les comportements de jeu à haut risque, a mené des recherches et des consultations sur une future politique et un programme d'auto-exclusion centralisés, et a conçu des exigences de marketing de jeu responsable pour les exploitants. La mise en œuvre de ces programmes se poursuit au cours de l'exercice 2023-2024.

---

Chez Flutter, nous sommes très fiers du succès de l'Ontario dans l'établissement d'un marché du jeu réglementé et concurrentiel au cours de l'année écoulée.

George Sweny, vice-président, Affaires réglementaires, Flutter International

---

---

<sup>3</sup> <https://www.agco.ca/fr/blog/lottery-and-gaming/avr-2023/l'occasion-du-premier-anniversaire-du-marche-ontarien-des-jeux-sur>



## Rendement opérationnel

Au cours de l'exercice 2022-2023, iGO a conçu et publié son premier plan d'activités public qui contient une série d'IRC pour l'organisation. Ces IRC sont conçus pour mesurer la façon dont iGO atteint les objectifs énoncés dans son mandat :

- Élaborer, entreprendre et organiser des loteries en ligne prescrites.
- Promouvoir le jeu responsable en ce qui concerne les loteries en ligne prescrites.
- Mener et gérer les loteries en ligne prescrites conformément au Code criminel (Canada) et à la Loi de 1992 sur la réglementation des jeux et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Les IRC et le rendement d'iGO sont les suivants :

IRC	Description	Rendement
<b>Éliminer les obstacles</b>		
1. Atteindre une croissance annuelle de 5 % du taux de canalisation des acteurs vers le marché juridique, atteignant 90 % en 5 ans	Au cours de la première année d'exploitation du marché d'iGO, le taux de canalisation (joueurs utilisant un site légal) des joueurs vers le marché légal, selon l'étude IPSOS obtenue par iGO et la CAJO, était de 85,3 %. Cela surpasse l'objectif de 70 % d'iGO la première année et place iGO dans une position solide pour atteindre son objectif de canalisation de 90 % durant la cinquième année. La définition IPSOS de la canalisation dans cette étude était limitée aux sites que les joueurs utilisent sans tenir compte de combien d'argent ou de temps les joueurs ont passé sur ces sites. iGO a l'intention de créer une définition plus complète de la canalisation dans le cadre de son plan de recherche sur le dimensionnement du marché pour l'exercice 2023-2024.	En cours de réussite/Réussi
<b>Développer l'économie</b>		
2. Atteindre une croissance annuelle moyenne de 5 % du bénéfice net avant les dépenses des intervenants entre 2023-2024 et 2025-2026	L'exercice 2022-2023 sert de référence pour cet IRC. Cette base de référence totalise 96,2 millions de dollars à partir de laquelle iGO cherchera à croître d'une moyenne annuelle de 5 % entre l'exercice 2023-24 et l'exercice 2025-2026.	En cours (base de référence/cible à établir ou résultats non encore connus)
<b>Autonomiser les clients</b>		
3. Établir une base de référence pour l'évaluation des opérateurs à utiliser pour les futurs indices de rendement clés et évaluations	Le premier cadre d'évaluation des exploitants sera lancé au quatrième trimestre de l'exercice 2023-2024 et créera une base de référence pour cet IRC à l'avenir. Le personnel et la haute direction d'iGO s'engagent et consultent régulièrement les exploitants, iGO a organisé une série de tables rondes, et les premiers commentaires fournis lors de la fin de la première année ont indiqué une impression positive de l'organisation.	En cours (base de référence/cible à établir ou résultats non encore connus)
4. Établir une base de référence pour la sensibilisation des joueurs iGO aux outils de jeu responsable dans le but d'augmenter la sensibilisation à ces outils de 5 % d'une année à l'autre	iGO est en train de fixer des objectifs pour la sensibilisation des joueurs aux outils de jeu responsable et une mesure de base sera prise au troisième trimestre de l'exercice 2023-2024. iGO surveillera de près la conformité des exploitants pour les publicités de jeu responsables au cours de l'exercice 2023-2024, ce qui aidera l'organisation à atteindre cet IRC.	En cours (base de référence/cible à établir ou résultats non encore connus)

IRC	Description	Rendement
<b>Faire croître iGO</b>		
5. Réduire le temps direct passé par iGO sur les données et les processus d'intégration de 20 %	<p>iGO a atteint cet IRC en moins de temps que prévu pour les processus d'intégration, passant de dix semaines à huit semaines. Les réductions du temps nécessaire pour la validation des données dans le processus d'intégration ont également dépassé l'objectif de l'IRC, avec des réductions de 25 % du traitement de 20 jours à 15 jours.</p> <p>Étant donné que la plupart des exploitants intéressés à se joindre au marché de l'Ontario l'ont fait en 2023-2024, iGO s'attend à ce que le nombre de nouveaux exploitants qui se joignent au marché diminue dans les années à venir. Par conséquent, iGO supprimera cet IRC des futurs plans d'activités et rapports annuels et le remplacera par un IRC qui mesure mieux les performances et les besoins opérationnels actuels.</p>	En cours de réussite/Réussi
6. Maintenir l'objectif de satisfaction des employés de 80 %	<p>iGO a fixé un objectif de base de 80 % des employés recommandant iGO comme lieu de travail. iGO a terminé son premier sondage sur la mobilisation des employés au cours de l'exercice 2022-2023 et a obtenu un score de mobilisation des employés de 84 %, dépassant ainsi l'IRC. iGO continuera de mesurer l'engagement à mesure que la durée d'emploi des employés et la nature de notre travail évoluent.</p>	En cours de réussite/Réussi

En tant que première province canadienne à établir un marché légal pour les exploitants privés, l'Ontario s'est distinguée, tout en prouvant les avantages généralisés qui découlent d'un cadre favorable aux consommateurs et à l'esprit commercial.

– Benjie Levy, président et directeur de l'exploitation de theScore et directeur de PENN Interactive

## Événements de risque

Tout au long de l'exercice 2022-2023, plusieurs risques ont été identifiés comme des obstacles à la réussite opérationnelle de l'organisation. Ces risques peuvent être classés en deux catégories : les risques externes et les risques internes.

### *Risques externes*

Jeux en ligne Ontario ne propose pas de produits de jeux en ligne de manière autonome. Au lieu de cela, iGO a conclu des accords commerciaux avec des opérateurs de jeux privés qui exploitent des sites de jeux sur Internet au nom d'iGO conformément à ces accords. Par conséquent, un certain nombre de facteurs externes auxquels ces exploitants sont confrontés, et par extension iGO, tels que : la capacité des exploitants à satisfaire aux exigences d'assurance ou bancaires obligatoires d'iGO, la pandémie de COVID-19, les pénuries de talents, l'invasion russe de l'Ukraine, les problèmes de flux de trésorerie, la sous-performance, les fusions et acquisitions, la pression continue du marché illégal et les incidents liés à la cybersécurité / confidentialité.

iGO a pris un certain nombre de mesures pour aider à atténuer ces risques. Il s'agissait notamment de la gestion continue des comptes après l'intégration pour aider les exploitants à se conformer aux obligations

de l'accord commercial, de la création de processus pour le départ des exploitants, de la consolidation des sites de jeu ou d'autres changements organisationnels, de l'ajustement des politiques iGO pour s'adapter aux préoccupations opérationnelles du monde réel et de l'instauration d'un protocole de reprise après sinistre et de gestion des incidents. Chacun de ces efforts d'atténuation a été mis à l'honneur au cours de l'année pour réduire l'incidence des risques externes sur les exploitants et sur iGO.

De plus, étant donné qu'iGO est le premier organisme du genre au Canada, la création et le fonctionnement de l'organisation comportent également des risques juridiques. Durant l'exercice 2022-2023, le Conseil mohawk de Kahnawa:ke a signifié un avis de demande à la Cour supérieure de l'Ontario contre la iGO et le procureur général de l'Ontario pour obtenir « un jugement déclaratoire selon lequel le gouvernement de l'Ontario ne “ conduit pas et ne gère ” pas de loterie en ligne comme l'exige l'alinéa 207 (1) a) du Code criminel » et conteste l'autorité législative et constitutionnelle qui sous-tend le marché réglementé des jeux sur Internet. La demande devrait être entendue en février 2024.

Il existe également des risques financiers et d'atteinte à la réputation qui pourraient se matérialiser en cas de non-conformité à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Pour faire face à ces risques, iGO a établi une politique et un programme complets de lutte contre le blanchiment d'argent qui comprend les éléments clés prescrits par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). En outre, iGO surveille les risques reliés aux exploitants et supervise la conformité de ceux-ci aux exigences de lutte contre le blanchiment d'argent d'iGO. Au cours de sa première année d'activités sur le marché, iGO a examiné et déposé plus de 26 000 rapports réglementaires au CANAFE.

Le jeu est une activité qui comporte des risques inhérents pour les joueurs et, par conséquent, pour iGO en tant que chef et gestionnaire des jeux en ligne. En tenant compte de ces risques, iGO a établi des exigences obligatoires pour les exploitants qui complètent les normes réglementaires de la CAJO. Ces exigences iGO sont les suivantes : L'accréditation RG Check, les dépenses obligatoires des exploitants pour des campagnes de marketing axées sur les messages relatifs au jeu responsable, la participation à un futur registre centralisé d'auto-exclusion et le partage de données anonymes sur les joueurs à des fins de recherche. iGO établira également une base de référence pour la sensibilisation des joueurs aux outils de jeu responsable et établira un rapport sur cet indicateur de rendement clé.

### *Risques internes*

Au cours de l'exercice 2022-2023, iGO a continué à fonctionner dans un environnement hybride avec une combinaison de télétravail et de travail en présentiel. Cela peut créer des risques internes liés au rendement, à la formation, à la satisfaction, au maintien en poste et à la communication des employés. Pour faciliter cet environnement hybride, iGO a effectué une migration complète vers son propre hébergeur afin de permettre une approche technologique personnalisable en fonction des besoins d'iGO. iGO a également mis en place des événements en personne tels que des assemblées publiques, des réunions de gestion mensuelles et des réunions régulières sur les points de contact pour assurer des communications en personne entre les départements et au sein de ceux-ci.

iGO a également poursuivi sa croissance au cours de l'exercice 2022-2023, faisant appel à du personnel dédié aux ressources humaines, renforçant le département de l'information et de la technologie et embauchant davantage d'effectifs pour certains départements lorsque nécessaire. Cela a contribué à réduire l'épuisement professionnel et à accroître la satisfaction des employés. Cela dit, iGO s'est assuré que toutes les décisions d'embauche étaient prises dans le cadre d'un effort à l'échelle de l'organisation pour donner la priorité à une organisation simplifiée et efficace. Au cours de l'exercice 2022-2023, iGO a généré une contribution provinciale de 2,5 millions de dollars par équivalent temps plein, une mesure importante de notre valeur pour les contribuables, tout en assurant un taux de satisfaction des employés

de 84 % pour l'année, supérieur à l'objectif d'iGO et également parmi les dirigeants de tout organisme du gouvernement de l'Ontario.

## Renseignements sur le conseil

Conformément au Règlement de l'Ontario 722/21 en vertu de la Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario le ministre du Procureur général nomme un maximum de sept membres au Conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario sur recommandation du Conseil d'administration de la CAJO. Le ministre est tenu de désigner un membre comme président du conseil et un membre comme vice-président et de veiller à ce que la majorité du conseil ne soit pas composée d'administrateurs, de dirigeants ou d'employés de la CAJO.

Les personnes nommées au conseil d'administration reçoivent la rémunération établie par une résolution du conseil d'administration de la CAJO, sous réserve de l'approbation du ministre. Le taux de rémunération correspond à une indemnité quotidienne de 200 \$ pour les membres du conseil, de 250 \$ pour le vice-président et de 350 \$ pour le président.

Les personnes nommées sont remboursées pour les dépenses raisonnables liées au travail lorsqu'elles participent aux activités de Jeux en ligne Ontario, conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil et à toute autre directive du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement. Les membres du conseil d'administration qui ont servi au cours de l'exercice 2022-2023 et leur mandat sont indiqués ci-dessous. Tous les membres du conseil occupent des postes à temps partiel.

Président : DAVE FORESTELL  
4 avril 2022 au 26 juillet 2023 Toronto

Vice-président : NEVEEN TAKLA  
4 avril 2022 au 3 avril 2023 Mississauga

Membre : ALAN GERTNER  
4 avril 2022 au 3 octobre 2023 Toronto

Membre : MIKE BUNN  
13 janvier 2022 au 12 janvier 2024 Ramara

Membre : GIOVANNI (JOHN) TRIVIERI  
4 avril 2022 au 3 avril 2024 St. Catharines

Membre : KARIN SCHNARR  
4 avril 2022 au 21 août 2023 Kitchener

Le conseil d'administration d'iGO est passé d'un conseil d'administration intérimaire à un conseil d'administration permanent le 4 avril 2022. Le président d'iGO, Dave Forestell, a démissionné de son poste de président du conseil d'administration le 26 juillet 2023. Heidi Reinhart a été nommée présidente du conseil d'administration d'iGO le 27 juillet 2023.

## Résultats conformes au mandat

Le mandat d'iGO est détaillé dans son règlement d'application, le Règlement de l'Ontario 722/21 en vertu de la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*. Ce Règlement oblige l'organisation

à développer et à établir certaines loteries comme prescrit, à promouvoir le jeu responsable, et à conduire et gérer les loteries prescrites.

Ce mandat a été en grande partie réalisé grâce au lancement du marché sûr, légal et réglementé le 4 avril 2022. Durant le reste de l'année, iGO a signé des accords commerciaux avec 46 exploitants, ce qui a mené au lancement de plus de 70 sites Web de jeux, plus que toute autre juridiction en Amérique du Nord. Les exploitants de Jeux en ligne Ontario ont accepté plus de 35,5 milliards de dollars en paris totaux provenant de plus de 1,6 million de comptes de joueurs actifs par l'entremise d'iGO. En seulement un an, l'Ontario est devenu l'un des principaux marchés des jeux en ligne en Amérique du Nord, aidant à soutenir plus de 12 000 emplois et fournissant plus de 96 millions de dollars en revenu net et plus de 145 millions de dollars en contributions financières totales à la province lorsque la partie provinciale des paiements de TVH d'iGO est incluse. Ce montant est beaucoup plus élevé que la projection initiale du gouvernement pour la première année d'iGO.

iGO s'acquitte de sa responsabilité en matière de jeu responsable par le biais de diverses mesures telles que l'imposition aux exploitants de l'accréditation obligatoire par RG Check, la participation à un futur programme centralisé d'auto-exclusion et des exigences en matière de publicité axée sur le jeu responsable. En plus de ces exigences en matière d'exploitants, iGO commande des recherches continues sur la participation aux jeux en ligne et les comportements de jeu à risque élevé en Ontario. Pour s'assurer que les consommateurs sont protégés, des politiques de service à la clientèle et de règlement des différends ont été élaborées qui établissent les exigences et les processus pour les joueurs qui ont des préoccupations ou des plaintes liées aux produits, aux services ou aux actions d'un exploitant.

En plus du mandat énoncé dans le règlement, iGO a également reçu une lettre de mandat du procureur général décrivant une variété de priorités, notamment : la compétitivité, la gestion des dépenses, la transparence et la responsabilisation, la gestion des risques, la gestion de l'effectif, la diversité et l'inclusion, la collecte de données, la livraison numérique et le service à la clientèle, la collaboration avec OLG et la CAJO sur la promotion croisée des casinos physiques, et la promotion d'une croissance accrue et de l'éventail de choix offert aux consommateurs sur le marché des jeux en ligne.

Pour répondre à ces priorités, iGO a mené les initiatives suivantes :

*Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses* – iGO a lancé un nombre record d'exploitants de jeux – plus que toute autre administration en Amérique du Nord – en seulement un an, ce qui a entraîné 1,26 milliard de dollars en revenus totaux de jeu et plus de 145 millions de dollars en contributions financières totales à la province une fois que le versement de la TVH à la province est comptabilisé. Le marché de l'Ontario est maintenant largement considéré comme l'un des plus concurrentiels au monde.

*Transparence et responsabilisation* – IGO s'est conformée aux directives et aux politiques gouvernementales applicables, y compris la publication de son premier rapport annuel et de ses plans d'activités. Il a coopéré avec le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, y compris lors de sa vérification inaugurale des revenus tirés des jeux, et se conformera aux recommandations d'amélioration du vérificateur.

*Gestion des risques* – IGO a mené de nombreux exercices de gestion des risques, a mis sur pied des sous-comités du conseil d'administration, dont un pour les finances, la vérification et la gestion des risques (FARM), et a fait appel à un fournisseur externe pour aider à l'élaboration d'un cadre de gestion des risques et à la surveillance.

*Gestion de la main-d'œuvre* – iGO a donné la priorité à la création d'une équipe allégée, engagée et efficace.

*Diversité et inclusion* – IGO continue de promouvoir un milieu de travail équitable, diversifié, accessible et antiraciste, notamment en participant à des séances d'information et à des webinaires de la fonction publique de l'Ontario autour de commémorations importantes comme le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

*Collecte de données* – iGO met en œuvre sa stratégie inaugurale en matière de données et utilise les données de jeu qu'elle contrôle pour publier des rapports accessibles au public ainsi que pour offrir des renseignements uniques aux exploitants et au public sur le comportement des joueurs. Cette collecte de données s'applique également aux statistiques sur le jeu responsable qui seront utilisées pour éclairer les travaux futurs dans ce domaine.

*Livraison numérique et service à la clientèle* – iGO a adopté une main-d'œuvre hybride, y compris travailler en dehors des heures normales pour accommoder les exploitants internationaux, afin d'assurer un service à la clientèle transparent tout au long de la pandémie de COVID-19. iGO a également eu recours aux services du centre de contact de la CAJO pour répondre aux plaintes et aux demandes de renseignements des consommateurs de manière rentable et en temps opportun.

*Collaboration avec OLG et la CAJO sur la promotion croisée des casinos physiques* – Au cours de l'exercice 2022-2023, iGO a travaillé avec ses partenaires de jeu gouvernementaux et ses casinos terrestres pour permettre une expérience omnicanal à venir qui permettra des programmes de fidélisation conjoints grâce au partage de données promotionnelles entre les programmes de fidélisation des casinos physiques et des jeux en ligne appartenant aux mêmes exploitants. iGO a collaboré avec la CAJO et d'autres partenaires gouvernementaux pour permettre aux exploitants des centres de jeux de bienfaisance terrestres de l'Ontario d'offrir un bingo en ligne payant entre pairs où une partie des revenus de l'exploitant est versée aux organismes de bienfaisance.

*Accroître la croissance et le choix offert aux consommateurs* – iGO a intégré 46 exploitants tout au long de l'année pour créer l'un des marchés de jeux en ligne les plus concurrentiels au monde, offrant aux consommateurs de l'Ontario plus de choix que jamais. iGO a également assuré un catalogue de jeux flexible qui permet les paris sportifs, le jeu de casino et le poker poste à poste. Tout au long de l'année, iGO a travaillé avec les exploitants pour ajuster les politiques et les exigences internes afin de permettre le lancement d'offres de bingo poste à poste, d'échanges de paris et de paris mutuels pour les courses de chevaux. Chacune de ces expansions de produits aidera à canaliser les joueurs et à les éloigner du marché illégal et, directement ou indirectement, à augmenter les revenus tout en maximisant le choix offert aux consommateurs.

---

Nous avons été ravis de collaborer avec Jeux en ligne Ontario, qui a contribué à faire de ce lancement un succès pour toutes les parties prenantes.

– Bruce Caughill, directeur général pour le Canada, Rush Street Interactive

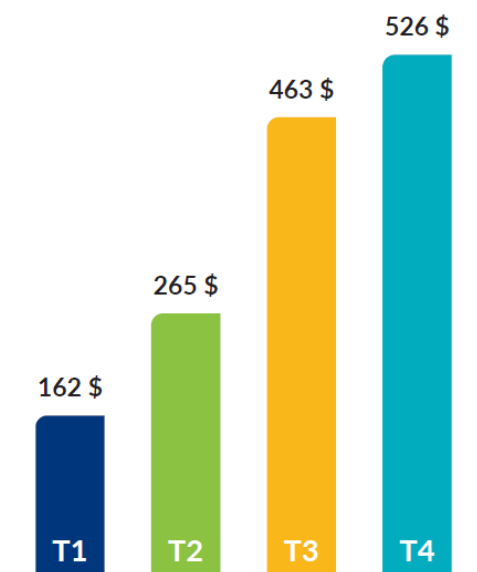
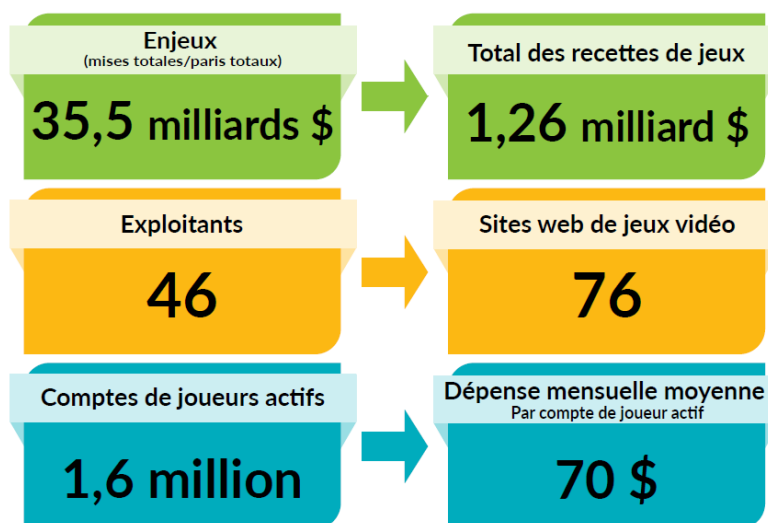
---

## Faits saillants financiers

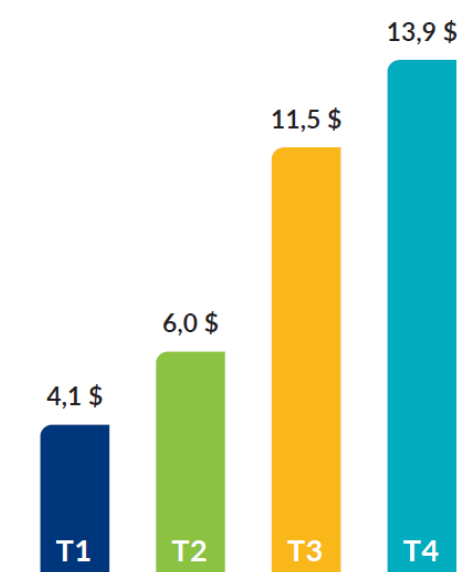
Au cours de la première année d'exploitation d'iGO sur le marché, les Ontariennes et Ontariens ont misé près de 35,5 milliards de dollars et généré 1,26 milliard de dollars en revenus totaux de jeu. Le total des recettes de jeu a été généré par trois gammes de produits principales : les jeux de casino, les paris (y compris les sports, les nouveautés, les sports électroniques et les paris de proposition) et le poker poste à poste. Les produits de bingo poste à poste ont été lancés à la fin de l'exercice 2022-2023 et ont généré des montants supplémentaires tandis que les produits d'échange de paris n'ont pas été lancés au cours de l'exercice 2023-2024 et ne sont donc pas inclus dans ces chiffres. Au total, 855 millions de dollars de recettes ont été générés par les jeux de casino en ligne, 368 millions de dollars par les paris et 37 millions de dollars par le poker poste à poste.

Bien que les chiffres soient impressionnants, iGO n'a pas encore connu une année complète avec un effectif complet d'exploitants. Lorsque le marché a été lancé le 4 avril 2022, iGO comptait 12 exploitants. À la fin du premier trimestre, ce nombre était passé à 18 et, à la fin de l'exercice, ce nombre était passé à 46. La cadence de l'intégration, qui a culminé autour de la date limite de transition du marché gris du 31 octobre

2022 mise en place par la CAJO, explique en partie le taux de paris et les recettes totales de jeu vus dans le graphique ci-dessous. Au fur et à mesure que de plus en plus d'exploitants ont été mis en ligne et ont informé les clients de leurs offres grâce à la publicité, les paris et les revenus ont augmenté (comme on le voit ci-dessous), aboutissant à un total d'environ 35,5 milliards de dollars en paris totaux et de 1,26 milliard de dollars en revenus totaux de jeu au cours de l'exercice 2022-2023.<sup>4</sup>



Revenus bruts de jeu de l'exercice 2022-2023 (en millions)



Total des paris durant l'exercice 2022-2023 (en milliards)

<sup>4</sup> Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Ces chiffres sont conformes aux états financiers vérifiés approuvés d'iGO et peuvent différer des chiffres non vérifiés précédemment déclarés en raison de l'utilisation de déductions admissibles et de problèmes d'échéancier liés au règlement des paris.



L'échéancier et la cadence de l'intégration expliquent également le comportement des clients. Par exemple, le lancement d'exploitants proposant des offres de poker poste à poste a été échelonné tout au long de l'année, ce qui explique en partie la baisse des totaux dans ce segment. De même, le calendrier sportif ralentit généralement tout au long des mois d'été avec peu, voire pas du tout, de compétitions de la National Basketball Association, de la Ligue nationale de football, de la English Premier League ou de la Ligue nationale de hockey tout au long de ces mois. Tout au long de la première année, le basket-ball s'est avéré être le sport le plus populaire en termes de paris totaux, suivi du football, du hockey et du baseball. Quatre de ces sports prennent des pauses estivales qui, ajoutées à la cadence de l'intégration, expliquent l'augmentation des paris et des revenus dans la seconde moitié de l'exercice. Étant donné que 2023-2024 commencera avec beaucoup plus d'exploitants que le début de 2022-2023, iGO s'attend à une croissance significative des revenus en 2023-2024.

Les jeux de casino continuent d'être un moteur principal des paris et des revenus. En 2022-2023, 48 % de tous les paris de casino étaient sur les machines à sous, avec 32 % sur les jeux de table en direct, et un autre 19 % sur les jeux de table sur ordinateur.

L'exercice 2022-2023 a vu des paris placés par plus de 1,6 million de comptes de joueurs. Selon une étude conjointe publiée par la CAJO et iGO, 85,3 % des joueurs de l'Ontario ont déclaré avoir joué sur un site réglementé entre janvier et mars 2023. Ce taux de canalisation est en grande partie attribuable à la nature très concurrentielle et ouverte du marché ontarien, ce qui a mené à la mise à la disposition d'un grand nombre d'exploitants, de produits de paris sportifs dynamiques et de plus de 5 000 jeux de casino offerts aux joueurs de l'Ontario pour la première fois de façon sécuritaire, réglementée et légale.

Au total, ces chiffres placent l'Ontario comme l'une des juridictions de jeux en ligne les plus compétitives en Amérique du Nord. Les statistiques sur les paris et les recettes font également de l'Ontario l'une des 5 principales juridictions de jeux en ligne en Amérique du Nord, même si iGO n'a pas encore connu une année complète avec un effectif complet d'exploitants. Il convient de noter que les chiffres d'iGO n'incluent pas les statistiques sur les paris ou les recettes tirées des activités de jeux en ligne d'OLG et, lorsqu'ils sont ajoutés, augmentent davantage la taille du marché des jeux en ligne en Ontario.

---

En tant que l'une des premières sociétés à rejoindre le marché réglementé des jeux sur Internet de l'Ontario, nous félicitons que notre relation continue avec Jeux en ligne Ontario nous ait permis d'offrir un produit de qualité à nos clients dans un environnement sûr et responsable. Nous réjouissons de travailler ensemble à l'avenir pour continuer à élever les normes du marché réglementé.

– Bet365

---

## Discussion et analyse de la gestion

### Pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

Le présent rapport, Discussion et analyse de la gestion est un commentaire sur la situation financière consolidée et les résultats financiers de Jeux en ligne Ontario (iGO ou la Société) et doit être lu conjointement avec les états financiers vérifiés d'iGO pour l'exercice terminé le 31 mars 2023.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les montants sont présentés en dollars canadiens et sont arrondis au millier le plus près. Certains chiffres comparatifs du présent rapport Discussion et analyse de la gestion ont été reclassés, le cas échéant, afin de se conformer à la présentation de l'exercice en cours. iGO a adopté les normes IFRS



comme cadre comptable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, où l'année précédente a été déclarée en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aucun retraitement n'est requis en raison du changement apporté au cadre comptable au cours de l'exercice en cours.

Ces états financiers représentent la première année de génération de recettes d'iGO, avec le lancement du nouveau marché réglementé des jeux en ligne sur Internet le 4 avril 2022.

Veillez noter que les chiffres financiers ont été arrondis ou tronqués, ce qui signifie que la somme de certains graphiques ou tableaux peut ne pas correspondre aux totaux indiqués. Le conseil d'administration a approuvé le contenu du présent rapport de gestion le 29 septembre 2023.

### Énoncés prévisionnels

Ce présent rapport Discussion et analyse de la gestion contient des énoncés prévisionnels sur les performances commerciales et financières futures attendues ou potentielles. Pour iGO, les énoncés prévisionnels comprennent, sans s'y limiter : des déclarations sur des revenus futurs possibles et d'autres déclarations sur des conditions ou des futurs. Les énoncés prévisionnels ne garantissent pas le rendement futur et comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux projetés. Ces incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter : l'environnement économique, la demande des clients, les changements dans la politique gouvernementale, l'issue des litiges, l'environnement concurrentiel, l'échéancier, le nombre de nouveaux exploitants de jeux, et les changements dans la réglementation.

Bien que ces énoncés soient fondés sur les estimations et les attentes actuelles de la Direction et sur les données concurrentielles, financières et économiques actuellement disponibles, les énoncés prévisionnels sont intrinsèquement incertains. Le lecteur est averti qu'une variété de facteurs pourraient faire en sorte que les conditions commerciales et les résultats diffèrent sensiblement de ce qui est contenu dans le présent document.

### Mesures non conformes aux IFRS

Dans l'analyse qui suit, iGO utilise certains indicateurs de rendement clés et des mesures non conformes aux IFRS que la direction juge utiles pour évaluer le rendement de la Société. Les lecteurs sont avertis que ces mesures peuvent ne pas avoir de signification normalisée en vertu des IFRS et, par conséquent, peuvent ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres sociétés.

*Paris : comprend le montant total de toute la trésorerie et équivalents de trésorerie récoltés auprès des joueurs pour le droit de participer aux jeux en ligne admissibles. Les paris incluent les pourcentages, les frais de tournoi et d'autres frais.*

*Gains : désigne le montant d'argent payable à un joueur à la suite du résultat obtenu en jouant à des jeux en ligne admissibles.*

*Contribution totale d'iGO à la province :* Représente le revenu net d'iGO plus une partie de la TPS/TVH qu'iGO verse au gouvernement fédéral, qui est recouvrée par la province de l'Ontario. iGO estime qu'environ 37 % de la TPS/TVH qu'elle verse au gouvernement fédéral est recouvrée par la province.

Les revenus d'iGO sont générés par la multitude d'exploitants de jeux indépendants, nationaux et internationaux. iGO mène et gère des jeux en ligne avec ces exploitants de jeux via une relation contractuelle commerciale (un accord commercial, l'« accord »), où l'exploitant est responsable de financer et de livrer toutes les opérations de jeu nécessaires pour générer des revenus de jeux en ligne conformément aux termes de l'accord. iGO effectue des paiements d'exploitant à chaque exploitant de jeu

conformément aux termes de l'accord. Les revenus nets de jeu, soit les revenus de jeu moins les paiements aux exploitants, se sont élevés à 239,9 millions de dollars pour l'exercice.

*Sommaire financier : (en millions)*

	Exercice 2022-2023	Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
<b>REVENUS</b>		
Recettes tirées du jeu	1 259,9	s.o.
Moins les paiements aux exploitants	1 020,0	s.o.
<b>Revenus nets des jeux</b>	<b>239,9</b>	<b>s.o.</b>
Autres revenus	4,9	s.o.
<b>CHARGES</b>		
TPS/TVH	133,7	1,2
Salaires et avantages sociaux	8,8	3,3
Exploitation générale, d'administration et autres	4,7	1,7
Technologies de l'information et services d'infrastructure	1,1	2,1
Marketing et promotion	0,2	0,3
Amortissements <sup>1</sup>	0,0	0,0
<b>Bénéfice net</b>	<b>96,2</b>	<b>(8,7)</b>
Partie provinciale de la TPS/TVH remboursée à la province	49,5	0,4
<b>Contribution totale d'iGO à la province</b>	<b>145,7</b>	<b>(8,3)</b>

<sup>1</sup> Une charge d'amortissement de 29 000 \$ et de 16 000 \$ a été engagée pour les exercices 2022-2023 et 2021-2022 respectivement.

L'exercice précédent reflète la première année d'exploitation d'iGO, soit du 6 juillet 2021, date d'établissement, jusqu'à la fin de l'exercice financier du 31 mars 2022. Comme il a été mentionné ci-dessus, le marché des jeux en ligne en Ontario a été lancé le 4 avril 2022, l'exercice en cours. Par conséquent, l'exercice précédent ne tient compte que des dépenses, car iGO a mené diverses activités de préparation au lancement avant la mise en marché, notamment en s'assurant que les ressources, les processus, les politiques et les procédures nécessaires et les contrats commerciaux étaient en place.

Au cours de sa première année d'exploitation, iGO a généré de solides rendements financiers pour la province, un bénéfice net de 96,2 millions de dollars pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 et près de 146 millions de dollars de cotisations générées pour la province, si l'on considère le montant de TPS/TVH qui est recouvré par la province.

Pour plus de clarté, la TPS/TVH est l'une des dépenses les plus importantes engagées par iGO, principalement attribuable aux paiements aux exploitants. Les paiements aux exploitants entraînent une obligation de TPS/TVH de 13 % pour iGO, qui est versée à l'Agence du revenu du Canada et la TVH totale était de 133,7 millions de dollars en 2022-2023.

Les dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de 5,5 millions de dollars, pour atteindre 8,8 millions de dollars, principalement en raison d'une moins grande dépendance à l'égard des

ressources partagées de la CAJO, d'embauches supplémentaires pour appuyer le lancement sur le marché et de l'incidence d'une année complète d'exploitation (l'exercice précédent ne faisait état que de neuf mois d'exploitation). La réponse du marché et le nombre d'exploitants cherchant à rejoindre le nouveau marché au cours de la première année ont largement dépassé les attentes initiales d'iGO. Par conséquent, iGO devait répondre pour s'assurer que le nombre approprié de ressources était en place pour gérer la demande et les charges de travail requises afin de permettre un lancement bien contrôlé et réussi de chaque nouvel exploitant de jeu. IGO a réduit l'utilisation des ressources partagées de la CAJO au cours de l'exercice, car iGO a mis en place des fonctions indépendantes, telles que les fonctions de soutien de la TI. L'utilisation des ressources d'ETP partagées avec la CAJO a diminué pour atteindre environ 10 ETP au cours de l'exercice 2022-2023, comparativement à 13 ETP au cours de l'exercice 2021-2022.

L'exploitation générale, l'administration et les autres ont augmenté d'une année à l'autre en partie en raison d'une année complète d'exploitation, combinée à des frais bancaires plus élevés que l'année précédente.

États financiers de

## **Jeux en ligne Ontario**

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022

# Jeux en ligne Ontario

## Énoncé de responsabilité de la direction quant à la présentation de l'information financière

### Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière :

Les états financiers ci-joints de Jeux en ligne Ontario (iGO) ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle émette des jugements, des estimations et des hypothèses (qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et des montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges). Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et procédures officielles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité des finances, de la vérification et de la gestion des risques, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur est d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont représentés fidèlement conformément aux Normes financières internationales. Le rapport du vérificateur indépendant fait état de son opinion et de l'étendue de son examen.



Martha Otton

Directrice générale

Date : 17 août 2023



Jerry Zhang

Directeur, Services aux entreprises stratégiques

Date : 17 août 2023



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À Jeux en ligne Ontario

### Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de Jeux en ligne Ontario, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, et les états des résultats et résultat étendu, des variations des capitaux propres (déficit) et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Jeux en ligne Ontario au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

J'ai effectué mes audits conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de Jeux en ligne Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à mes audits des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### Observations

J'attire l'attention sur la note 17 des états financiers, qui décrit l'avis de demande entre le Conseil mohawk de Kahnawa:ke et Jeux de ligne Ontario et le procureur général de l'Ontario. Cet avis de demande conteste la légalité du cadre des jeux en ligne de l'Ontario. Mon opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Jeux en ligne Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Jeux en ligne Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Jeux en ligne Ontario.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Jeux en ligne Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Jeux en ligne Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Jeux en ligne Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit de ces états financiers est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mes audits.

La vérificatrice générale,



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

# Jeux en ligne Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars 2023 et 2022  
(en milliers de dollars)

	Note	2023	2022
<b>Actifs</b>			
Actifs à court terme			
Trésorerie		130 017 \$	3 \$
Liquidités soumises à restrictions	5	9 802	-
Débiteurs	6	35 749	-
Actif payé d'avance		121	-
Total de l'actif à court terme		175 689	3
Actifs non courants			
Immobilisations et matériel	7	116	66
Total de l'actif		175 805 \$	69 \$
<b>Passif et capitaux propres</b>			
Passifs à court terme			
Créiteurs et charges à payer	8	42 353	161
Dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	10	2 703	7 884
Dû au gouvernement du Canada	13	18 162	621
Dû aux exploitants de jeux	5	9 802	-
Passifs dérivés	14	15 130	-
Total du passif à court terme		88 150	8 666
Passif non courant			
Avantages sociaux des employés non pensionnés	11	178	127
Total du passif		88 328	8 793
Capitaux propres (déficit)			
Bénéfices non répartis (déficit)		87 477	(8 724)
Total des capitaux propres (déficit)		87 477	(8 724)
Total du passif et des capitaux propres		175 805 \$	69 \$

Éventualités (note 17)

Événements subséquents (note 18)

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration :

Heidi Reinhart Président Mike Bunn Directeur



# Jeux en ligne Ontario

État des résultats et résultat étendu

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	Note	2023	Période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
Revenus tirés du jeu	3 (a), 9	1 259 865 \$	-\$
Paiements de l'exploitant	3b)	(1 019 996)	-
Revenus nets tirés du jeu		239 869	
Autres revenus	3 (m)	4 894	-
Charges			
Dépenses de TPS/TVH	10, 13	133 721	1 241
Traitements et avantages sociaux	10, 11	8 768	3 328
Frais généraux, d'administration et autres	3 (l), 10	4 719	1 739
Technologies de l'information et services d'infrastructure	10	1 104	2 054
Marketing et promotion	10	221	346
Amortissement	7	29	16
		148 562	8 724
Bénéfice net (perte nette) et résultat global (perte nette)		96 201 \$	(8 724) \$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

## Jeux en ligne Ontario

État des variations des capitaux propres (déficit)

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2023	2022
Capitaux propres (déficit) au début de l'année	(8 724) \$	- \$
Bénéfice net (perte nette) pour la période	96 201	(8 724)
Capitaux propres (déficit) à la fin de l'année	87 477 \$	(8 724) \$

Les notes y afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

# Jeux en ligne Ontario

État des flux de trésorerie

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

	2023	Période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022
Activités d'exploitation :		
Bénéfice net (perte nette) pour l'année	96 201 \$	(8 724) \$
Rajustements pour :		
Amortissement	29	16
Intérêts créditeurs	(2)	-
Variations du fonds de roulement :		
Augmentation des comptes clients	(35 749)	-
Augmentation des actifs payés d'avance	(121)	-
Augmentation (diminution) du montant dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	(5 181)	7 884
Augmentation du montant dû au gouvernement du Canada	17 541	621
Augmentation du passif des produits dérivés	15 130	-
Augmentation des créditeurs et charges à payer	42 192	161
Augmentation du montant dû aux exploitants de jeux	9,802	-
Augmentation des avantages sociaux des employés non pensionnés	51	127
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	139 893	85
Activités d'investissement :		
Ajouts aux Immobilisations corporelles	(79)	(82)
Intérêts reçus	2	-
Trésorerie utilisée pour les activités d'investissement	(77)	(82)
Augmentation nette de la trésorerie et des liquidités soumises à restrictions au cours de l'exercice	139 816	3
Trésorerie et liquidités soumises à restrictions, début de l'année	3	-
Trésorerie et liquidités soumises à restrictions, fin d'année	139 819 \$	3 \$
Trésorerie	130 017	3
Liquidités soumises à restrictions	9 802	-
Trésorerie et liquidités soumises à restrictions, fin d'année	139 819 \$	3 \$

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Entité déclarante

Jeux en ligne Ontario (iGO ou la Société) a été créée le 6 juillet 2021, sans capital-actions, en tant que filiale de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) conformément au *Règlement de l'Ontario 517/21* en vertu de la *Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public*, et prorogé en vertu du *Règlement de l'Ontario 722/21* en vertu de la *Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario* (le « Règlement »).

La Société a la responsabilité de développer, d'entreprendre et d'organiser des systèmes de jeu en ligne prescrits, de promouvoir le jeu responsable sur ces systèmes, et de mener et de gérer les systèmes conformément au *Code criminel* (Canada) et à la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*. iGO fait des paiements sur les revenus qu'elle reçoit de tous les systèmes de jeux en ligne prescrits et qu'il génère de sa conduite et de la gestion de ces systèmes en priorité établis dans le règlement. L'OIG transfère la majeure partie de ses bénéfices au Trésor public de la province sous forme de dividendes. Se reporter à un événement subséquent (note 18).

La CAJO est chargée de superviser la conduite et la gestion des jeux sur Internet par Jeux en ligne Ontario, ainsi que les recommandations concernant les nominations au conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario au procureur général.

Le procureur général est chargé de nommer les membres du conseil d'administration de Jeux en ligne Ontario sur la base de ces recommandations. Le ministre des Finances détermine l'échéancier des remises de fonds de Jeux en ligne Ontario à la province de l'Ontario. Par conséquent, les résultats financiers de Jeux en ligne Ontario ne sont pas consolidés dans les présents états financiers, car Jeux en ligne Ontario est contrôlé par la province de l'Ontario et ses résultats sont consolidés dans les états financiers de la province.

Conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, iGO est exonérée d'impôts sur le revenu.

Le siège social de la Société est situé à l'adresse suivante : 90, avenue Sheppard Est, North York (Ontario) Canada, M2N 0A4

Le 4 avril 2022, iGO a lancé le nouveau marché des jeux en ligne en Ontario. À cette date, les sociétés de jeux privés (« exploitants de jeux ») qui ont signé un accord d'exploitation (« Accord d'exploitation ») avec iGO pourraient commencer à offrir leurs jeux aux joueurs de l'Ontario. Pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, iGO n'a généré aucun revenu de jeu puisque le lancement du marché s'est fait après le 31 mars 2022.

En vertu des accords d'exploitation, iGO nomme les exploitants de jeux comme ses agents uniquement pour exploiter des sites Web qui offrent, au nom d'iGO, des jeux en ligne aux joueurs de la province de l'Ontario. La Société exploite et gère le marché réglementé des jeux sur Internet en Ontario, tandis que les exploitants de jeux de hasard fournissent leurs services, conformément aux modalités de l'accord d'exploitation.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Entité déclarante (suite)

La Société ne contrôle pas ces exploitants de jeux et, par conséquent, ne consolide pas la situation financière ou les résultats d'exploitation de ces exploitants de jeux.

Au 31 mars 2023, iGO avait conclu des Accords d'exploitation avec 46 exploitants de jeux.

La délivrance de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration d'iGO le 17 août 2023.

## 2. Base de présentation

(a) Déclaration de conformité :

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers sont les premiers états financiers préparés par la Société en vertu des IFRS et, à ce titre, sont préparés conformément aux dispositions d'IFRS 1 — Première adoption des normes internationales d'information financière. Se reporter à la note 19 pour obtenir des renseignements sur la façon dont la Société a adopté les IFRS.

(b) Méthode de mesure :

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des passifs dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3 f)).

(c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation :

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle de la Société et la devise du principal environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités.

(d) Utilisation d'estimations et d'arrêts :

La préparation de ces états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des conventions comptables et des montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les années futures concernées.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Présentation (suite)

(d) Utilisation d'estimations et d'arrêts (suite) :

Les notes suivantes portent des renseignements sur les jugements critiques dans l'application des conventions comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

- Revenus (note 3 a))
- Montant dû au gouvernement du Canada (note 13)
- Éventualités (note 17)

Un domaine d'estimation importante et d'incertitude qui pourrait avoir une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers et entraîner un ajustement important au cours du prochain exercice est l'évaluation de la juste valeur des passifs dérivés au 31 mars 2023, dont il est question à la note 3 f).

## 3. Principales méthodes comptables

(a) Revenus tirés du jeu :

La Société tire des revenus de l'offre de jeux en ligne par l'entremise d'un réseau d'exploitants de jeux tiers. Ces services, exécutés en vertu d'ententes d'exploitation, sont comptabilisés comme une obligation de rendement unique composée d'une série de services distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui ont le même modèle de transfert (c.-à-d. des jours de service distincts). Les revenus tirés des jeux en ligne sont enregistrés dans la même période que les jeux sont joués. Les revenus tirés du jeu sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les revenus tirés du jeu de la Société comprennent les montants bruts ou les paris perçus par les exploitants de jeux auprès des joueurs moins les gains versés aux joueurs et moins les déductions admissibles. Les paris incluent les pourcentages, les frais de tournoi et d'autres frais. Les déductions admissibles sont des paiements encaissables aux joueurs provenant de la mise de fonds de jeu promotionnelle tels que des paris gratuits ou des bonus en fonction des conditions et jusqu'à une limite spécifiée dans les accords d'exploitation.

La Société a fait preuve d'un jugement important pour déterminer qu'elle devrait comptabiliser les revenus sur une base brute, car elle constitue le principal des systèmes de loterie en ligne. Pour déterminer que la Société est le mandant, elle examine si elle obtient le contrôle des services avant que ceux-ci ne soient transférés aux joueurs. Dans le cadre de la présente évaluation, plusieurs facteurs sont pris en compte, notamment la question de savoir si la Société a la responsabilité principale de l'exécution auprès des joueurs en fonction des modalités des Accords d'exploitation.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

La Société ventile ses revenus en produits suivants et figure à la note 9 :

- *Les jeux de casino* comprennent des machines à sous, des jeux de table en direct et sur ordinateur et le bingo entre pairs.
- *Les paris* comprennent les paris sur les sports, les sports électroniques ainsi que les paris de proposition et de nouveauté.
- *Le poker entre pairs comprend des jeux d'argent* et des tournois où les joueurs jouent les uns contre les autres.

Un jugement important est nécessaire pour déterminer si les paris de jeu et les transactions de jeux de casino en ligne sont visés par l'IFRS 9 — Instruments financiers (« IFRS 9 ») ou l'IFRS 15 — Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »).

Les transactions lors desquelles un exploitant prend position contre un joueur et dont les revenus varient en fonction de la probabilité de survenance d'un événement spécifié répondent à la définition de dérivés et sont comptabilisées conformément à l'IFRS 9. Dans de telles transactions, les revenus sont comptabilisés comme le gain ou la perte sur les transactions de paris réglées au cours de la période, plus les ajustements de juste valeur sur les paris ouverts en vertu de l'IFRS 9. La Société comptabilise les transactions de paris et de casinos conformément à l'IFRS 9.

Les transactions pour lesquelles les exploitants de jeux n'administrent que des jeux sans prendre position sont comptabilisées conformément à l'IFRS 15. La Société comptabilise les transactions du poker entre pairs conformément à l'IFRS 15.

Les revenus tirés du jeu comprennent les gains nets ou les pertes nettes de la Société sur les passifs financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais des profits et des pertes, comme il est indiqué à la note 14.

#### (b) Paiements de l'exploitant :

Conformément aux modalités de chaque Accord d'exploitation, les exploitants de jeux acceptent, au nom et à titre d'agent de la Société, les paris sur les jeux en ligne admissibles offerts sur les sites Web des exploitants de jeux. Les exploitants de jeux sont également tenus de payer, au nom et en tant qu'agent de la Société, tous les gains aux joueurs. Les exploitants de jeux remettent tous les paris moins les gains et les déductions éligibles à iGO. La Société verse 80 % des revenus tirés du jeu déposé à chaque exploitant de jeu à titre de compensation variable pour les services en ligne qu'il fournit aux joueurs en tant qu'agent d'iGO, conformément aux modalités de l'accord d'exploitation et à toute politique connexe. La Société

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

### (b) Paiements de l'exploitant (suite) :

reflète le paiement de partage des revenus de 80% aux exploitants de jeux comme un coût de gain de revenus de jeu.

Le coût est comptabilisé dans l'État des résultats et résultat étendu simultanément au fur et à mesure que les revenus de jeu sont gagnés.

### (c) Trésorerie :

L'espèce est composée de l'encaisse détenue auprès d'institutions financières et exclut l'encaisse restreinte liée à la garantie de rendement reçue des exploitants de jeux en vertu d'accords d'exploitation.

### (d) Liquidités soumises à restrictions :

Liquidités soumises à restrictions représente les montants d'espèces déposés dans un compte bancaire distinct auprès de certains exploitants de jeux pour satisfaire aux exigences de sécurité de performance dans le cadre de leur exploitation Accord (note 5). Ces fonds sont détenus conformément aux modalités de l'Accord d'exploitation et d'un accord distinct signé entre iGO et l'exploitant de jeu respectif.

### (e) Immobilisations et matériel :

#### (i) Reconnaissance et mesure :

Les immobilisations et matériel sont évaluées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur accumulées.

Le coût comprend une dépense qui est directement attribuable à l'acquisition de l'actif. Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont une durée de vie utile différente, elles sont comptabilisées à titre d'articles distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles.

Les gains et les pertes sur la disposition d'une immobilisation corporelle sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable des immobilisations et éléments d'équipement et sont constatés sur une base nette dans l'État des résultats et résultat étendu.

#### (ii) Amortissement :

L'amortissement est calculé sur le montant amortissable, c'est-à-dire le coût d'un actif moins sa valeur résiduelle.

L'amortissement est constaté dans l'État des résultats et résultat étendu selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de chaque composante d'une immobilisation



# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Immobilisations corporelles (suite) :

(ii) Amortissement (suite) :

corporelle puisque cela reflète le plus fidèlement la structure prévue de la consommation des avantages économiques futurs incorporés dans l'actif.

- Matériel informatique 3 ans
- Équipement vidéo 5 ans

(f) Instruments financiers :

(i) Actifs financiers :

Reconnaissance et mesure initiales :

La Société reconnaît un actif financier lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur plus, dans le cas d'actifs financiers qui ne sont pas évalués par la suite à la juste valeur par le biais du profit ou de la perte, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. Les coûts de transaction attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ont par la suite été évalués à la juste valeur par le biais de profits ou de pertes ou par d'autres éléments du résultat global sont passés en charges dans l'État des résultats et résultat étendu lorsqu'ils sont engagés.

Classification et mesure subséquente :

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant, et par la suite évalués à, le coût amorti, la juste valeur par l'intermédiaire d'autres éléments du résultat global ou la juste valeur par le biais du résultat net. La Société détermine la classification de ses actifs financiers, ainsi que de tout dérivé intégré, en fonction du modèle d'affaires pour la gestion des actifs financiers et de leurs caractéristiques contractuelles de flux de trésorerie.

Les actifs financiers sont classés comme suit :

- Coût amorti – Les actifs qui sont détenus pour la collecte de flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie sont uniquement des paiements de capital et que les intérêts sont évalués au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la méthode de l'intérêt effectif et les gains ou pertes découlant de la dépréciation, et la décomptabilisation sont constatés dans l'État des résultats et résultat étendu. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les comptes débiteurs.
- Juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global – Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour la vente des actifs financiers,

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Instruments financiers (suite) :

(i) Actifs financiers (suite) :

et pour lesquels les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global. Tous les changements dans la valeur comptabilisée des actifs financiers sont constatés dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la décomptabilisation, le gain ou la perte cumulatifs précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global est reclassé à l'État des résultats et résultat étendu. La Société ne détient aucun actif financier évalué à sa juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global.

- Obligatoirement ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net – Les actifs qui ne répondent pas aux critères d'évaluation au coût amorti, ou à la juste valeur au moyen d'autres éléments du résultat global, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les revenus d'intérêts et les variations de la valeur comptabilisée des actifs financiers sont comptabilisés dans l'État des résultats et résultat étendu. La Société ne détient aucun actif financier obligatoirement ou désigné évalué à sa juste valeur par le biais de profits ou de pertes.

Décomptabilisation des actifs financiers :

La Société décomptabilise un actif financier à l'expiration de ses droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier.

(ii) Passif financier :

Reconnaissance et mesure initiale :

La Société reconnaît une responsabilité financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, la Société mesure les passifs financiers à leur juste valeur plus les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission, à l'exception des passifs financiers évalués par la suite à la juste valeur par le biais du résultat ou de la perte (« FVTPL ») pour lesquels les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés dans l'État des résultats et résultat étendu.

Classification et mesure subséquente :

Après la comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif ou FVTPL.

Les passifs financiers non dérivés de la Société évalués au coût amorti sont composés des comptes fournisseurs et charges à payer, dus à la CAJO, dûs aux exploitants de jeux de

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

hasard et dus au gouvernement du Canada. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti à l'aide de la méthode de l'intérêt effectif, le cas échéant. Les charges d'intérêts sont constatées à l'État des résultats et résultat étendu,

Les passifs financiers dérivés de la Société évalués à FVTPL sont constitués d'opérations de paris non réglées à la date d'information financière. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les gains ou pertes nets sont constatés dans les revenus de jeu à l'État des résultats et résultat étendu.

Décomptabilisation des passifs financiers :

La Société ne décomptabilise un passif financier que lorsque ses obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou expirent.

(f) Instruments financiers (suite) :

(iii) Mesure de la juste valeur :

La Société, s'il y a lieu, fournit des renseignements sur la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des intrants utilisés pour effectuer l'évaluation de la juste valeur. Les trois niveaux de hiérarchie de la juste valeur fondés sur la fiabilité des intrants sont les suivants :

- Niveau 1 — les intrants sont des prix cotés sur les marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 — les intrants sont fondés sur des données de marché observables, directement ou indirectement autres que les prix cotés; et comprends la responsabilité dérivée.
- Niveau 3 — les intrants ne sont pas fondés sur des données de marché observables.

(g) Compensation :

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière uniquement lorsque la Société a le droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(h) Affaiblissement des facultés :

(i) Actifs financiers :

À chaque date de clôture, la Société évalue si les actifs financiers reportés au coût amorti sont dépréciés. La Société applique l'approche simplifiée pour les comptes débiteurs. À l'aide de l'approche simplifiée, la Société comptabilise une provision pour pertes égales aux pertes de crédit attendues (« PCA ») résultant de tous les événements de défaut possibles

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

(h) Affaiblissement des facultés (suite) :

(i) Actifs financiers (suite) :

au cours de la durée de vie contractuelle des actifs.

La Société utilise les pertes sur créances réelles historiques comme base pour estimer les PCA et applique uniformément cette estimation à son solde brut (déduction faite des soldes déjà entièrement dépréciés et radiés) à chaque date de déclaration. La Société estime que ce montant reflète le mieux la PCA.

Les provisions pour pertes sur les actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur de possession brute de l'actif, et la perte de valeur connexe est comptabilisée dans l'État des résultats et résultat étendu. La valeur de charge brute d'un actif financier est radiée lorsque la Société ne s'attend pas raisonnablement à recouvrer un actif financier en totalité ou en partie.

(i) Provisions :

Les provisions sont des passifs dont le calendrier et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement antérieur, la Société a une obligation légale ou implicite actuelle qui peut être estimée de façon fiable, et il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus à un taux qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et des risques propres au passif. Le dénouement de l'escompte serait constaté à l'État des résultats et résultat étendu. Les provisions sont examinées à chaque date de rapport et ajustées pour tenir compte des meilleures estimations actuelles.

(j) Avantages sociaux :

(i) Régime de retraite à prestations déterminées :

Un régime à prestations déterminées est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui exige que les entités comptabilisent leurs obligations nettes à l'égard du régime et qui n'est pas un régime à cotisations déterminées. La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires. La Société n'a pas d'obligation nette à l'égard du régime de retraite à prestations déterminées, car le régime est un régime à prestations déterminées d'un seul parrainage établi par la province de l'Ontario, et il n'y a pas d'entente contractuelle ou de politique énoncée pour imputer à la Société le coût net à prestations déterminées du régime. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités incluses dans les régimes de retraite.

Les cotisations de la Société au régime sont comptabilisées à cotisations déterminées. Par

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Avantages sociaux(suite) :

(i) Régime de retraite à prestations déterminées (suite) :

conséquent, les cotisations de la Société sont imputées à l'État des résultats et résultat étendu dans la période où les cotisations deviennent payables.

(ii) Autres régimes à long terme à prestations déterminées des employés :

Indemnités de cessation d'emploi :

La Société verse des indemnités de cessation d'emploi à certains de ses employés. Cette prestation bénéficiait de droits acquis pour les employés admissibles de la CAJO embauchés par iGO avant le 30 juin 2022. Ces employés ont droit à une indemnité de cessation d'emploi en cas de retraite, de démission ou de décès.

Les anciens employés à plein temps embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 2015 et qui ont accumulé au moins cinq années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein de la CAJO au 1<sup>er</sup> avril 2015 ont droit à une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire de base pour chaque année de service actif jusqu'à concurrence de seize (16) semaines en cas de retraite, de démission ou de décès.

Les anciens employés à plein temps embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 2015 et qui n'ont pas accumulé cinq années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein au 1<sup>er</sup> avril 2015 n'auront droit à une indemnité de cessation d'emploi en cas de retraite, de démission ou de décès que s'ils ont accumulé au moins dix (10) années de service continu en tant qu'employés permanents à temps plein à la date de leur retraite, de leur démission ou de leur décès.

(iii) Congés compensés accumulés :

La Société permet également à certains de ses employés d'accumuler leurs congés annuels gagnés jusqu'à un plafond de 125 jours. Les congés accumulés peuvent être encaissés à la fin du service de l'employé.

L'obligation de la Société à l'égard des autres avantages sociaux à long terme des employés est le montant des avantages futurs que les employés ont gagnés en échange de leurs services au cours de la période en cours et des exercices antérieurs. Ces avantages sont actualisés pour déterminer leur valeur actuelle et ne sont pas capitalisés. Le taux d'actualisation est le rendement à la date de déclaration des obligations notées AA/AAA dont les dates d'échéance se rapprochent des modalités des obligations de la Société. Le calcul est effectué à l'aide de la méthode de l'unité de crédit projetée. Les gains et les pertes sont constatés dans l'État des résultats et résultat étendu au cours de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 3. Principales méthodes comptables (suite)

(j) Avantages sociaux(suite) :

(iv) Prestations de cessation d'emploi :

Les prestations de cessation d'emploi sont comptabilisées à titre de charge à la première des éventualités suivantes : lorsque la Société ne peut plus retirer l'offre de ces avantages et lorsque la Société comptabilise les coûts d'une restructuration. Si l'on ne s'attend pas à ce que les prestations soient réglées entièrement dans les 12 mois suivant la fin de la période de déclaration, elles sont actualisées à leur valeur actuelle.

(v) Avantages sociaux à court terme :

Les obligations à court terme au titre des avantages sociaux des employés sont évaluées sur une base non actualisées et sont passées en charges au fur et à mesure que le service connexe est fourni.

Un passif et une charge sont constatés pour le montant qui devrait être réglé entièrement dans les 12 mois suivant la fin de la période de déclaration si la Société a actuellement une obligation légale ou implicite de payer ce montant en raison des services passés fournis par l'employé et que l'obligation peut être estimée de manière fiable.

La Société offre également à ses employés la possibilité de reporter les congés annuels d'une année civile à l'autre. Le coût annuel des congés du personnel est comptabilisé comme une charge dans les états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(k) Coûts des ressources partagées :

La CAJO fournit certaines ressources à iGO, y compris des biens, des services ou des conseils par le personnel de la CAJO et par l'intermédiaire de tout tiers qui a été acheté par la CAJO à cette fin (« Ressources partagées »). Les ressources partagées sont facturées à iGO en utilisant un taux de frais généraux ou en fonction d'une utilisation directe si les coûts sont directement attribuables à iGO.

(l) Fonctionnement général, administration et autres :

Les frais généraux, d'administration et autres sont principalement composés de fournitures de bureau et de consommables, de voyages, de télécommunications, de location de locaux à bureaux et d'autres dépenses diverses.

(m) Autres revenus :

Les autres revenus représentent les intérêts créditeurs gagnés sur les soldes des comptes bancaires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont déposés, et le recouvrement de certains frais bancaires auprès des exploitants de jeux qui est constaté lorsque le recouvrement est facturé.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

(n) Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) :

En tant qu'inscrit visé par règlement, la Société est tenue de calculer et de verser la TPS/TVH au gouvernement du Canada pour les activités liées au jeu en vertu du *Règlement sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la Loi sur la taxe d'accise*.

### 4. De nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore appliqué les nouvelles normes, interprétations et modifications suivantes aux normes qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore efficaces. À moins d'indication contraire, la Société n'a pas l'intention d'adopter rapidement l'une ou l'autre de ces normes et interprétations nouvelles ou modifiées.

#### *Modifications à IAS 1 — classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants*

Les modifications apportées à IAS 1 n'ont d'incidence que sur la présentation des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants dans l'état de la situation financière et non sur le montant ou le moment de la comptabilisation de tout actif, passif, revenu ou dépense, ou sur les renseignements divulgués au sujet de ces éléments.

Les modifications précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants est fondé sur les droits qui existent à la fin de la période de déclaration, précisent que le classement n'est pas affecté par les attentes quant à savoir si une entité exercera son droit de différer le règlement d'un passif, expliquent que des droits existent si les clauses restrictives sont respectées à la fin de la période de déclaration, et introduire une définition de « règlement » pour indiquer clairement que le règlement fait référence au transfert à la contrepartie d'espèces, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou services.

Les modifications sont appliquées rétroactivement pour les périodes annuelles commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, avec une application anticipée permise. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société.

#### *Modifications apportées à IAS 1 — Présentation des états financiers*

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, Présentation des états financiers, dans lesquelles il fournit des indications et des exemples pour aider les entités à appliquer des jugements sur l'importance relative aux informations sur les conventions comptables. L'IASB a également publié des modifications à l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative (Énoncé de pratique) afin d'appuyer les modifications apportées à l'IAS 1 en expliquant et en démontrant l'application du processus d'importance relative en quatre étapes à l'information sur les conventions comptables. Les modifications visent à aider les entités à fournir des informations sur les conventions comptables qui sont plus utiles en remplaçant l'obligation pour les entités de divulguer leurs principales conventions comptables par l'obligation de divulguer leurs principales

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du  
6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## **4. De nouvelles normes comptables et interprétations ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur (suite) :**

conventions comptables et en ajoutant des directives sur la façon dont les entités appliquent le concept d'importance relative dans la prise de décisions concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications apportées à IAS 1 s'appliquent aux périodes annuelles commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société.

### *IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

Les modifications apportées à IAS 8, publiées en février 2021, introduisent une nouvelle définition de « estimations comptables » pour remplacer la définition de « changement dans les estimations comptables » et comprennent également des précisions visant à aider les entités à distinguer les changements apportés aux conventions comptables des changements apportés aux estimations comptables.

Les modifications s'appliquent aux périodes annuelles commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date. Les modifications ne devraient pas avoir d'incidence importante sur la Société.

## **5. Liquidités soumises à restrictions :**

Les liquidités soumises à restrictions représentent l'argent reçu des exploitants de jeux à titre de garantie de rendement et détenu par iGO dans un compte bancaire distinct (note 3 d)). En vertu des accords d'exploitation, les exploitants de jeux en ligne sont tenus de soumettre à la Société une garantie de rendement qui peut prendre la forme de dépôts en espèces, de lettres de crédit, de cautionnements ou de tout autre instrument acceptable pour la Société. En vertu des accords d'exploitation, la garantie de rendement sert de garantie et peut être invoquée par la Société pour rembourser les dettes et les passifs des exploitants de jeux avec la Société, les pertes dont les exploitants de jeux sont responsables, ou pour tout gain non payé par les exploitants de jeux au 31 mars 2023. Le montant dû aux exploitants de jeux en ligne représente le passif lié à ces liquidités soumises à restrictions.

La Société reconnaît la garantie de rendement détenue par iGO dans un compte bancaire distinct dans l'état de la situation financière. Les garanties de rendement émises ou maintenues par les exploitants de jeux ne sont pas reconnues par la Société.

## **6. Débiteurs**

Les comptes débiteurs de 35 749 \$ (2022 — Néant) sont dus par les exploitants de jeux et comprennent les revenus de jeu à recevoir et les rétrofacturations non liées au jeu au 31 mars 2023.



# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

## 7. Immobilisations et matériel

<b>Coûts</b>	Ordinateur Équipement	Audio-vidéo Équipement	Total
Solde au 6 juillet 2021	- \$	- \$	- \$
Ajouts	82	-	82
Solde au 31 mars 2022	82	-	82
Ajouts	60	19	79
Solde au 31 mars 2023	142 \$	19 \$	161 \$

<b>Amortissement cumulé</b>	Ordinateur Équipement	Audio-vidéo Équipement	Total
Solde au 6 juillet 2021	- \$	- \$	- \$
Amortissement pour la période	16	-	16
Solde au 31 mars 2022	16	-	16
Amortissement pour l'année	29	-	29
Solde au 31 mars 2023	45 \$	- \$	45 \$

Montants porteurs au 31 mars 2022	66	-	66
Valeurs portantes au 31 mars 2023	97	19 \$	116 \$

## 8. Crédoiteurs et charges à payer

	2023	2022
Comptes créditeurs — Exploitants de jeux en ligne	40 155 \$	- \$
Créditeurs et charges à payer — généralités	1 938	-
Avantages sociaux à court terme	260	161
	42 353 \$	161 \$

Les comptes créditeurs aux exploitants de jeux se composent de 29 679 \$ (2022 — néant) liés à la part des revenus de 80 % des revenus tirés du jeu et aux déductions admissibles de 10 476 \$ (2022 — néant) au 31 mars 2023. La politique comptable de la Société et son exposition aux risques de liquidité liés aux créditeurs et aux charges à payer sont présentées à la note 15.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

## 9. Revenus tirés du jeu

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus de jeu de la Société par produit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023 :

	Casino	Paris	Entre pairs Poker	Total
Paris	27 582 415 \$	6 969 460 \$	992 369 \$	35 544 244 \$
Moins : Gains et déductions admissibles(26 727 629)	(6 586 185)	(955 435)	(34 269 249)	
Juste valeur des passifs dérivés	-	(15 130)	-	(15 130)
Revenus tirés du jeu	854 786 \$	368 145 \$	36 934 \$	1 259 865 \$

## 10. Montant dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario

Le 1<sup>er</sup> avril 2022, la CAJO et iGO ont conclu une entente sur les ressources partagées (l'« entente »), en vertu de laquelle la CAJO fournit des services de ressources humaines, de paye, d'approvisionnement, d'installations, de communications et de technologie de l'information selon le principe du recouvrement des coûts (« ressources partagées »). Le coût total de ces ressources partagées était de 1 808 \$ (1 131 \$ en 2022), plus la TVH de 235 \$ (147 \$ en 2022), et est inclus dans les catégories de dépenses connexes à l'État des résultats et résultat étendu. L'accord a expiré le 31 mars 2023 et a été renouvelé le 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une autre année.

La CAJO a également payé les dépenses directes, y compris les salaires et les avantages sociaux des employés d'iGO et les factures des fournisseurs de 7 666 \$ (6 133 \$ en 2022), plus la TVH de 38 \$ (473 \$ en 2022), et ces coûts sont entièrement recouverts par la CAJO.

Au 31 mars 2023, 2 703 \$ (7 884 \$ en 2022) sont impayés, y compris la TVH, et sont inclus dans le montant dû à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario dans l'état de la situation financière.

## 11. Avantages sociaux

(a) Régime de retraite à prestations déterminées :

Les cotisations obligatoires de la Société de 464 \$ (190 \$ en 2022) sont incluses dans les charges salariales et d'avantages sociaux à l'État des résultats et résultat étendu.

(b) Avantages sociaux des employés non liés à la pension (non capitalisés) :

La valeur actualisée des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés de la Société est de 178 \$ (127 \$ en 2022).

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

## 11. Avantages sociaux (suite)

(b) Avantages sociaux des employés non liés à la pension (non capitalisés) (suite) :

Les principales hypothèses qui sous-tendent l'évaluation sont les suivantes :

- Le passif à la fin de l'exercice étant la valeur actualisée du passif futur a été déterminé à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,5 % à 4,2 % (2022 – 3,1 % à 3,2 %) représentant une estimation du rendement des obligations de sociétés de grande qualité à la date d'évaluation. Une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraînerait une diminution de 6 \$ (2022 – 13 \$) ou une augmentation de 8 \$ (2022 – 15 \$) du passif, respectivement.
- On a supposé que les futurs niveaux salariaux généraux augmenteraient de 3,5 % (3,5 % en 2022) par année.
- On a supposé que l'indexation au coût de la vie (« ICV ») augmenterait de 1,0 % (2022 – 1,0 %) par année.

## 12. Apparentés (parties liées)

La Société est une filiale juridique de la CAJO et est également liée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés d'État. Toutes les transactions avec ces parties liées se font dans le cours normal des activités et sont mesurées aux valeurs d'échange, qui sont les montants de contrepartie établis et acceptés par les parties liées.

Les opérations entre apparentés comprennent :

- Transactions avec la CAJO (note 10);
- Cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires (note 3 j) i) et note 11 a));
- Rémunération du personnel de direction clé; et
- Recouvrement des coûts réglementaires de la CAJO.

### *Rémunération du personnel de direction clé*

Le personnel de direction clé de la Société, composé de son conseil d'administration et de membres de la haute direction, y compris le directeur exécutif et leurs subordonnés directs, a le pouvoir et la responsabilité de superviser, de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société.

La rémunération du personnel de direction clé comprend :

	2023	2022
Salaires et avantages sociaux à court terme	1 804 \$	987 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	138	92
Jetons de présence	14	13
	1 956 \$	1 092 \$

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 12. Apparentés (suite)

*Recouvrement des coûts réglementaires de la CAJO liés au marché des jeux sur Internet de Jeux en ligne Ontario*

En vertu de l'article 12.1 de la *Loi sur la CAJO*, la CAJO est autorisée à ordonner le paiement de Jeux en ligne Ontario. Les accords d'exploitation entre la Société et les exploitants de jeux en ligne établissent que les exploitants de jeux sont responsables des coûts facturés par la CAJO pour réglementer le marché des jeux sur Internet, peu importe si les coûts sont initialement facturés à la Société par la CAJO ou facturés directement aux exploitants de jeux. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, un montant de 4 254 \$ (2022 — Néant) a été facturé et perçu directement auprès des exploitants de jeux par la CAJO.

## 13. Montant dû au gouvernement du Canada

La Société verse la TPS/TVH au gouvernement du Canada au motif qu'elle sera un inscrit visé par règlement en vertu du *Règlement sur les jeux de hasard* (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société pour une période de déclaration est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités de jeu en ligne.

La TPS/TVH non récupérable à payer aux fournisseurs et la taxe additionnelle imputée à payer au gouvernement du Canada sur les dépenses liées aux jeux en ligne ont été comptabilisées comme des paiements au gouvernement du Canada, qui sont comptabilisés à titre de charges de TPS/TVH à l'État des résultats et résultat étendu.

La taxe nette attribuable aux activités de jeu en ligne entraîne une charge fiscale de 26 % sur la plupart des dépenses de jeu en ligne imposables engagées par la Société.

Les exploitants de jeux sont admissibles à titre de distributeurs au sens de la *Loi sur la taxe d'accise*. La TPS/TVH de 13 % est calculée par autocotisation sur les frais payés aux exploitants de jeux pour les services fournis en vertu d'ententes d'exploitation (voir la note 3n)).

## 14. Passifs dérivés

Le passif dérivé de 15 130 \$ représente la position de passif net de tous les paris placés et ouverts au 31 mars 2023. Les passifs dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen d'un résultat déterminé à l'aide d'intrants d'évaluation de la juste valeur de niveau 3. La juste valeur est calculée en utilisant le pourcentage de retenue historique approprié appliqué au solde impayé des paris ouverts. Un ajustement de la juste valeur de 15 130 \$ a été comptabilisé dans les revenus à l'État des résultats et résultat étendu pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (2022 : Néant).

Une augmentation ou une diminution de 1 % du pourcentage de retenue entraînerait une diminution ou une augmentation de 161 \$ de la juste valeur du passif dérivé au 31 mars 2023 et une augmentation ou une diminution correspondante du résultat net (perte nette) et du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 15. Gestion des risques financiers

Les valeurs comptables de la trésorerie, des liquidités soumises à restrictions, des comptes débiteurs, dus à la CAJO, dus au gouvernement du Canada, des comptes créditeurs et des charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces instruments financiers.

Les instruments financiers de la Société l'exposent à une variété de risques. La Société a mis en œuvre un programme de gestion des risques afin de cerner et d'atténuer l'exposition au risque de crédit et au risque de liquidité.

### (i) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en omettant de s'acquitter d'une obligation. Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée au risque de crédit découlant de ses liquidités et de ses comptes débiteurs. iGO détient ses comptes de caisse auprès de banques à charte sous réglementation fédérale qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Les comptes débiteurs représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, mais ce risque est atténué par des lettres de crédit ou des espèces déposées par les exploitants de jeux et détenues par iGO dans un compte bancaire distinct, dans le cadre d'une garantie de rendement en vertu de l'accord d'exploitation avec chaque exploitant (note 5). Par le passé, la Société n'a pas non plus subi de pertes importantes au titre des comptes débiteurs.

### (ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en maintenant des soldes de trésorerie suffisants et en gérant le risque de crédit comme il est indiqué ci-dessus. La Société est exposée à ce risque principalement à l'égard des créditeurs et des charges à payer, dûs à la CAJO, au gouvernement du Canada et aux exploitants de jeux, qui sont tous dus par contrat dans un délai d'un an.

La Société maintient le solde requis dans un compte bancaire distinct pour les montants dûs aux exploitants de jeux (note 5).

## 16. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de s'assurer que des ressources suffisantes sont disponibles pour financer la croissance future de ses activités et pour fournir des rendements à la province de l'Ontario.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance de la direction, y compris l'établissement de politiques liées à la gestion financière et à la gestion des risques. La Société gère sa structure de capital et l'ajuste à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La Société n'est pas soumise à des

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022 (en milliers de dollars)

---

## 16. Gestion du capital (suite) :

exigences de capital imposées de l'extérieur.

La Société définit le capital comme le total des capitaux propres. Au 31 mars 2023, le capital sous gestion s'élevait à des capitaux propres de 87 477 \$ (2022 — déficit de 8 724 \$).

## 17. Éventualités

- a) Le 28 novembre 2022, le Conseil mohawk de Kahnawa:ke (« MCK ») a signifié un avis de demande à la Cour supérieure de l'Ontario contre la Société et le procureur général de l'Ontario pour obtenir « un jugement déclaratoire selon lequel le gouvernement de l'Ontario ne “conduit pas et ne gère” pas de loterie en ligne comme l'exige l'alinéa 207 (1) a) du Code criminel » et conteste l'autorité législative et constitutionnelle qui sous-tend le marché réglementé des jeux sur Internet régime en Ontario. La demande devrait être entendue en février 2024. La Société est d'avis qu'il n'est pas possible de déterminer l'issue de cette demande.
- b) De temps à autre, la Société est impliquée dans d'autres procédures judiciaires de caractère normalement accessoire à ses activités. La Société est d'avis que soit la probabilité d'une sortie de ressources n'est pas déterminable, soit qu'il n'est pas probable que le règlement final de l'une ou l'autre de ces procédures et réclamations, individuellement ou au total, aura un effet défavorable important sur les activités, les résultats financiers ou la situation financière de la Société.

## 18. Événements postérieurs

En juin et juillet 2023, la Société a déclaré et versé des dividendes totalisant 85 000 \$ à la province de l'Ontario.

Le 5 avril 2023, le ministère des Finances et le ministère des Affaires autochtones ont demandé à la Société de verser des paiements mensuels de partage des revenus à la Société en commandite Ontario First Nations Limited Partnership (« OFNLP »). Le premier paiement mensuel de 1 400 \$ a été effectué en avril 2023 et se poursuivra tous les mois par la suite jusqu'au 31 mars 2024, à moins que la Société et l'OFNLP n'en conviennent autrement.

La Société, le ministère des Finances et le ministère du Procureur général sont actuellement en pourparlers avec l'OFNLP en vue d'établir une entente officielle de partage des revenus en ce qui concerne les revenus de jeu de la Société.

## 19. Première adoption des IFRS

Ces états financiers, pour l'exercice terminé le 31 mars 2023, sont les premiers que la Société a préparés conformément aux IFRS. Pour les périodes allant jusqu'à l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la Société a préparé ses états financiers conformément à la Comptabilité dans le secteur public canadien (CSPN) pour les entités déclarantes provinciales établies par le Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public.

# Jeux en ligne Ontario

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice se terminant le 31 mars 2023 et pour la période du 6 juillet 2021 (date de constitution) au 31 mars 2022  
(en milliers de dollars)

---

## 19. Première adoption des IFRS (suite)

Par conséquent, la Société a préparé des états financiers conformes aux IFRS applicables au 31 mars 2023, ainsi que les données de la période comparative au 31 mars 2022 et pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022, telles qu'elles sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables.

La transition aux IFRS n'a donné lieu à aucun rajustement des capitaux propres ou du résultat net et du résultat global au 31 mars 2022 et pour la période du 6 juillet 2021 au 31 mars 2022. IFRS 1 accorde aux nouveaux utilisateurs certaines exemptions de l'application rétrospective de certaines exigences en vertu des IFRS. Aucune exemption ne s'appliquait à la Société.